



LE DÉPARTEMENT

vélo

Plan
Département du Var

2023 - 2027



audat.var
AGENCE D'URBANISME
DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

vélo Plan
Département du Var
2023 - 2027

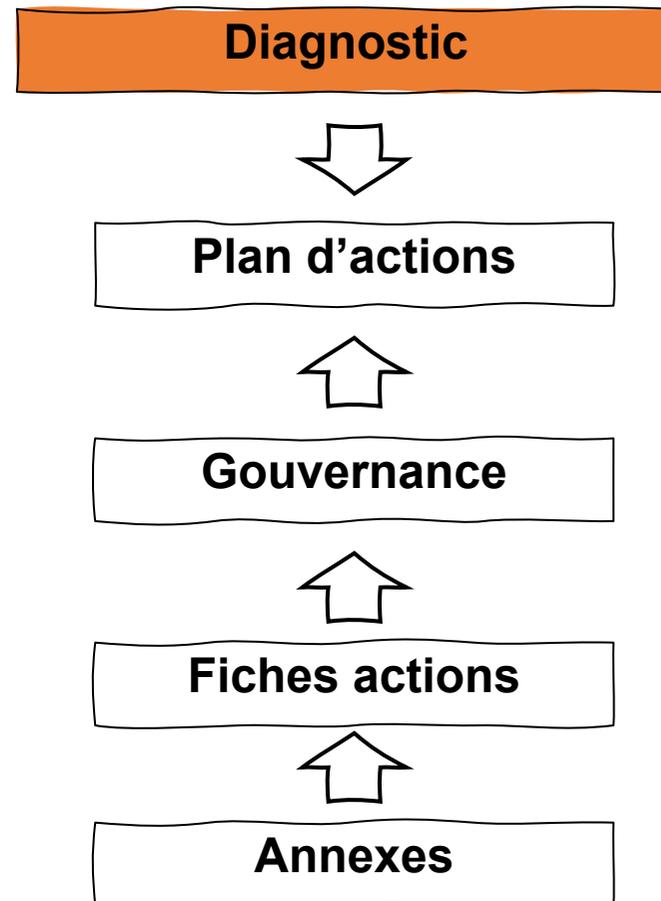
► **DIAGNOSTIC**

L'essor des politiques cyclables, la prise de conscience grandissante des bénéfices collectifs et individuels de la pratique du vélo et plus récemment les contraintes liées à la crise sanitaire sont autant d'éléments qui créent un contexte porteur pour la fabrication par les territoires de schémas dédiés aux modes de déplacements doux et notamment au vélo.

Dès 1997, le Département du Var s'est engagé dans le développement d'un schéma départemental des itinéraires cyclables et par la suite a investi dans l'aménagement de deux parcours emblématiques : le parcours cyclable du littoral varois (V65) et également la Méditerranée à vélo (EV8). Dans cette continuité, le souhait est de prolonger l'action en faveur d'une offre vélo et d'aller vers la réalisation d'un Plan vélo départemental.

De par ses compétences propres en matière de gestion des routes départementales et d'espaces naturels, de tourisme, d'éducation (collèges), d'ingénierie territoriale et de solidarité, le Département du Var peut légitimement occuper une place centrale au sein d'un projet de développement de la pratique du vélo à l'échelle de son territoire tout en associant des partenaires tels que les EPCI et la Région, l'Agence Départementale du Tourisme... pour la coordination et la bonne articulation des politiques cyclables des territoires.

Le présent document constitue la synthèse de la phase de diagnostic du Plan vélo départemental.



1 Pourquoi un plan vélo Var ?

- 1** Le contexte national est de plus en plus favorable au développement du vélo p. 5
- 2** Le potentiel du vélo est considérable dans le Var p. 6
- 3** Le département souhaite renforcer son implication historique sur le vélo p. 8
- 4** Sources et méthode du diagnostic p. 10

2 L'offre touristique du département

- 1** Les grands itinéraires touristiques p. 13
- 2** Le jalonnement des itinéraires cycloportifs p. 20
- 3** Le niveau de diversité de l'offre p. 24
- 4** Les moyens de diffusion au public p. 26
- 5** Les structures labellisées accueil vélo p. 28
- 6** L'accès aux espaces naturels sensibles p. 30

3 Le vélo au quotidien

- 1** Analyse de l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail p. 33
- 2** L'accidentologie cyclable : qui, quand et dans quel contexte ? p. 34
- 3** État des lieux des aménagements existants p. 39
- 4** L'accessibilité cyclable des collègues p. 48
- 5** L'intermodalité cyclable p. 51

4 Les services autour du vélo

- 1** Acheter ou louer un vélo p. 57
- 2** Entretenir et réparer son vélo p. 59

5 La promotion du vélo par les acteurs locaux

- 1** Les acteurs pour l'apprentissage et la sécurisation p. 62
- 2** État des lieux des politiques cyclables intercommunales p. 64
- 3** Panorama général des acteurs de la mobilité cyclable p. 66

1

Pourquoi un plan vélo Var ?

- 1** Le contexte national est de plus en plus favorable au développement du vélo p. 5
- 2** Le potentiel du vélo est considérable dans le Var p. 6
- 3** Le département souhaite renforcer son implication historique sur le vélo p. 8
- 4** Sources et méthode du diagnostic p. 10

1 1 Le contexte national est de plus en plus favorable au développement du vélo

Un nouvel engagement de l'Etat

La politique nationale pour le vélo est portée par l'Etat notamment via le Plan National Vélo ou plan vélo et mobilités actives. Présenté en 2018, il a pour ambition de passer de 3 % de part modale en vélo à 9 % en 2024, puis 12 % en 2030. Avec la loi LOM, l'Etat inscrit pour la première fois depuis 15 ans, des financements en faveur du vélo. Un fond mobilités actives de 350 Millions d'euros sur 7 ans (50 Millions d'euros par an) est ainsi mis en place pour accompagner les collectivités dans l'aménagement de continuités cyclables.

Plusieurs appels à projet ont été lancés dans le cadre de ce plan et deux EPCI y ont participé sur le territoire du Var. Les trois premières éditions de 2019 à 2020 ont permis de subventionner 533 projets lauréats sur 323 territoires dont notamment la pérennisation de pistes cyclables de transition, la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et la résorption de discontinuités d'itinéraires. La quatrième édition a été lancée en 2021 en complément de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour des projets vélo.

La crise sanitaire de la COVID 19

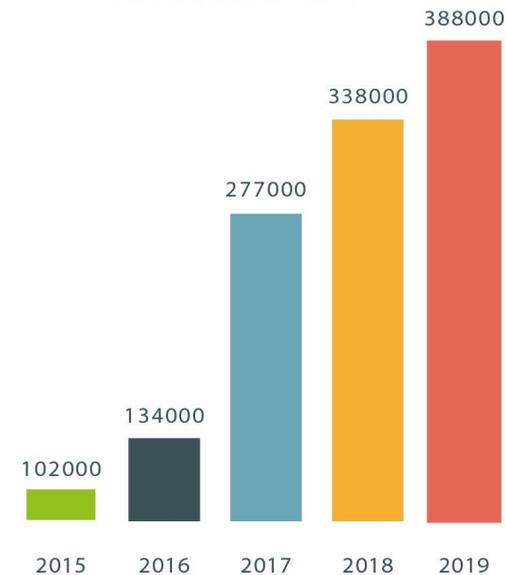
Depuis le début de la crise sanitaire, la fréquentation cyclable a bondi de 28 % toutes pratiques confondues (hors période de confinement) et près d'un français sur quatre se dit désormais davantage attiré par un séjour en itinéraire à vélo ou en randonnée pédestre (ADN Tourisme, Les vacances d'été 2021 : ce qu'ont prévu les français, 28 juin 2021). Le Schéma national des véloroutes a connu une année inédite avec l'ouverture de 1784 km d'itinéraires cyclables en 2020 en France (+165 % par rapport à 2019).

Les professionnels du cycle ont bénéficié de cet attrait porté par une montée en gamme et une augmentation de la part de marché des vélos à assistance électrique. En 2020, le chiffre d'affaires du vélo atteint 3 milliards d'euros (+25 % par rapport à 2019).

L'essor du Vélo à Assistance électrique

Par ses avantages - moins d'efforts pour aller plus loin et plus vite - le VAE attire tous les types d'utilisateurs du vélo. Il a ainsi permis de relancer le marché du cycle, de donner une nouvelle image au vélo et de conquérir de nouveaux utilisateurs. Si le nombre de vélos neufs vendus en France diminue depuis 20 ans (2,6 millions de ventes en 2019, plus de 3 millions de ventes au début des années 2000), le marché du cycle reste dynamique grâce à la vente des VAE en croissance forte depuis 15 ans. En 2019, 388 000 VAE ont été vendus soit 15% de plus qu'en 2018 et près de 4 fois plus qu'en 2015.

VENTES DE VAE NEUFS EN FRANCE
ENTRE 2015 ET 2019



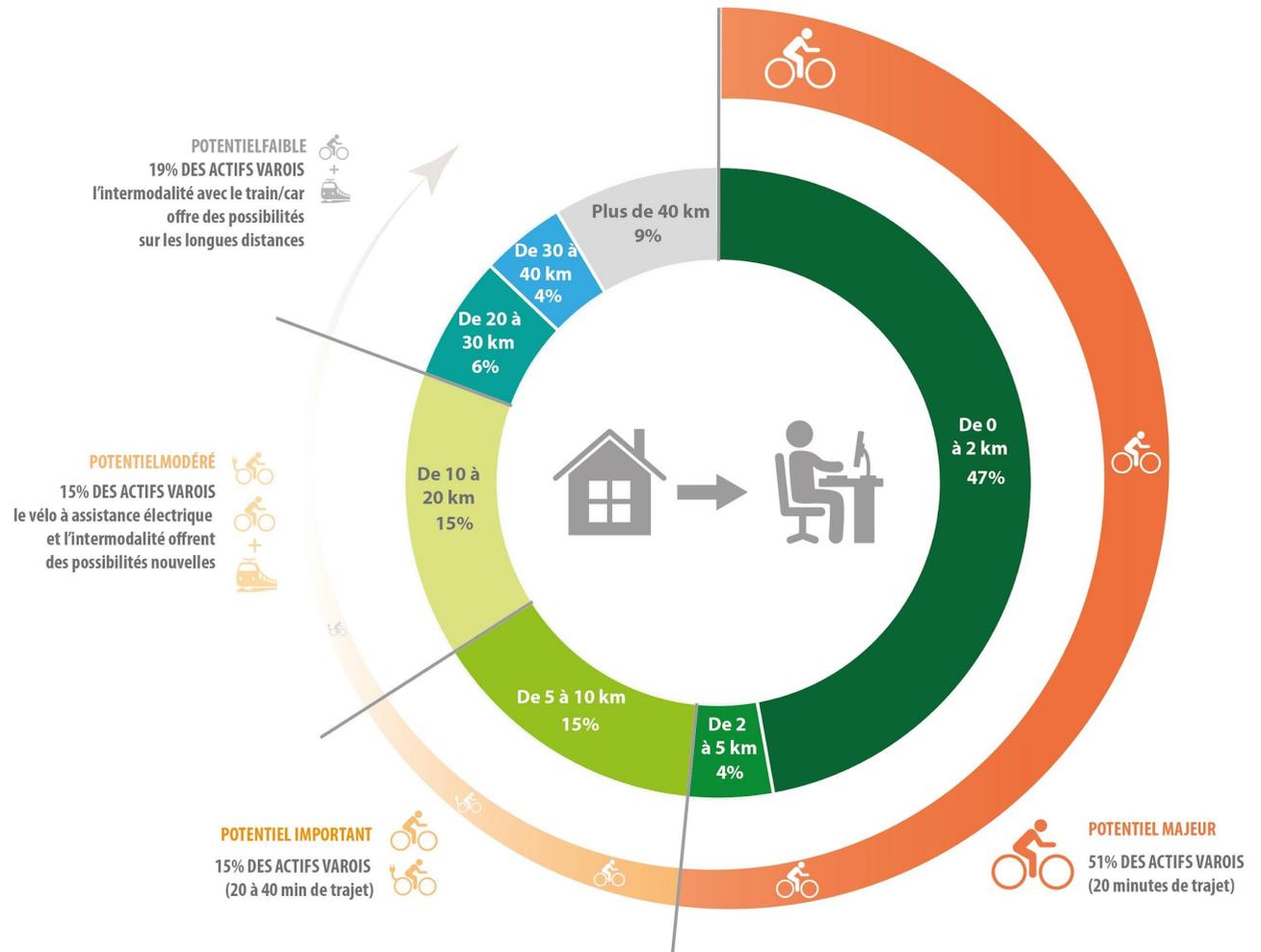
Source : Observatoire du Cycle

1 2 Le potentiel du vélo est considérable dans le Var

Les déplacements quotidiens de courte distance sont nombreux

En 2015, la Région Sud PACA était la troisième région de France où le vélo était le moins utilisé, après la Corse et la Normandie (Source : INSEE, enquête annuelle de recensement de la population 2015). Le département du Var affichait une part modale cyclable de 1,8 % chez les actifs en 2018 (Source : INSEE, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021).

- **51 % des déplacements domicile-travail des actifs varois font moins de 5 km** et 68 % de ces déplacements se réalisaient en 2016 en voiture, offrant un potentiel de report modal majeur vers le vélo.
- **30 % des déplacements domicile-travail sont compris entre 5 km et 20 km.** Le vélo à assistance électrique offre la possibilité de se déplacer plus loin et avec moins d'efforts. Ainsi, le vélo présente également un potentiel pour répondre aux besoins de déplacements supérieurs à 5 km et 10 km.
- **65 % des déplacements domicile-études se font en interne à la commune, soit des trajets inférieurs à 5 km.**
- **95 % des ménages varois vivent à moins de 3 km d'une centralité** (centre-ville et village)



1 2 Le potentiel du vélo est considérable dans le Var

Le climat est très favorable à la pratique des modes actifs

Chaque année, le département du Var fait partie des 10 départements les plus ensoleillés de France. Si les pics de chaleurs peuvent constituer un frein, la faible pluviométrie et la douceur des températures hivernales permettent d'envisager une large période de pratique du vélo.

Le relief est surmontable dans la majeure partie des zones urbanisées

Les parties les plus urbanisées du territoire présentent un relief relativement plat et franchissable (métropole toulonnaise, Estérel Côte d'Azur Agglomération, Golfe de St-Tropez, Vallée du Gapeau, Provence Verte, Sillon permien...). Seuls les villages perchés, les gorges du Verdon et les grands massifs sont contraints par un relief plus escarpé rendant difficile la pratique du vélo. Mais le VAE permet de réduire cette contrainte.

Le patrimoine paysager est remarquable...et remarqué

La diversité paysagère des territoires varois est un capital qui fait déjà l'objet d'un intérêt massif pour la pratique du vélo de route cycloportif. De nombreux secteurs peuvent également contribuer à créer un cadre agréable pour les déplacements du quotidien auprès de nouveaux utilisateurs.



1 3 Le département souhaite renforcer son implication historique sur le vélo

Renforcer l'attractivité touristique du Var

Avec ses 17 boucles cyclo-touristiques, le Département aménage et entretient des bandes cyclables pour encourager la pratique du vélo dans le cadre des activités de loisirs et sportives.

Le Parcours cyclable du littoral varois et la partie varoise de l'Eurovélo8, sont les deux aménagements cyclables structurants du département ; un plan pluriannuel d'intervention est engagé par le Département sur ces deux itinéraires majeurs.

Des boucles de VTT inscrites au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) sont actuellement valorisées sur le site des sports de pleine nature et doivent être complétées par le Parcours cyclable du littoral varois, l'Eurovélo 8 et d'autres itinéraires.

Le Plan vélo départemental a vocation à mettre en place des actions en faveur du cyclotourisme : outre l'EV8 et le PCL, l'identification des itinéraires (existants, à développer), la priorisation des aménagements, la valorisation des itinéraires, il s'agira également de mettre en synergie les actions portées par le Département avec celles des territoires en faveur du cyclotourisme.

Participer au développement de la mobilité du quotidien

En 2016, près de 66% des actifs habitent et travaillent dans leur commune. Parmi eux, près de 40 % utilisent leur voiture, avec une augmentation constatée depuis 2006. Le potentiel de l'utilisation du vélo en ville et au cœur des villages apparaît insuffisamment exploité.

A travers le Plan vélo départemental, le Département souhaite, aux côtés des collectivités engagées dans leurs politiques locales en faveur des modes actifs, soutenir des actions destinées à favoriser le vélo comme solution de mobilité de proximité. Il s'agit de mettre en convergence les actions portées par le Département du Var et celles des territoires en identifiant des itinéraires prioritaires pour des aménagements en faveur du vélo. Les équipements scolaires (collèges et lycées en particulier), fréquentés par des publics jeunes non-motorisés, sont générateurs d'importants volumes de déplacements quotidiens ; ils sont à priori une cible favorable pour le développement de la pratique du vélo.

Par ailleurs, les jeunes constituent un public privilégié des politiques départementales. Soucieux des problématiques d'accessibilité aux collèges, le Département souhaite investir pleinement cette question au travers du Plan vélo départemental : quel état des lieux de l'accessibilité vélo des collèges ? Comment l'améliorer en travaillant en lien avec les EPCI et les communes ?

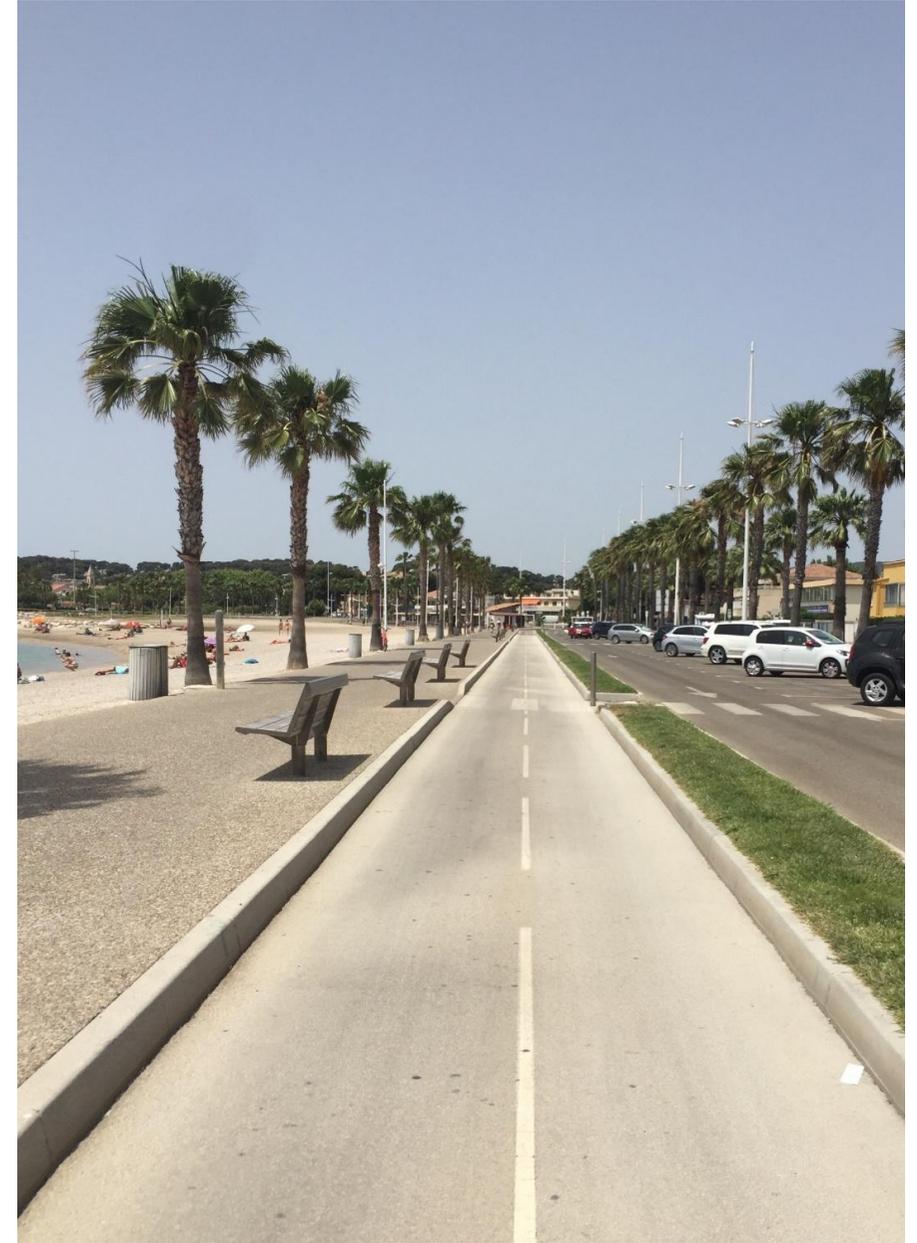
1 3 Le département souhaite renforcer son implication historique sur le vélo

L'amélioration du cadre et de la qualité de vie

Au-delà de l'attractivité touristique, de la mobilité du quotidien via des modes de déplacement doux, le Plan vélo départemental, doit pleinement intégrer les enjeux environnementaux et notamment, en lien direct avec les compétences du Département, de protection et de valorisation des espaces naturels sensibles et protégés : ENS, mais aussi Plaine des Maures, Massif de la Sainte-Baume...

La démarche de travail engagée à l'occasion du Plan vélo départemental sera l'occasion de mettre en place un travail collaboratif et expérimental entre les acteurs locaux (EPCI, PNR Sainte-Baume, syndicat des Maures...).

Le développement des activités sportives de plein air, généré par le développement des voies vertes, pistes cyclables, véloroutes, comporte également des enjeux de développements sportifs, d'impacts bénéfiques sur la santé et sur la qualité de l'air. Le Plan vélo départemental devra inclure l'ensemble de ces enjeux afin que la pratique du vélo dans le cadre de toutes ses composantes : touristiques, loisirs, sportives, mobilité du quotidien, entraîne, de manière globale, une amélioration du cadre et de la qualité de vie.



1 4 Sources, méthode et vocation du diagnostic

L'approche par le «système vélo»

La tendance à focaliser l'attention de la thématique cyclable sur l'aspect «infrastructure» et en particulier sur les aménagements cyclables a laissé la place aujourd'hui à une approche qui considère le développement d'un mode de transport individuel - en l'occurrence le vélo - comme étroitement dépendant d'un ensemble de composantes, et à travers elles d'un ensemble d'acteurs. Ces composantes peuvent être regroupées dans ce qui est appelé le «système vélo», et le diagnostic du Plan vélo départemental s'attache pour partie à en dresser un état des lieux à l'échelle du département.

On peut identifier 6 composantes majeures

Le système vélo qui permet et encourage son usage peut être caractérisé par :

- Des aménagements cyclables des dispositifs de stationnement à domicile et à destination
- Des dispositifs d'emports du vélo dans les transports collectifs
- Des services permettant d'acheter, de louer, de réparer, de lutter contre le vol...
- Des services de livraisons à vélo
- Des politiques de promotion du vélo visant à encourager sa pratique (communication, formation, évènements, aide financière...)
- Un tissu associatif

Les pièces du diagnostic

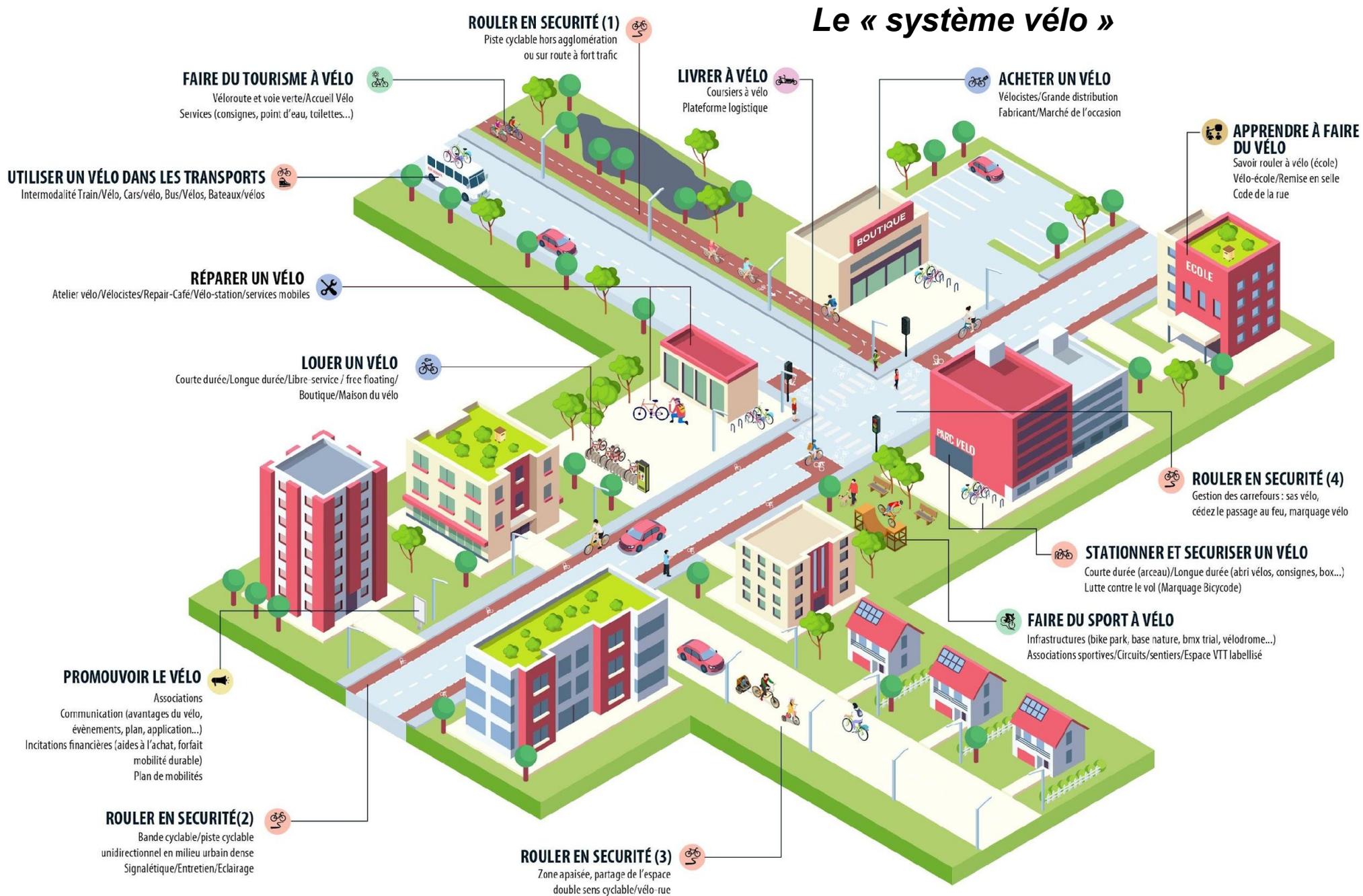
- La synthèse du diagnostic
- La liste des indicateurs cyclables
- L'atlas des gares
- L'atlas des collègues
- L'atlas des tronçons de véloroutes à aménager
- Le portail cartographique des données cyclables du Var

La vocation du diagnostic

En fonction des thématiques abordées, les éléments produits à l'occasion de ce diagnostic visent :

- À préciser l'état des lieux de l'offre et de l'usage cyclable à l'échelle du Var et des territoires
- À identifier les enjeux et à travers eux les possibilités d'actions
- À fournir des ressources matérielles pour travailler avec les acteurs techniques impliqués dans le plan vélo à l'élaboration du projet

1 4 Sources, méthode et vocation du diagnostic



Le « système vélo »

2

L'offre touristique cyclable

1	Les grands itinéraires touristiques	p. 13
2	Le jalonnement des itinéraires cyclosportifs	p. 20
3	Le niveau de diversité de l'offre	p. 24
4	Les moyens de diffusion au public	p. 26
5	Les structures labellisées accueil vélo	p. 28
6	L'accès aux espaces naturels sensibles	p. 30

2 1 Les grands itinéraires touristiques – les véloroutes et voies vertes

L'EuroVelo 8 : 4 territoires, 29 communes

L'EuroVelo 8 (EV8), également nommée «la Méditerranée à vélo», est une véloroute EuroVelo qui fait partie d'un programme d'aménagement de voie cyclable à l'échelle européenne. Longue de 5 900 km, elle relie Cadix en Espagne à Athènes en Grèce, puis se poursuit jusqu'à Chypre. L'itinéraire traverse ainsi le sud de l'Europe d'ouest en est principalement le long de la côte méditerranéenne en passant successivement par 11 pays, l'Espagne, la France, Monaco, l'Italie, la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'Albanie, la Grèce et Chypre

La portion varoise représente 135 km, traverse le nord du département sur un axe est-ouest, dessert 4 territoires et 24 communes : la communauté de communes Provence Verdon, Dracénié Provence Verdon Agglomération, la communauté de communes du Pays de Fayence et la Communauté d'Agglomération Provence verte (traversée à la marge sur moins de 3 km, sur la commune d'Entrecasteaux).

Le parcours cyclable du littoral (Véloroute 65) : 6 territoires, 27 communes

Le projet de la véloroute 65 (V65) reliera à terme Les Saintes-Maries-de-la-Mer à Nice et se situera majoritairement en milieu urbain notamment dans les traversées de trois grandes métropoles (Nice-Côte d'Azur, Toulon-Provence-Méditerranée, Aix-Marseille-Provence) mais offrira des passages en milieu naturel à travers les Préalpes d'Azur, la Côte varoise, la Côte bleue ou la Camargue.

Le parcours cyclable du littoral (PCL) constitue la portion varoise de cet itinéraire, traverse 20 communes varoises de Six-Fours-les-Plages à Saint-Raphaël et suit le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer de Provence. À ce jour, 92 km sont aménagés, dont 77 en site propre destinés exclusivement aux usagers non motorisés. Au terme de son aménagement, le parcours s'étalera sur 120 km, de Six-Fours à Saint-Raphaël.

Le Tour du Verdon à vélo (itinéraire de découverte)

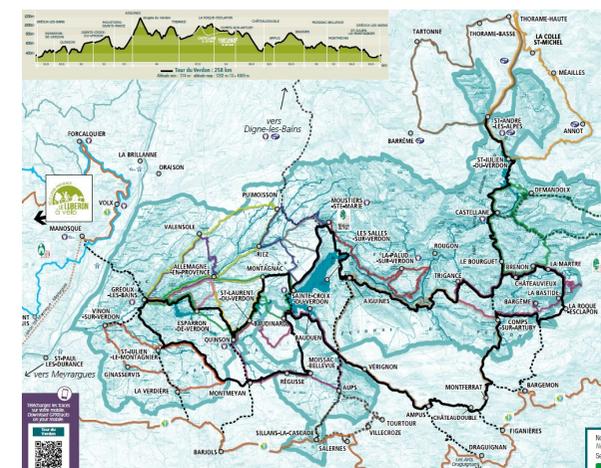
Le Tour du Verdon à vélo est un circuit de découverte conçu pour le vélo en itinérance et qui est présenté pour un public de pratiquants allant de confirmés à sportifs. Le parcours fait 258 km et cumule un dénivelé positif de 4 000 m en atteignant une altitude minimale de 314 m et une altitude maximale de 202 m. Il est conseillé de le réaliser sur une période de 4 à 7 jours. Il est inclus pour sa majeure partie dans le Parc Naturel du Verdon et permet d'en découvrir la diversité des paysages. Dans sa partie varoise, il partage en partie les itinéraires de 4 boucles cyclosporives départementales.



Itinéraire de l'EuroVelo 8



Itinéraire de la V65



Itinéraire du Tour du Verdon à vélo



2 1 Les grands itinéraires touristiques – les véloroutes et voies vertes

La Vigne à Vélo – 1 territoire, 4 communes

Cet itinéraire a pour vocation de constituer une liaison cyclable entre la gare SNCF des Arcs-Draguignan et le centre-ville de Draguignan, pour rejoindre l'Eurovelo. Il présente certaines discontinuités et des sections inachevées ou nécessitant une mise en sécurité. Le parcours, en partie réalisé sur une ancienne voie ferrée, offre actuellement environ 80 % de voies vertes ou pistes cyclables en enrobé lisse.

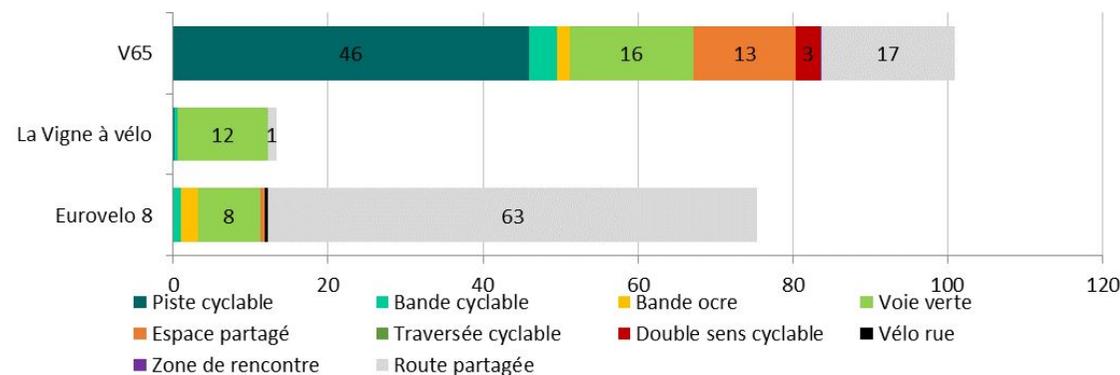
La Vigne à Vélo permet de découvrir le patrimoine historique et les paysages (vignobles, pinèdes) de la Dracénie et présente également un intérêt pour générer du report modal (rabattements et liaisons vers les pôles d'échanges multimodaux) avec un usage quotidien, notamment des scolaires, en constituant une alternative au réseau routier à fort trafic.

Véloroutes – chiffres clés	Nb. de territoires traversés	Nb. de communes traversées	Distance de l'itinéraire (km)	Distance aménagée (km)	Distance à aménager (km)
Eurovélo 8 (EV8)	4	29	152.3	75.4	76.9
La Vigne à Vélo	1	4	15.3	13.5	1.8
Le parcours cyclable du littoral (V65)	6	27	164.4	98.8	65.6



Itinéraire de la Vigne à Vélo

Aménagements (+ routes partagées) des véloroutes



2 1 Les grands itinéraires touristiques – les véloroutes et voies vertes

51 sections manquantes, soit 144 km à aménager, 11 sections = 80 % des km manquants

Les aménagements nécessaires à la finalisation des 3 itinéraires cyclotouristiques représentent un total de 144 km et 51 sections manquantes. La quasi-totalité de ces sections concerne l'EV8 et la V65.

Près des 2/3 représentent des discontinuités de moins d'1 km et 37% de moins de 500 m.

Les 11 sections les plus longues (supérieures à 5 km) représentent 80 % des distances à aménager.



Cf. Annexe « Atlas des tronçons à aménager » - 56 planches

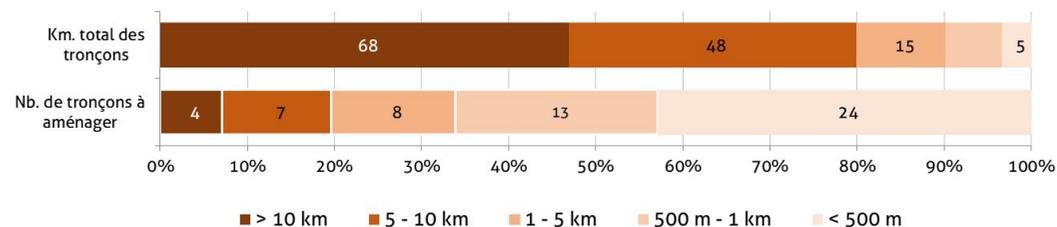
Nb. et longueur de sections à aménager

	Nb. de tronçons à aménager	Km. total des tronçons
> 10 km	8%	47%
5 - 10 km	14%	33%
1 - 5 km	16%	10%
500 m - 1 km	25%	7%
< 500 m	37%	3%
Total	100%	100%

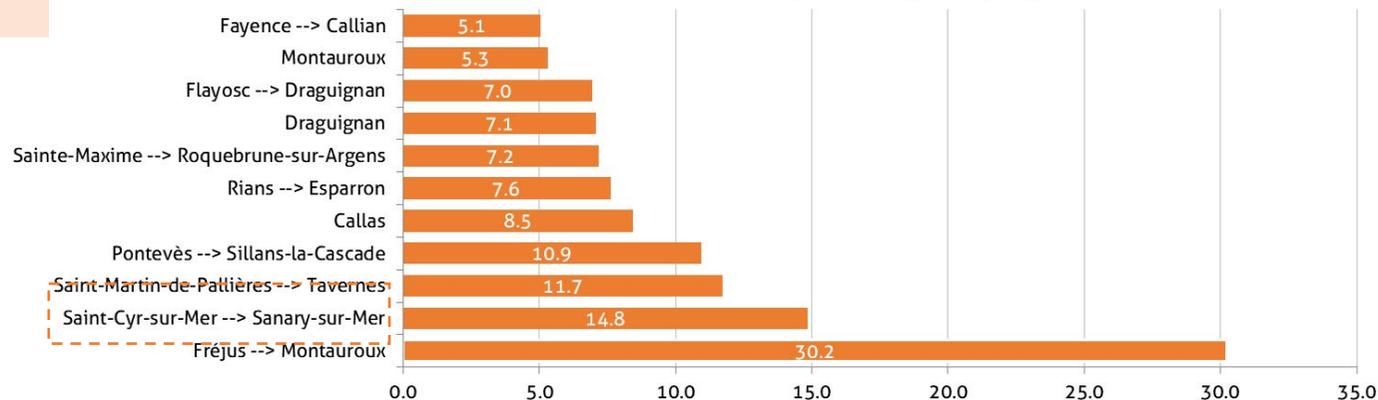
2 sections sont encore à définir à l'est et à l'ouest du PCL

Les 2 sections les plus longues sont la section est de la V65 qui débute à Fréjus et vient se connecter à l'EV8 au niveau de la commune de Montauroux, et celle devant relier Sanary-sur-Mer à Saint-Cyr-sur-Mer pour compléter le PCL et ainsi constituer la portion varoise de la V65. Les itinéraires à privilégier pour l'aménagement de ces 2 sections ne sont pas encore définis. Les itinéraires et donc les distances afférentes sont présentés dans ce diagnostic à titre indicatif en empruntant le «chemin le plus court».

Nombre et longueur des tronçons à aménager



Les 11 sections les plus longues (km)



2 1 Les grands itinéraires touristiques – les véloroutes et voies vertes

Les «points durs» des sections à aménager

Au-delà des contraintes d'aménagement de linéaire liées aux emprises viaires disponibles et aux modalités d'acquisition ou d'occupation foncières, les points durs sont constitués par :

- **Des franchissements**, qui peuvent nécessiter des solutions complexes et donc souvent coûteuses à mettre en œuvre : les ponts, passages à gué, passages inférieurs de routes/autoroutes/voie ferrée
- **Des intersections**, c'est-à-dire les nœuds de circulation routiers où le danger pour le cycliste augmente sensiblement : les giratoires, les carrefours à feu et toutes les intersections où se posent les questions de la priorité du cycliste ou de l'automobile et la sécurisation des traversées.

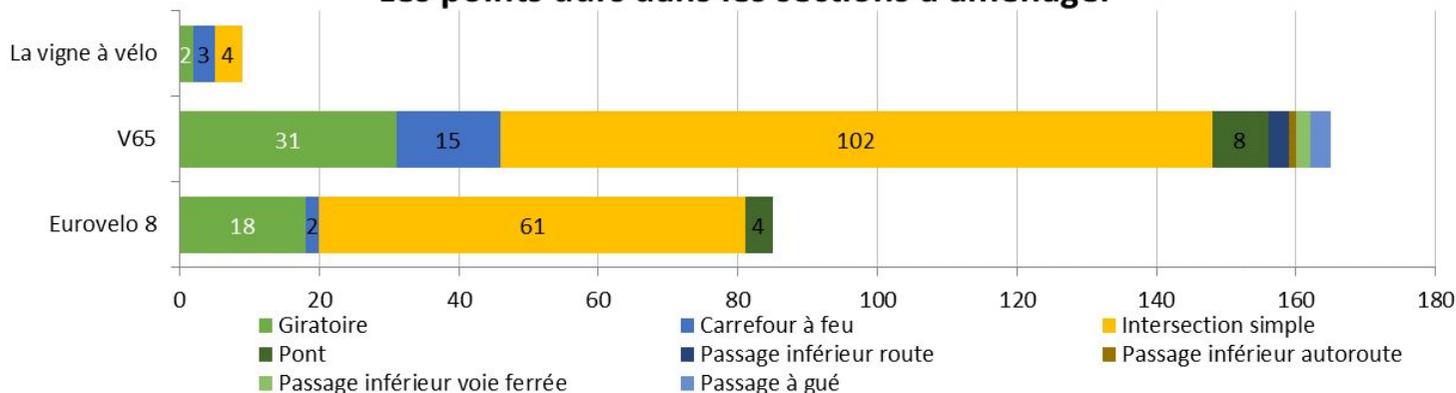
261 points durs dont 65 % sont des intersections simples

Sur l'ensemble des sections des véloroutes à aménager on peut relever 260 points durs :

- 240 intersections dont 168 intersections simples (croisements), 51 giratoires et 20 carrefours à feu
- 21 franchissements dont 12 ponts, 3 passages à gué et 6 passages sous voie

L'identification de ces points durs permet d'approcher le niveau de difficulté que présente l'aménagement de chacune des sections manquantes (cf. annexe «Atlas des tronçons à aménager») et ainsi de travailler à une programmation.

Les points durs dans les sections à aménager



Cf. Annexe « Atlas des tronçons à aménager » - 56 planches



Aller plus loin dans le diag.

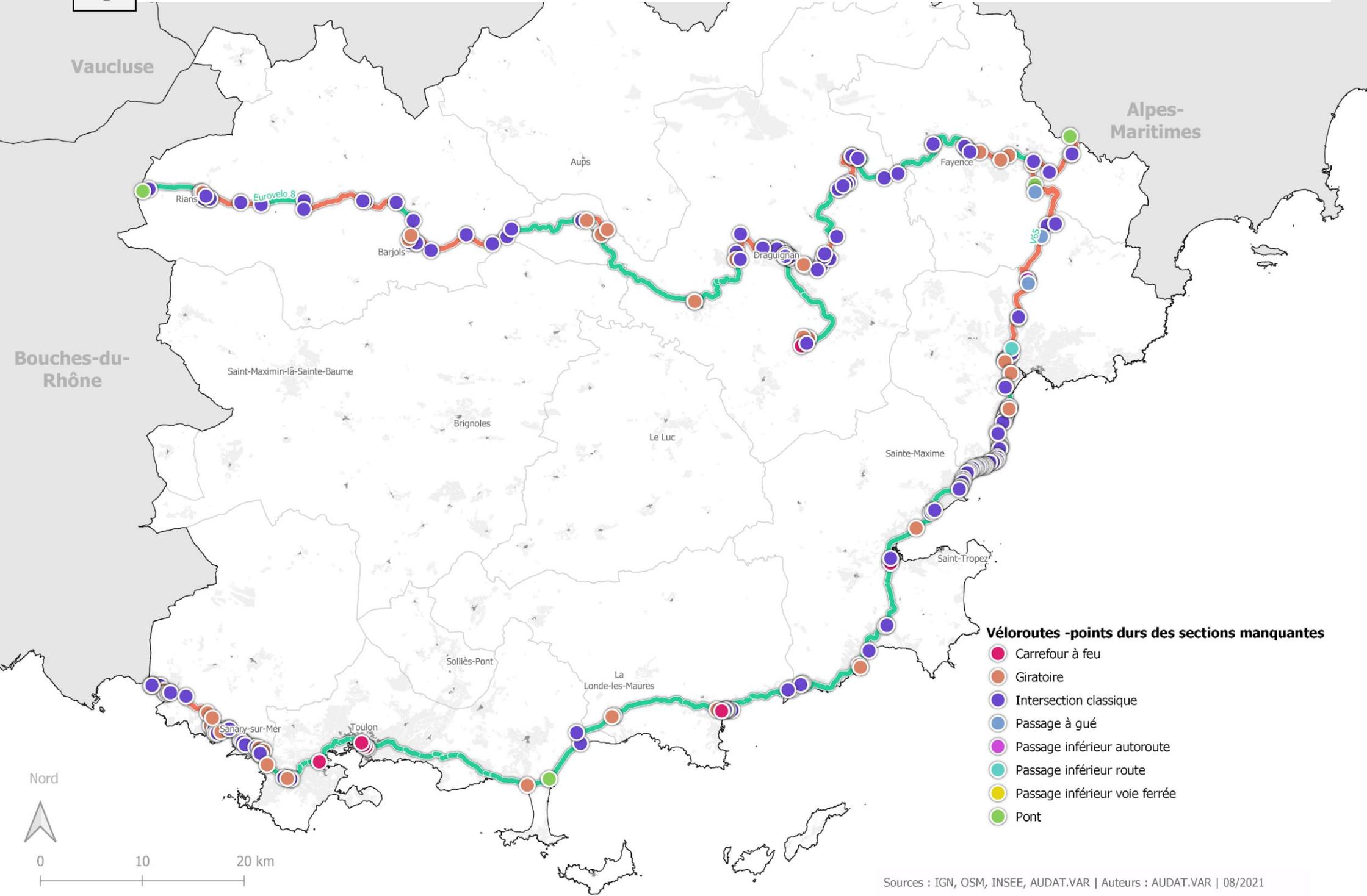
- Identifier les points durs non traités dans les itinéraires existants, en particulier sur les «routes partagées»
- Dresser un état des lieux de la signalétique sur les véloroutes, tronçons existant compris
- Identifier les pentes problématiques sur l'ensemble des itinéraires



Enjeux pour le plan d'actions

- Programmer l'aménagement des sections manquantes
- Programmer la résorption des points durs
- Systématiser les solutions pour le traitement des «intersections classiques»

2 1 Les grands itinéraires touristiques – les points durs des sections à aménager



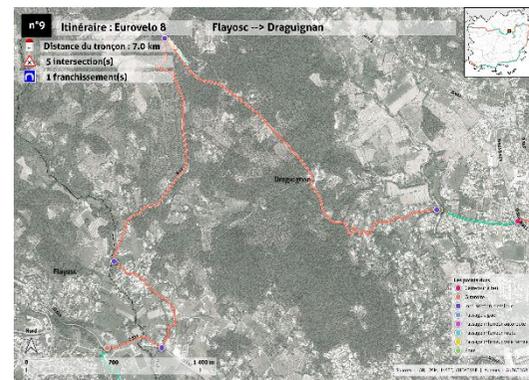
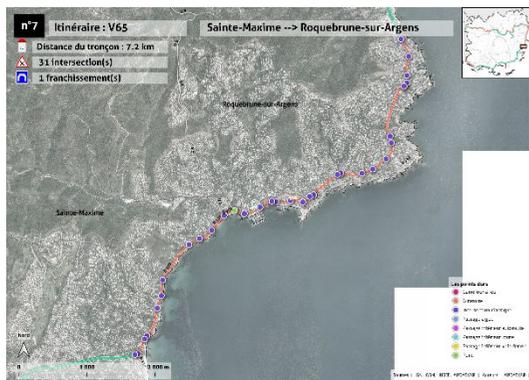
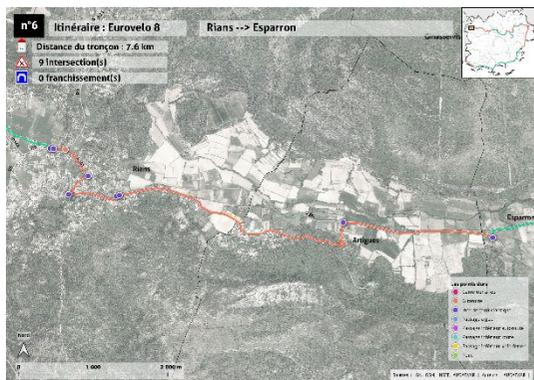
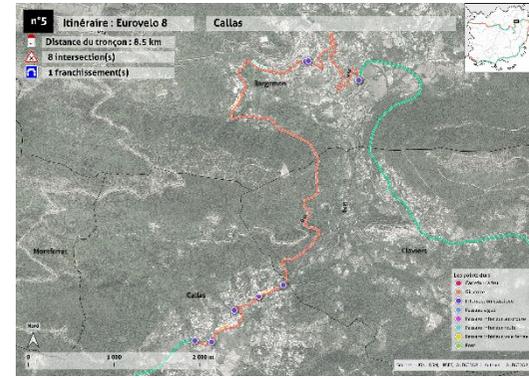
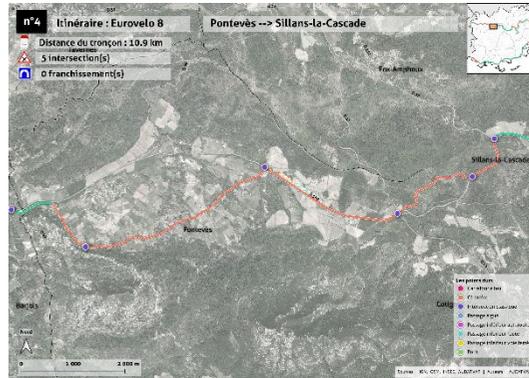
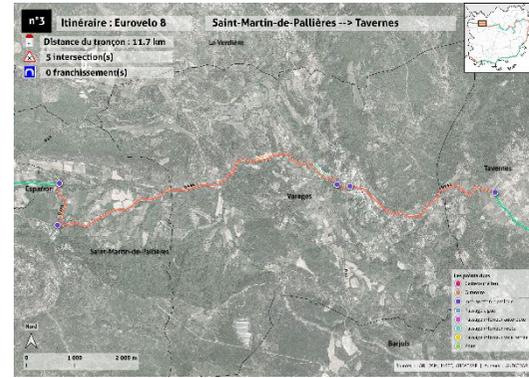
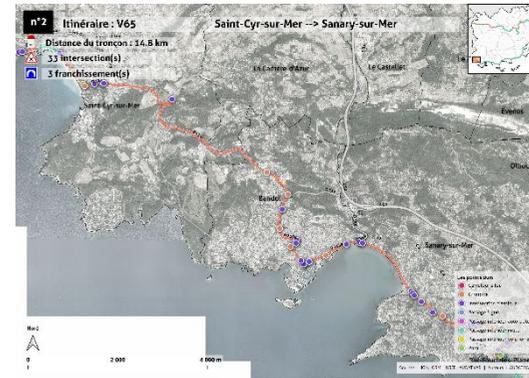
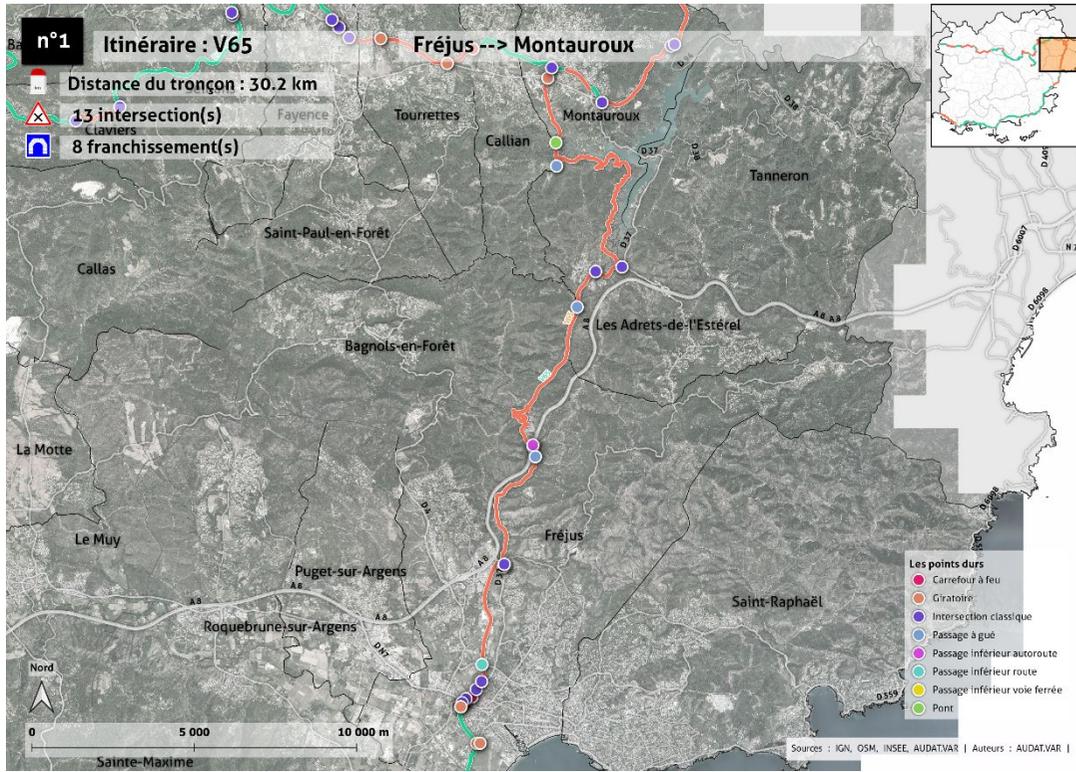
Véloroutes -points durs des sections manquantes

- Carrefour à feu
- Giratoire
- Intersection classique
- Passage à gué
- Passage inférieur autoroute
- Passage inférieur route
- Passage inférieur voie ferrée
- Pont



Cf. Annexe « Atlas des tronçons à aménager » - 56 planches

9 sections de plus de 7 km



2 1 Les grands itinéraires touristiques – les boucles cyclosporatives

17 boucles cyclosporatives, 1 349 km d'itinéraires

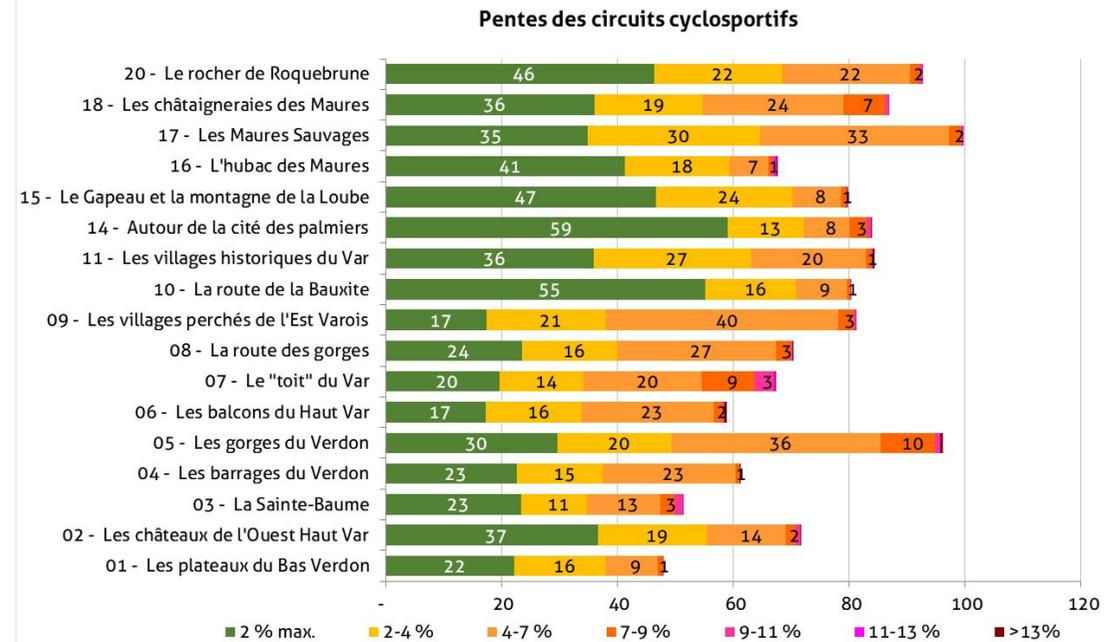
Le Département du Var a mis en place 17 boucles cyclosporatives qui empruntent le réseau routier départemental. Elles sont conçues pour les pratiquants de vélo de route sportifs et signalées selon les standards spécifiques. Elles permettent de découvrir l'ensemble des paysages varois et ont été réduites (auparavant 22 boucles) pour éviter les sections routières où le trafic routier est trop élevé.

Nom	Longueur (km)	Dénivelé	Durée
01 - Les plateaux du Bas Verdon	64.5	10135h45min.	
02 - Les châteaux de l'ouest Haut Var	86	7265h	
03 - La Sainte Baume	55	6523h25min.	
04 - Les barrages du Verdon	65.5	8904h10min.	
05 - Les gorges du Verdon	98.5	17066h40min.	
06 - Les balcons du Haut Var	60	8943h54min.	
07 - Le toit du Var	71	14155h	
08 - La route des orges	58	6863h35min.	
09 - Les villages perchés de l'Est Varois	83.5	12755h20min.	
10 - La route de la bauxite	80.5	4754h30min.	
11 - Les villages historiques du Var	93	8835h35min.	
14 - Autour de la cité des palmiers	96	6935h35min.	
15 - Le Gapeau et la montagne de La Loube	82.5	7834h55min.	
16 - L'Hubac des Maures	80.5	5564h40min.	
17 - Les Maures sauvages	89	14505h55min.	
18 - Les châtaigneraies des Maures	91	13976h	
20 - Les rochers de Roquebrune	94.5	10135h45min.	



Aller plus loin dans le diag.

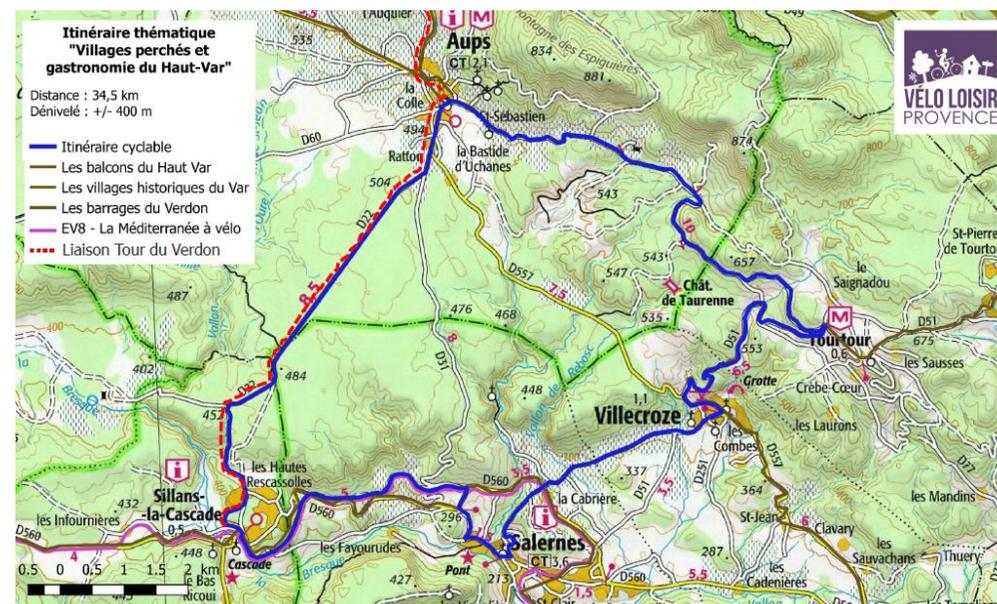
- Croiser les itinéraires avec les données de trafic 2019 pour identifier les sections potentiellement problématiques



Un projet de nouvelle boucle porté par 2 territoires

Porté conjointement par Dracénie Provence Verdon Agglomération et la CC Lacs et Gorges du Verdon, la création d'un itinéraire thématique autour de la gastronomie, des cascades et villages remarquables du Haut Var est en cours d'étude. Ce nouvel itinéraire relie 3 boucles existantes (n°4, n°6 et n°11) ainsi que l'Eurovélo 8 à l'offre du Verdon à vélo. Il est pensé pour une pratique de loisir et de découverte touristique sur une distance de 34,5 km avec un dénivelé positif de 400 m. Les objectifs affichés par la co-maîtrise d'ouvrage sont de :

- Renforcer le positionnement et la visibilité de notre destination, développer la pratique cyclotouristique, en accord avec l'évolution des pratiques touristiques et plus particulièrement dans le contexte sanitaire actuel,
- Favoriser un tourisme diffus contribuant à allonger la saison touristique sur les ailes de saison et incitant les visiteurs à rayonner sur les territoires,
- Valoriser les filières courtes et les savoir-faire locaux pour les concilier avec la pratique loisir du vélo, partant ainsi à la rencontre du territoire, de ses spécificités et de ses acteurs,
- Encourager les modes de déplacement doux pour une mobilité touristique durable,
- Créer du lien entre les territoires et les offres vélo : lien entre La Méditerranée à vélo et le Verdon à vélo, connexion entre la CCLGV et la DPVA,
- Créer du lien entre professionnels de la gastronomie et du tourisme.

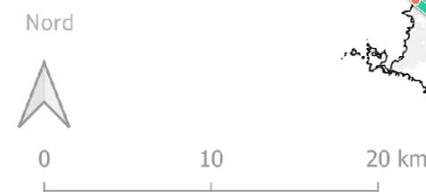


3 boucles des départements voisins qui desservent le Var

Deux itinéraires cyclotouristiques mis en oeuvre par le Département des Alpes-de-Haute-Provence, ainsi qu'un itinéraire du Département des Alpes-Maritimes, empruntent le réseau routier varois en direction :

- Des lacs du Verdon (CD04)
- Des Belvédères du Verdon (CD04)
- De l'olivier au mimosa (CD06)

2 1 Les itinéraires cyclotouristiques



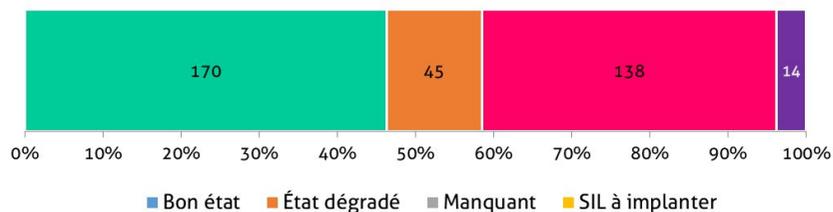
2 2 Le jalonnement des itinéraires cycloportifs

Le jalonnement des boucles cycloportives

Les boucles cycloportives étant orientées par définition pour la pratique cyclable rapide, voire la performance, la signalisation est particulièrement déterminante pour le bon déroulement du parcours, en permettant d'orienter les pratiquants sans qu'ils aient à poser le pied à terre et/ou consulter d'autres supports. L'inventaire de l'état du jalonnement des boucles cycloportives en cours de réalisation par les services du Département fait état, pour les 10 boucles analysées jusqu'à présent, d'un besoin de renouvellement ou d'implantation d'environ 56% des panneaux directionnels, sur une totalité de 306 panneaux :

- 12% (37 panneaux) étant dégradés
- 40 % (122 panneaux) étant absents sur le support
- 4% (12 panneaux) nécessitant l'implantation d'un support.

État du jalonnement des boucles cycloportives - inventaire en octobre 2021



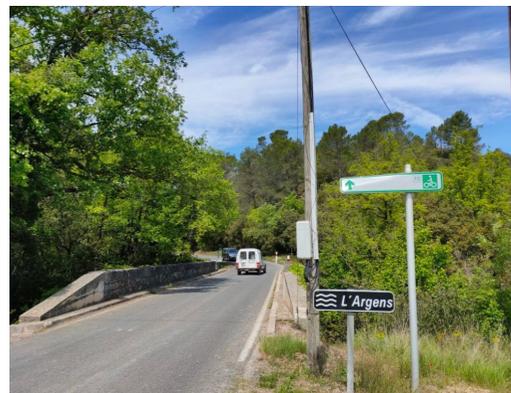
Boucle	Bon état	État dégradé	Manquant	SIL à planter
01- Les plateaux du Bas Verdon	6	0	5	2
02- Les châteaux de l'ouest Haut Var	11	3	10	1
03- La Sainte-Baume	10	0	12	1
04- Les barrages du Verdon	24	5	6	1
05- Les gorges du Verdon	10	4	4	1
06- Les balcons du Haut Var	4	7	14	1
08- La route des Gorges	4	8	15	1
10 - La route de la bauxite	15	6	17	0
11 - Les villages historiques du Var	23	4	14	2
15 - Le Gapeau et la Montagne de La Loube	22	3	17	1
17 - Les Maures sauvages	18	1	12	2
18 - Les châtaigneraies des Maures	23	4	12	1
Total	170	45	138	14



Jalonnement manquant

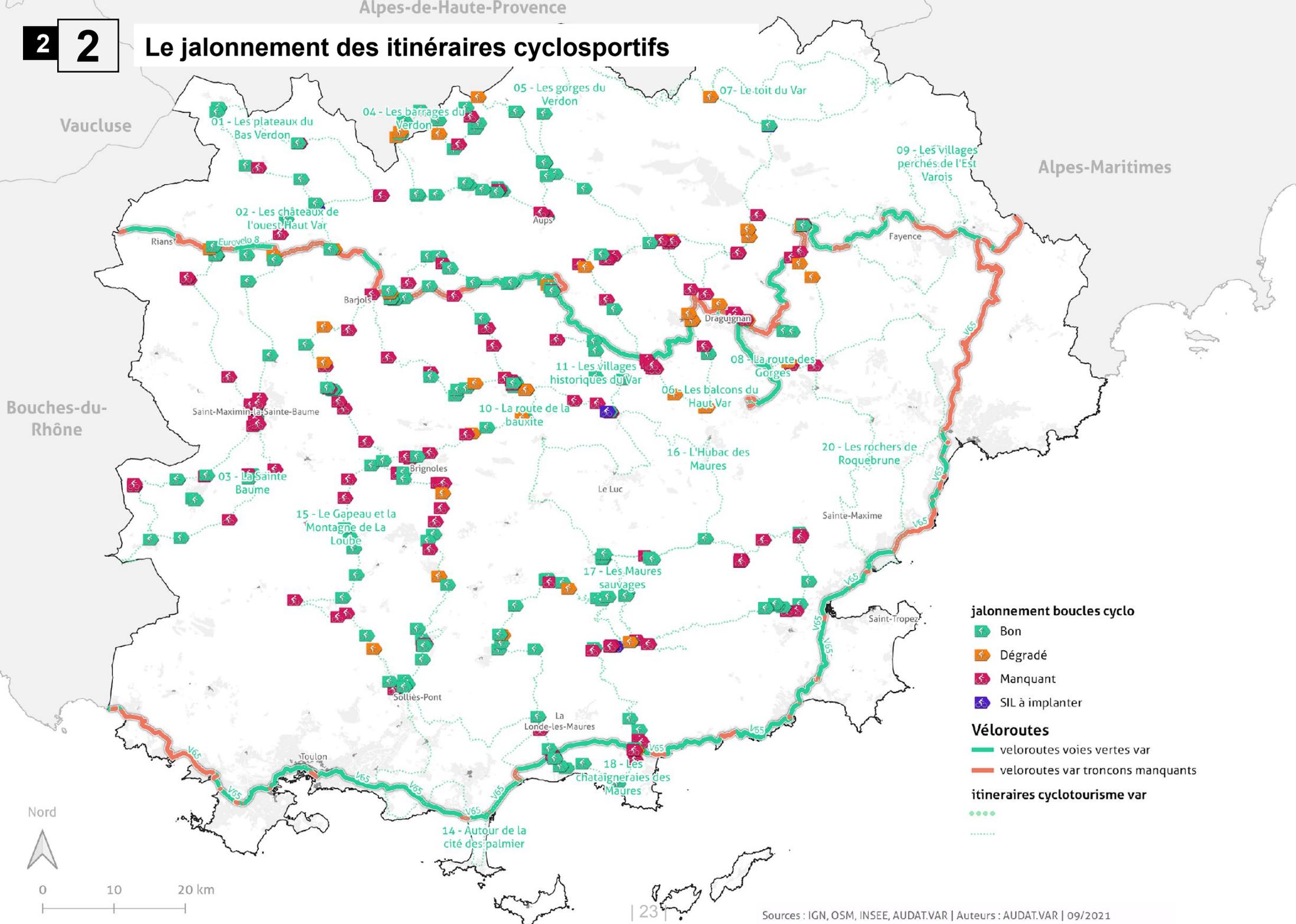


Jalonnement bon état



Jalonnement dégradé

Le jalonnement des itinéraires cycloportifs



2 3 Le niveau de diversité de l'offre

	Var			Vauduse	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute Povençe	Rhône	Corrèze
Communication au public									
Accès sur internet	VisitVar	ProvenceWeb	Sport Nature Va	Provence à v	Département	Département	Tourisme Alp	Rhône Tou	Correze
Bon référencement sur moteur de recherche	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Visualisation du parcours	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Topo guide - html (texte sur le site)	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Topo guide - pdf	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Topo guide - gpx	Parfois	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Application internet	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Brochures de communication pour diffusion	Parfois	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Catégorisation par niveau de difficulté	Parfois	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Catégorisation par thématique	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Localisation des services associés	Parfois	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Itinéraires									
	Var			Vauduse	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute Povençe	Rhône	Corrèze
Circuits sportifs vélo de route	0	22	17 (cyclo-tourisme)	5	8	13	17	27	17
Circuits sportifs VTT	72 (VTT+ pédestre)	0	5	86	0	12	0	0	0
Cyclotourisme	49 résultats	0	0	34	8	0	0	0	0
Circuits familiaux / balade	?	0	0	17	7	0	7	3	15
Circuits itinérance (intra-département)	0	0	0	5	2	0	0	0	0

2 3 Le niveau de diversité de l'offre

Une offre à diversifier pour attirer de nouveaux publics

Selon le type de pratiques, les publics et les attentes des pratiquants, l'offre qui devra être développée n'est pas la même.

	Public résident	Public visiteur	Public familial	Public sportif	Aménagements sécuritaires	Information numérique	Signalétique directionnelle	Dénivelé faible	Intérêt paysager	Intérêt patrimonial	Rapidité de parcours
La pratique touristique à la journée	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
La pratique touristique itinérante	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
La pratique sportive sur route	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
La pratique sportive tout terrain	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
La pratique utilitaire	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■



Enjeux pour le plan d'actions

- La diversification de l'offre cyclotouristique du département
- La complémentarité entre les offres régionales, départementales et locales
- La centralisation et la diffusion mutualisée de l'ensemble de l'offre

2 4 Les moyens de diffusion grand public : plusieurs plateformes

Plusieurs plateformes diffusent de l'information sur les itinéraires cyclotouristiques

La recherche «*itinéraire vélo Var*» via les moteurs de recherche internet permet de se représenter le parcours d'un utilisateur lambda. Elle conduit à plusieurs plateformes de communication touristiques avec des niveaux d'information hétérogènes :

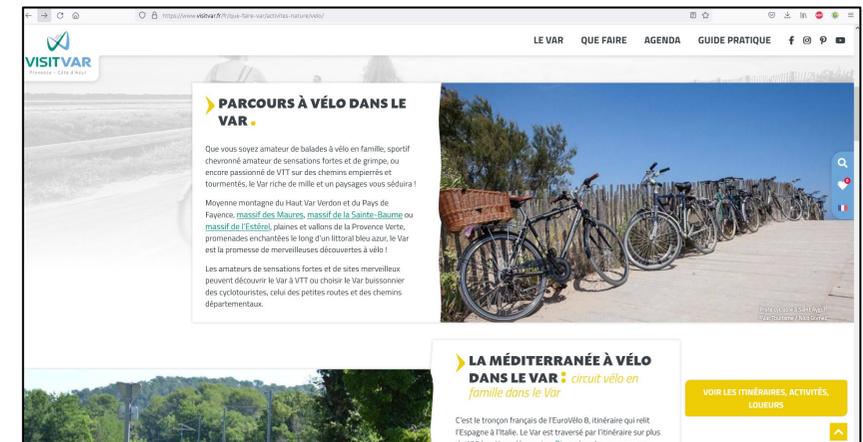
- **Le site VisitVar** : la plateforme est référencée en premier dans les résultats de recherche. L'accès à la liste des itinéraires vélo n'est pas évident et nécessite un certain temps de navigation. De plus, la lisibilité des parcours est relativement sommaire (souvent uniquement un point de départ cartographié). Les itinéraires sont décrits textuellement mais il n'y a pas de topo guide proposé et pas toujours de format intégrable dans une application d'itinéraire (format GPX) proposé au téléchargement. La navigation souffre de quelques limites peu pratiques à l'usage (pas de retour en arrière possible après avoir cliqué sur un parcours pour revenir à la liste des parcours).
- **Provence Web** : cette plateforme d'information touristique est référencée en deuxième position dans les résultats de recherche. C'est la seule plateforme où l'on trouve l'intégralité des topoguides des boucles départementales (y compris celles qui ont été supprimées) mais sans toutefois proposer de trace GPX en téléchargement.
- **Sport Nature Var** : cette plateforme n'apparaît pas dans la première page des résultats. L'accès à l'offre d'itinéraires cyclables est simple (un seul clic depuis la page d'accueil) mais ne donne dans un premier temps que la liste des itinéraires VTT (5 itinéraires). Les itinéraires cyclosporifs sont disponibles dans un onglet dédié (15 itinéraires). Chacun d'eux est décrit de façon claire, complète et structurée : dénivelé cumulé, distance, durée, profil altimétrique, accès au départ, visualisation de l'itinéraire cartographié, trace GPX téléchargeable.



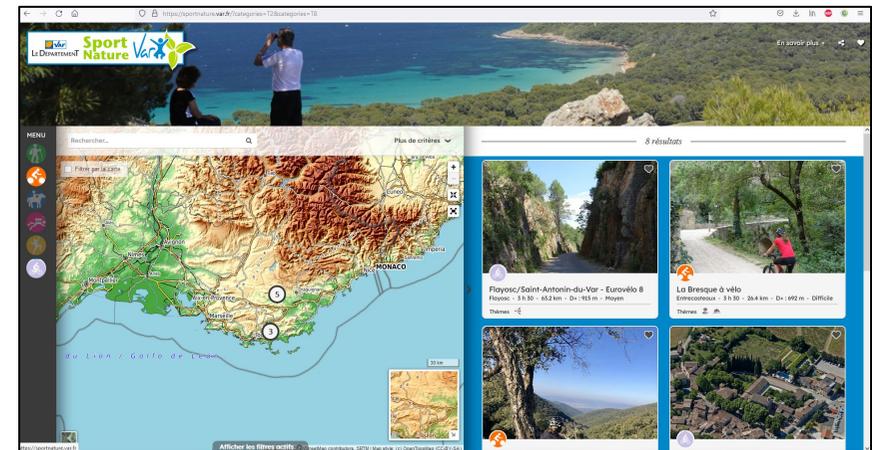
Aller plus loin dans le diag.

- Schématiser la navigation du point de vue utilisateur Google (usage débutant) pour l'accès à l'information, les liens ou l'absence de lien entre les différents sites...
- Décrire le contenu vélo de chacun des sites

VisitVar



Sport Nature Var



Provence Web



2 4 Les moyens de diffusion aux professionnels / institutionnels / «utilisateurs experts»

La Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC)

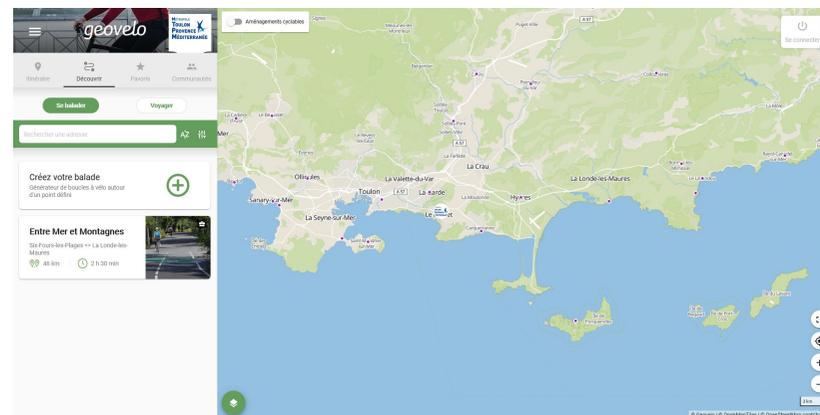
Dans le cadre des travaux de l'équipe du Point d'accès national et de la mise en œuvre de l'ouverture des données pour améliorer l'information dont disposent les voyageurs, l'équipe de transport.data.gouv.fr, en collaboration avec l'association Vélo & Territoires, propose une solution simple et structurée pour l'ouverture des données sur les aménagements cyclables : la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC).

Le schéma de la base de données a été co-construit avec Vélo & Territoires, les producteurs de données et les ré-utilisateurs. Afin de faciliter la réutilisation et réduire le coût d'intégration de ces données dans des services tiers, un schéma a été défini pour assurer une harmonisation de ces données sur l'ensemble du territoire. Ce schéma définit des informations indispensables et complémentaires à fournir par le producteur. Cette distinction a été mise en place pour ne pas pénaliser les petits producteurs de données, et définit un standard minimal de complétude des données. Il est toutefois demandé aux producteurs de données de compléter le schéma avec le plus grand niveau de détail possible, afin de transmettre une information plus riche à l'usager final. La base des aménagements cyclables permet ainsi de regrouper en un unique fichier consolidé l'ensemble des infrastructures cyclables.

La base présente plusieurs cas d'usage : elle recense les aménagements cyclables d'une collectivité en permettant à des services de calcul d'itinéraire d'intégrer ces données. Ces services peuvent ainsi proposer des itinéraires favorisant la mobilité douce à leurs usagers. La base sert enfin à favoriser l'usage du vélo dans les plans de mobilité des entreprises.

Géovélo : opérateur de la BNAC et OpenStreetMap support de saisie

La BNAC contient l'ensemble des aménagements cyclables de France métropolitaine numérisés dans OpenStreetMap (OSM) et traités par Géovelo afin de les restituer selon le schéma national des aménagements cyclables. L'ensemble des statistiques de suivi et de services de communication au grand public (applications d'itinéraires cyclables) dépend directement de la qualité et de l'actualisation des données saisies dans OSM. Certaines collectivités locales, dont la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ont contractualisé avec Géovélo pour fiabiliser et communiquer sur l'offre cyclable de leur territoire.



Enjeux pour le plan d'actions

- La fiabilisation des informations compilées dans OSM
- La promotion des contenus et des usages d'OSM auprès des partenaires institutionnels et des acteurs associatifs ou économiques
- La facilité d'accès à l'information sur l'offre cyclable pour tous les publics
- La bonne articulation des différentes plateformes d'informations si elles devaient conserver leurs spécificités et leur bon référencement sur internet.

2 5 Les structures labellisées accueil vélo

Le label « accueil vélo »

Accueil Vélo est une marque décernée à des prestataires qui s'engagent à offrir des services adaptés aux besoins des cyclistes. Ils s'engagent ainsi à proposer par exemple le pique-nique pour le lendemain, un garage à vélo sécurisé, le matériel pour nettoyer son vélo en vue de la prochaine sortie, la possibilité de laver et sécher son linge, une assistance technique en cas de panne, des accessoires adaptés à la famille (siège bébé par exemple), des services pour faciliter l'itinérance (prise et dépose du vélo dans des lieux différents).

75 structures labellisées dans le Var en 2021, dont 2/3 sont des hébergements présents surtout en Dracénie, Méditerranée Porte des Maures et Lacs et Gorges du Verdon

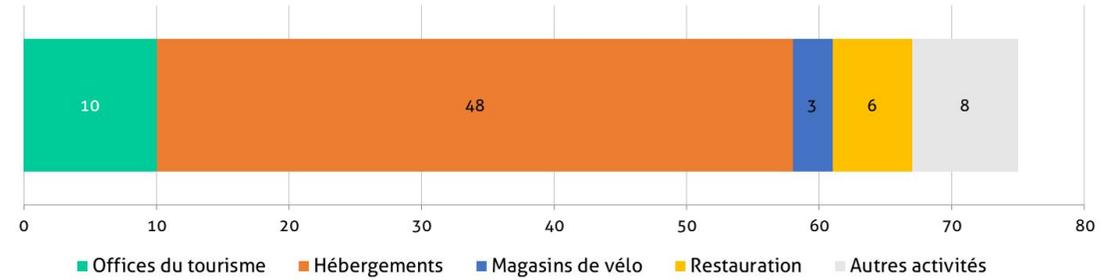
84 % des structures labellisées sont situées sur un de ces 3 territoires, la Dracénie étant celui qui en compte le plus avec 38 structures labellisées. On peut noter l'absence de structures labellisées sur 7 des 12 EPCI du Var.



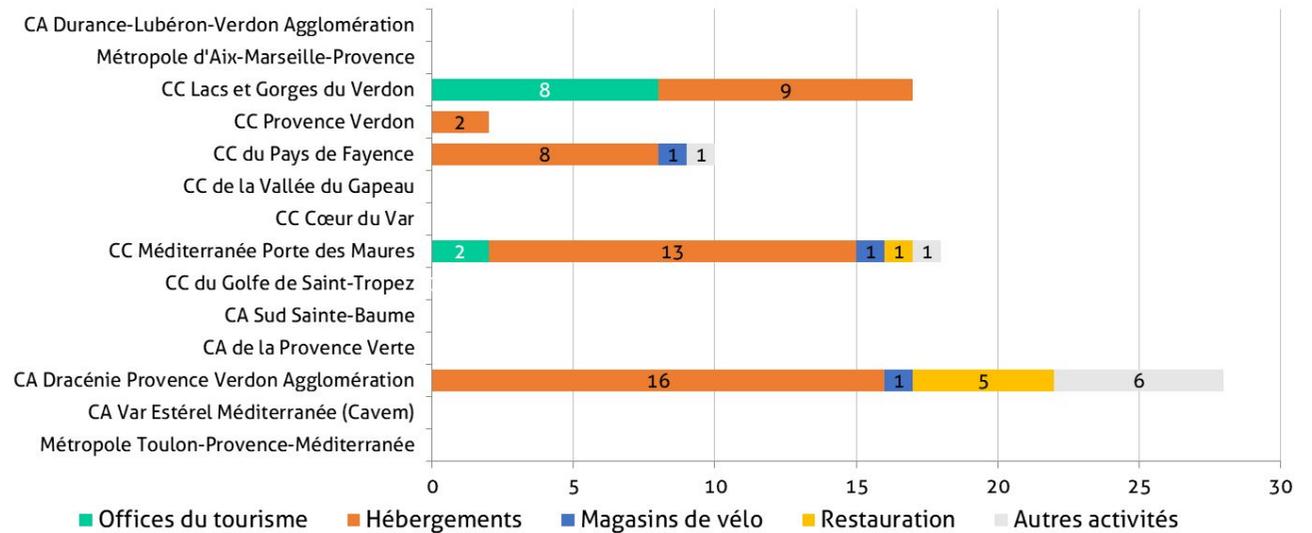
Enjeux pour le plan d'actions

- La promotion aux côtés des EPCI du label «accueil vélo» auprès des structures éligibles
- La communication auprès du grand public sur les structures labellisées

Structures labellisées "accueil vélo" - Var



Structures labellisées "accueil vélo" - EPCI



Les structures labellisées accueil vélo

Nord



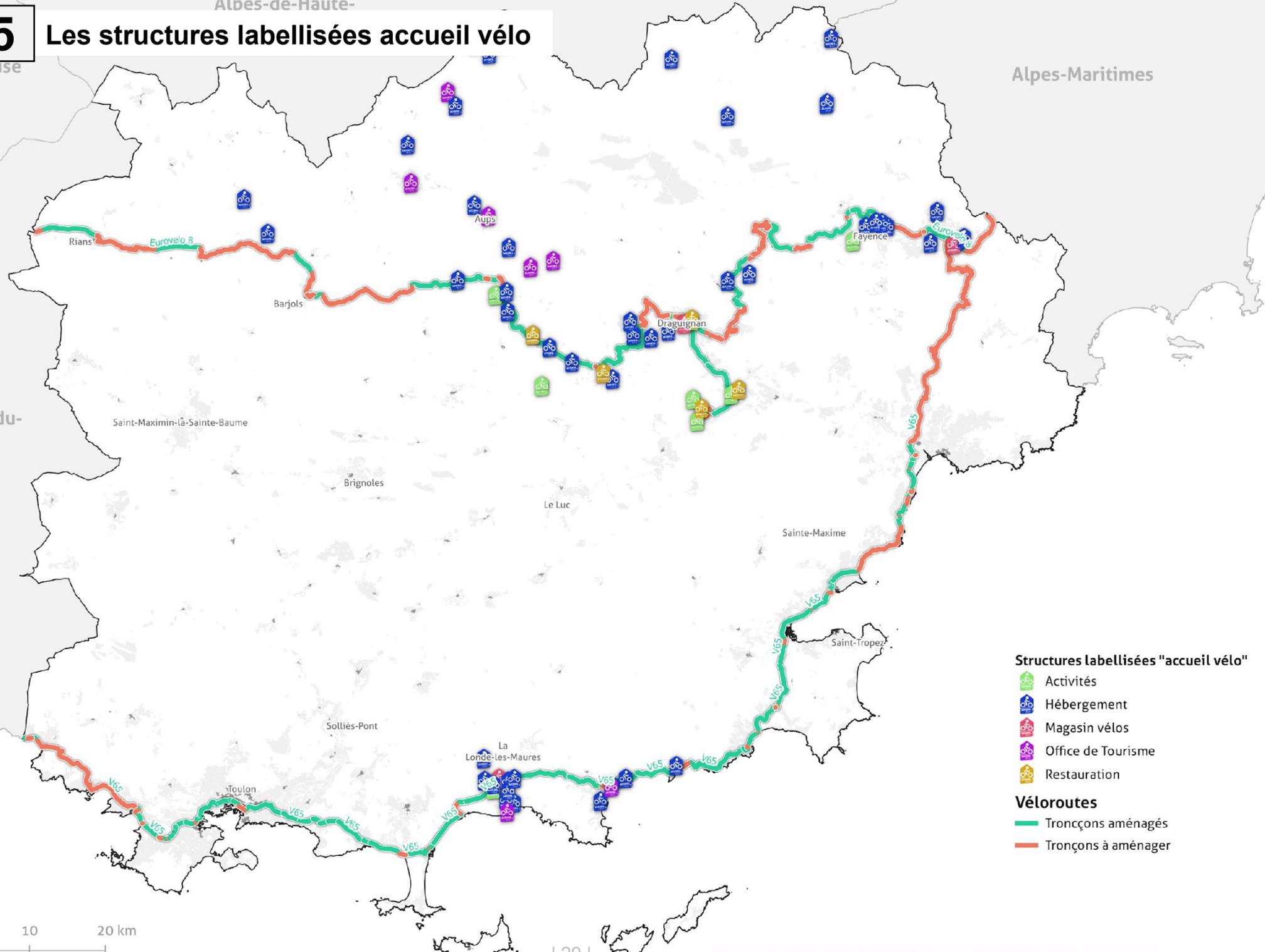
0 10 20 km

Structures labellisées "accueil vélo"

-  Activités
-  Hébergement
-  Magasin vélos
-  Office de Tourisme
-  Restauration

Véloroutes

-  Tronçons aménagés
-  Tronçons à aménager



2 6 L'accès aux espaces naturels sensibles

Les espaces naturels sensibles varois

Gérés par le Département, les espaces naturels sensibles (ENS) du Var visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels, ainsi que les champs naturels d'expansion des crues. Ils permettent de créer des zones de préemption (DPENS) pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces. Dans le Var, ce sont 244 sites naturels acquis et gérés par le Département, soit plus de 13 600 hectares répartis sur tout le territoire, du littoral aux Pré-Alpes varoises.

Des problématiques de sur-fréquentation sur certains sites

L'attractivité de certains ENS en période estivale et les week-end engendre une sur-fréquentation et des phénomènes récurrents de stationnement anarchique, la majorité se rendant en voiture sur les sites.

Un manque de stationnement vélo sécurisé

Les arceaux vélo, lorsqu'ils existent, ne sont pas ou peu utilisés par les cyclistes car trop peu sécurisants pour des vélos qui sont de plus en plus coûteux (notamment les VAE) et sujets à des actes de vandalisme.



Enjeux pour le plan d'actions

- La conciliation entre la découverte des ENS par les cyclistes et la protection de ces espaces
- La possibilité de stationner son vélo de manière sécurisée pour favoriser l'accès à vélo aux sites naturels
- La clarification et la communication sur la réglementation quant à la circulation des vélos et engins de déplacements personnels au sein des sites naturels

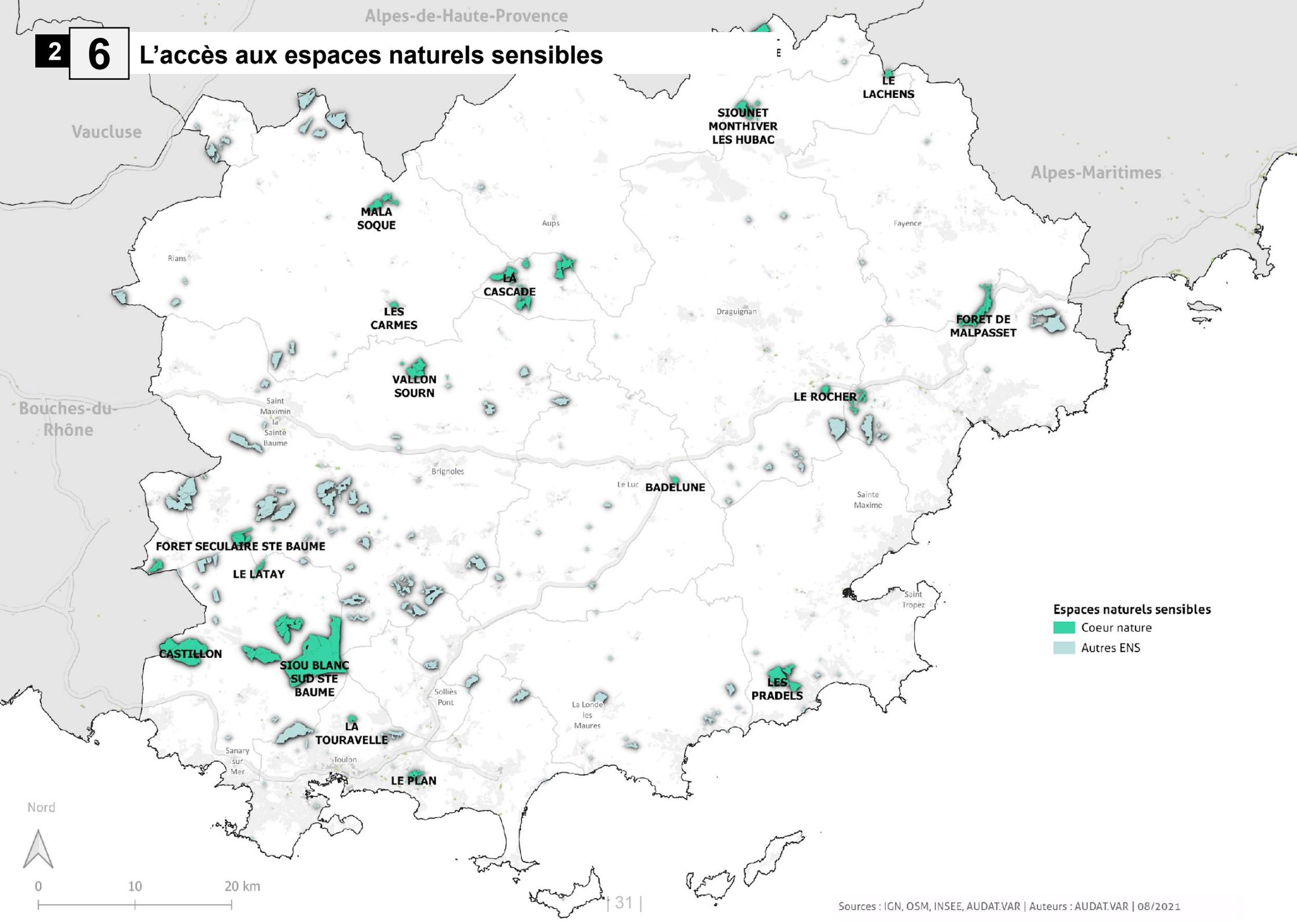
La sur-fréquentation cyclosportive peut aussi constituer une menace pour les sites naturels

Le développement des VAE amène un nouveau public sur les sites naturels qui vient s'ajouter à des pratiquants historiquement déjà nombreux. Cette densification de la circulation à 2 roues dans les espaces protégés pose le problème de la dégradation des sites et des conflits d'usages avec les randonneurs à pieds, eux aussi nombreux.



2 6

L'accès aux espaces naturels sensibles



3

Le vélo au quotidien

- | | | |
|----------|---|-------|
| 1 | Analyse de l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail | p. 33 |
| 2 | L'accidentologie cyclable : qui, quand et dans quel contexte ? | p. 34 |
| 3 | État des lieux des aménagements existants | p. 39 |
| 4 | L'accessibilité cyclable des collèges | p. 48 |
| 5 | L'intermodalité cyclable | p. 51 |

3 1 Analyse de l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail

Le vélo occupe une part très mineure dans les déplacements domicile-travail

Auparavant comptabilisé dans la catégorie «deux-roues», le mode de déplacement vélo est distingué des deux-roues motorisés depuis peu dans le recensement de la population de l'INSEE. Il est désormais possible de mesurer la place du vélo dans les déplacements domicile-travail des actifs. En 2018, la proportion des actifs varois déclarant le vélo comme mode principal de déplacement pour se rendre au travail était de seulement 1,8 %.

Les 3/4 des actifs à vélo travaillaient dans leur commune de résidence

La majeure partie de ces actifs à vélo (75 %) sont des actifs intracommunaux. C'est sur ces déplacements, à priori de courte distance, que le potentiel de développement est le plus crédible, même si les déplacements intercommunaux de courte distance sont également à considérer, d'autant plus lorsque l'on prend en compte le potentiel du VAE.

Entre 0,7 % et 4,3 % des actifs intracommunaux à vélo

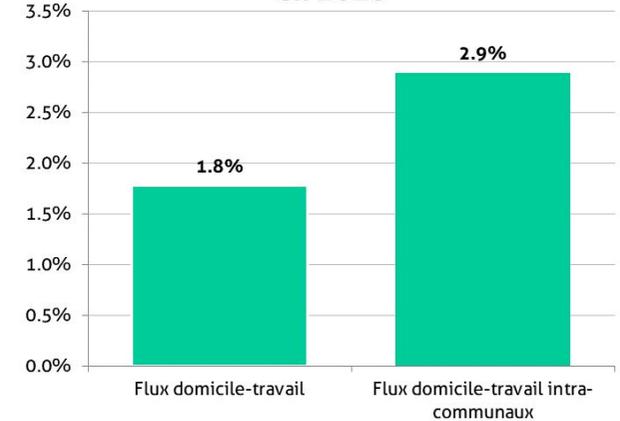
Si l'on se concentre sur les actifs intracommunaux, la place du vélo s'élève à 2,9 % à l'échelle du département, mais varie selon les territoires entre 0,7 % pour la CC Pays de Fayence et 4,3 % pour la Métropole toulonnaise.



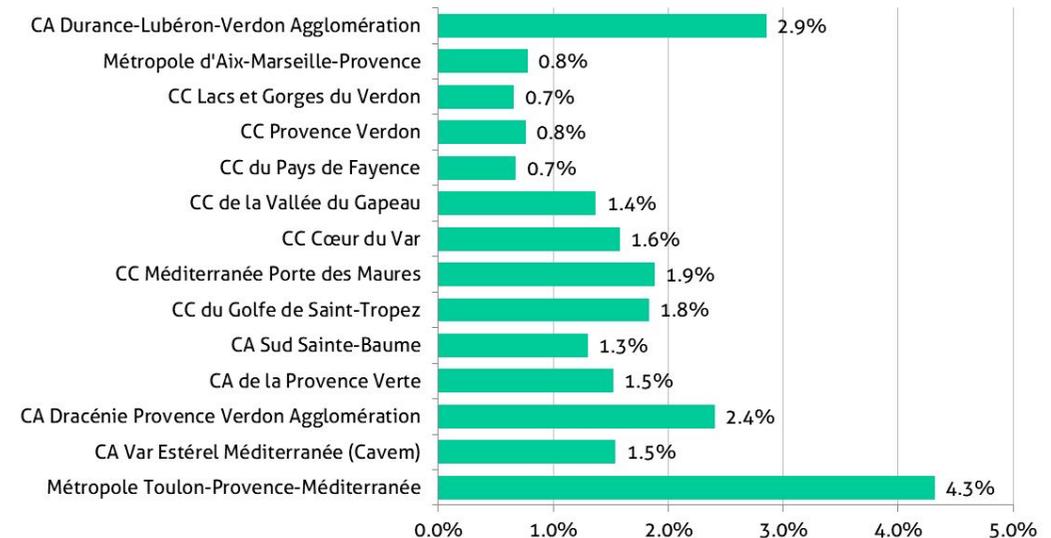
Aller plus loin dans le diag.

- Évolution de la part de la voiture sur les déplacements intra-EPCI
- Évolution de la part de la voiture sur les déplacements intra-communaux
- Évolution de la motorisation et multimotorisation

Part des déplacements à vélo en 2018



Part du vélo dans les flux domicile-travail intracommunaux en 2018



3 2 L'accidentologie cyclable : qui, quand et dans quel contexte ?

516 cyclistes victimes d'un accident de la circulation dans le Var entre 2010 et 2019

Le fichier national des accidents corporels de la circulation recense les accidents survenus sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule et ayant fait au moins une victime ayant nécessité des soins.

Sur les 12 561 victimes d'un accident corporel dans le Var, on dénombre 516 cyclistes soit 4,1 % des victimes, 3,8 % des tués, et 5,1 % des blessés graves. En l'absence de données sur la part modale globale du vélo à l'échelle du Var, il n'est pas possible de conclure à une sur- ou sous- représentation des cyclistes dans les victimes. Le nombre de victimes annuelles varie entre 39 et 63 et connaît une relative diminution depuis 2015.

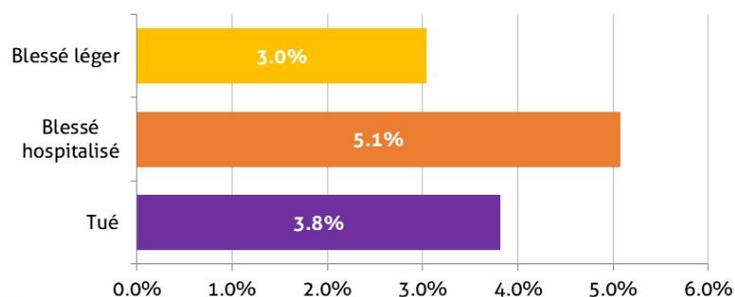
Presque la moitié des cyclistes tués a 65 ans ou plus

Les seniors apparaissent comme particulièrement concernés par la mortalité à vélo : les 65 ans et plus représentent moins de 28 % des cyclistes victimes d'un accident mais près de la moitié des cyclistes tués ces dernières années (46 %). On observe de manière générale que la gravité des blessures augmente avec l'âge des victimes.

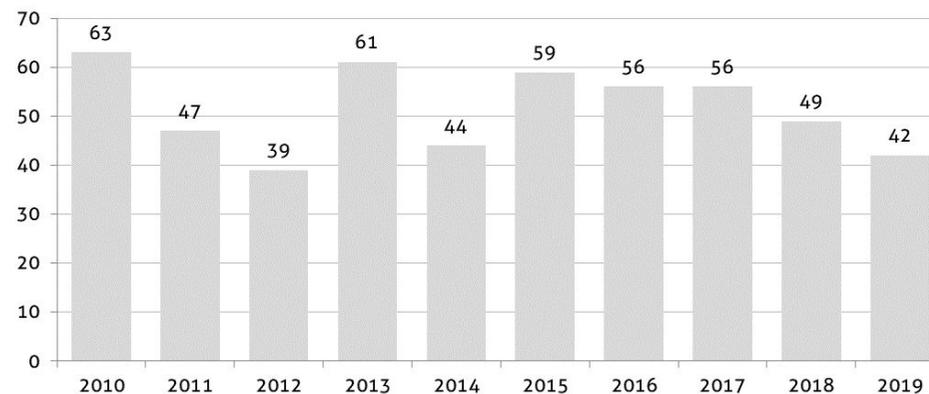
81 % des victimes sont des hommes

On peut également noter une forte représentation des hommes (81 % des victimes cyclistes) par rapport aux 67 % d'hommes dans les victimes tous véhicules confondus. Bien que la comparaison ait ses limites, cette forte présence masculine se retrouve dans l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail en 2018 : 75 % étaient des hommes contre 52 % pour la voiture.

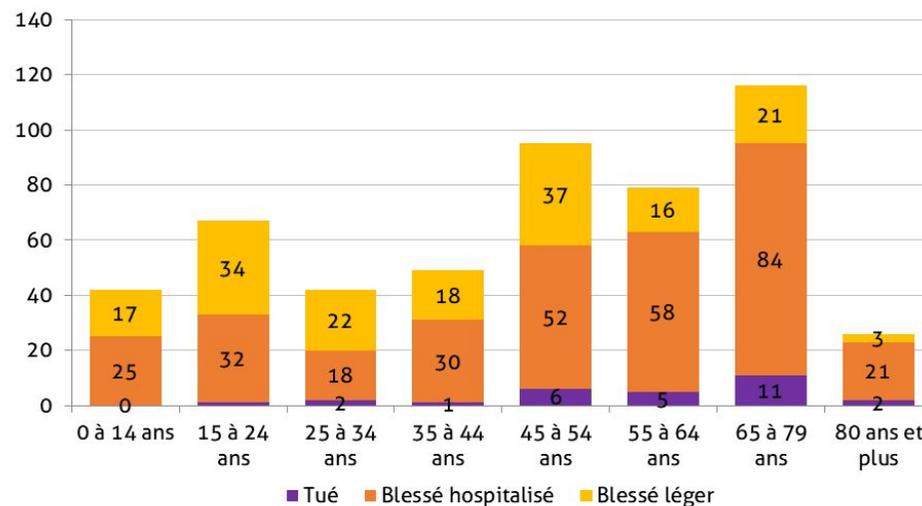
Part des cyclistes dans les victimes d'accidents de la circulation dans le Var - 2010 à 2019



Nombre de cyclistes victimes d'accidents de la route dans le Var - 2010 à 2019



Âge des cyclistes victimes d'accidents de la route dans le Var - 2010 à 2019

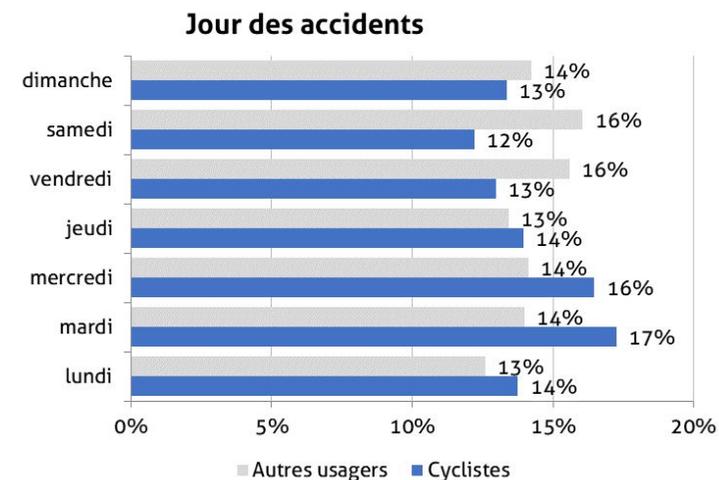
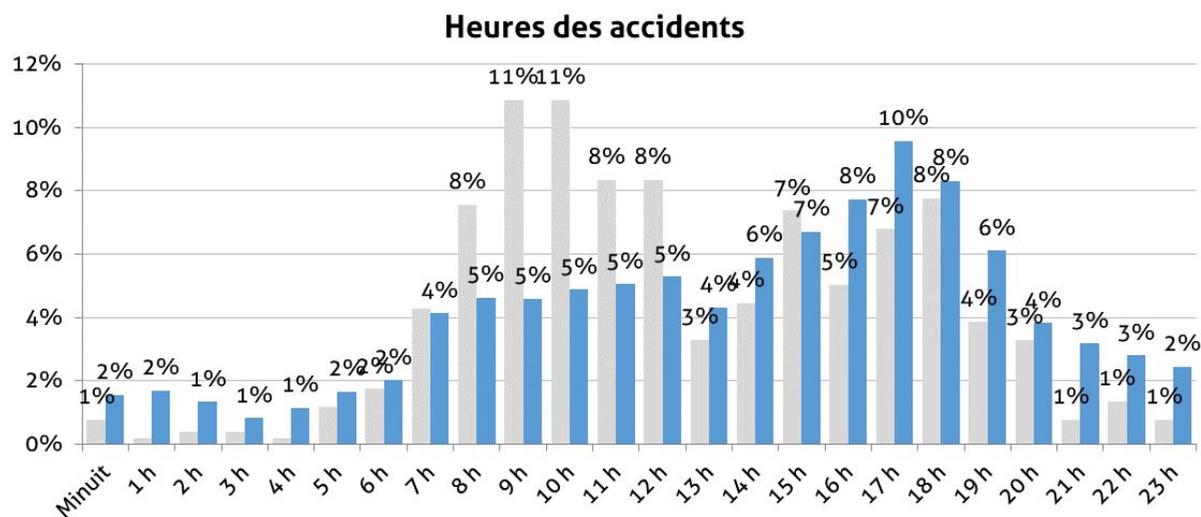
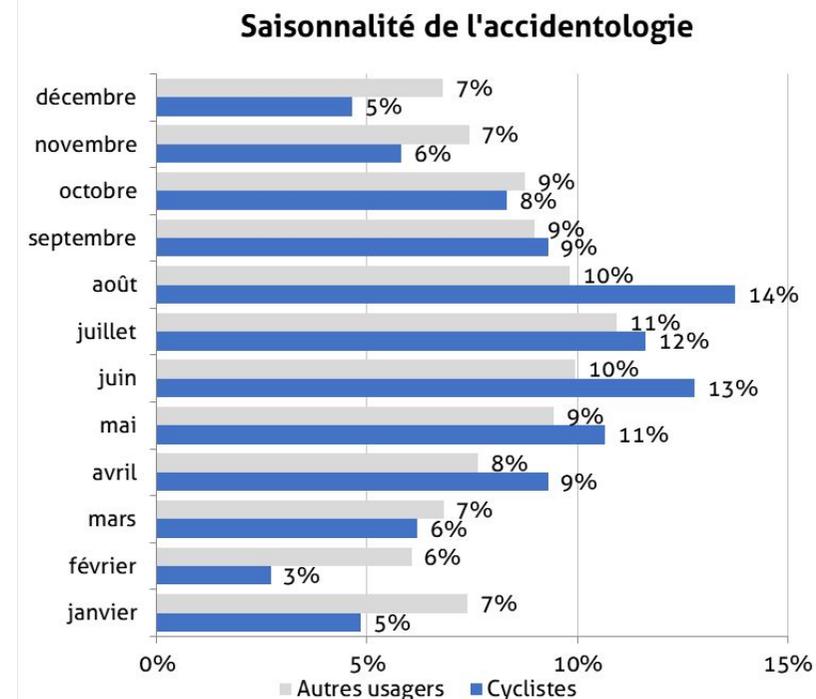


3 2 L'accidentologie cyclable : qui, quand et dans quel contexte ?

Davantage d'accidents en saison estivale et en matinée

De manière générale, on dénombre un accroissement de l'accidentologie routière entre le mois de mai et le mois d'août (40 % des victimes) et en particulier pour le mois de juillet, qui peut probablement en partie s'expliquer par la forte affluence de la population touristique qui vient augmenter la pression sur la circulation locale. Cette augmentation est encore plus marquée pour les cyclistes avec près de la moitié (49 %) des victimes pendant cette période. Les conditions météorologiques favorables à la pratique du vélo de loisir ou utilitaires peuvent également expliquer une présence accrue des cyclistes sur les routes varoises durant cette période.

On peut aussi noter une concentration des accidents chez les cyclistes entre 8h et 12h avec 46 % des victimes contre 24 % chez les autres usagers. En revanche, l'analyse journalière ne fait ressortir qu'un léger pic d'accidents le mardi et le mercredi sans que cela s'avère particulièrement significatif.



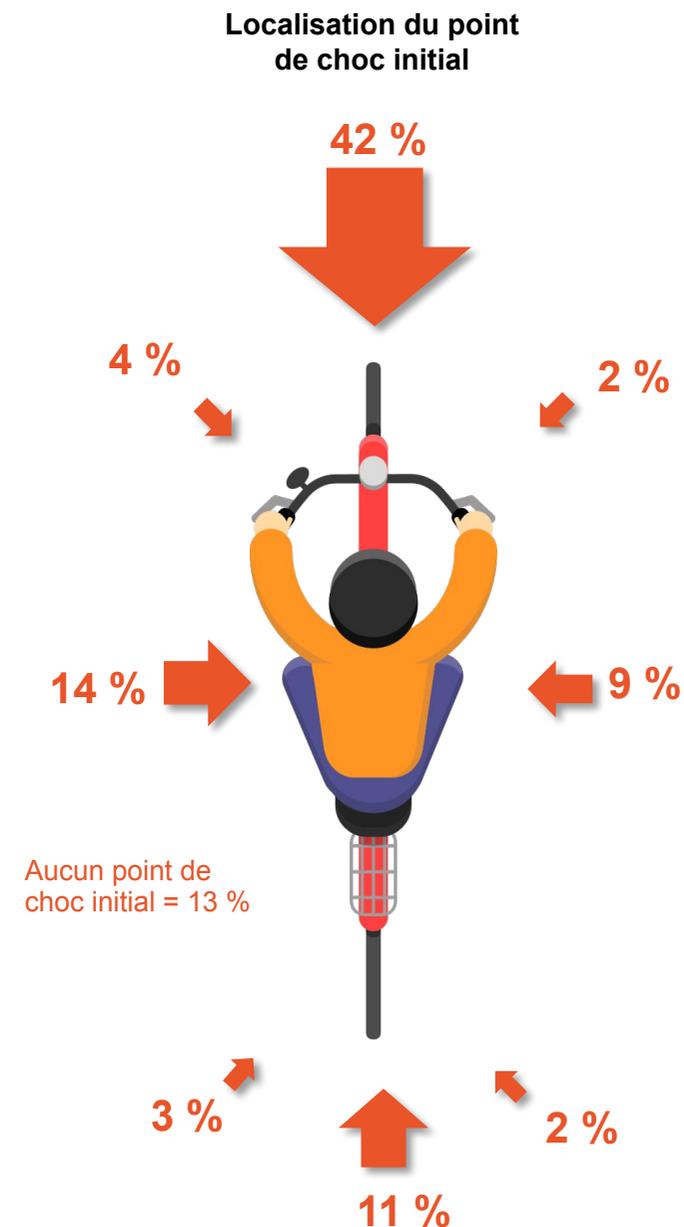
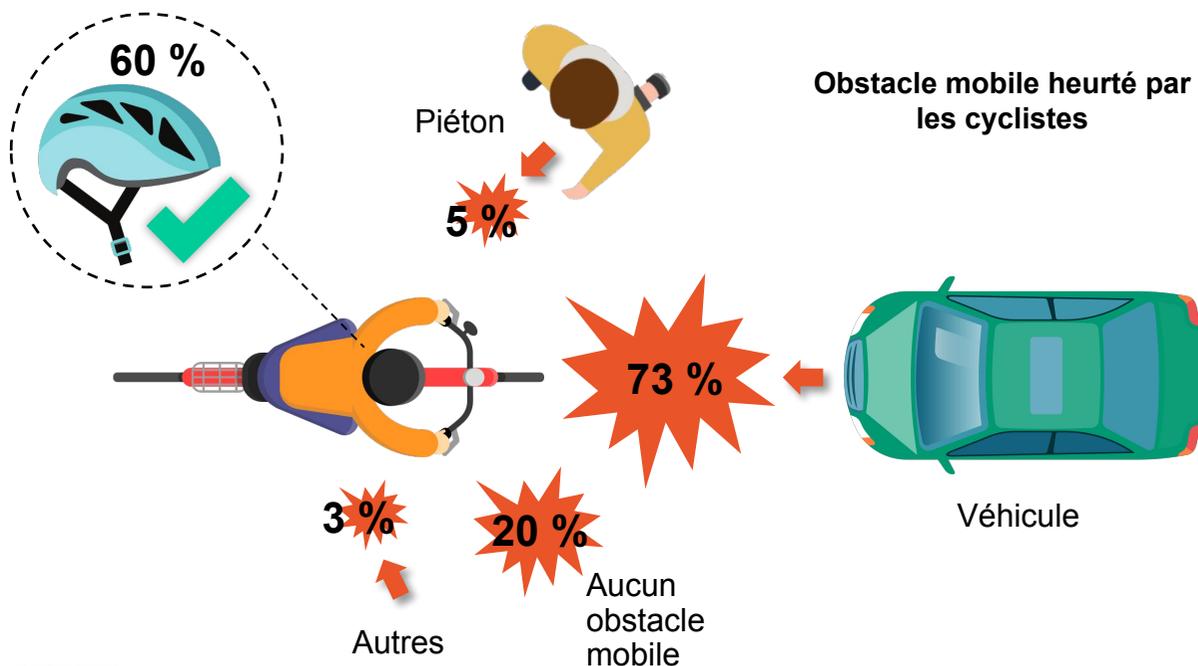
3 2 L'accidentologie cyclable : qui, quand et dans quel contexte ?

Majoritairement des collisions avec des véhicules et un point d'impact surtout à l'avant du vélo

Les collisions avec des véhicules concernent 73 % des cyclistes victimes d'accidents de la circulation. On peut supposer que les collisions avec les piétons (5 %) donnent plus rarement lieu à des déclarations d'accidents du fait de la gravité généralement limitée des blessures. Le cycliste est dans la majorité des cas (42 %) impacté à l'avant du vélo, par le côté gauche (21 %), le côté droit (13 %) et l'arrière (11 %).

40 % des cyclistes impliqués ne portent pas de casque

Le casque n'étant obligatoire que pour les enfants de moins de 12 ans, une part significative des cyclistes ayant subi un accident ces dernières années ne portait pas de casque. Bien que la majorité des accidents ait lieu en agglomération (62 % des cyclistes) où les vitesses de circulation sont limitées à 50 km/h, ce qui a priori modère le risque, les cyclistes restent par nature particulièrement vulnérables aux chocs corporels et l'usage du casque peut s'avérer déterminant dans la gravité des blessures, voire même le pronostic vital des victimes.

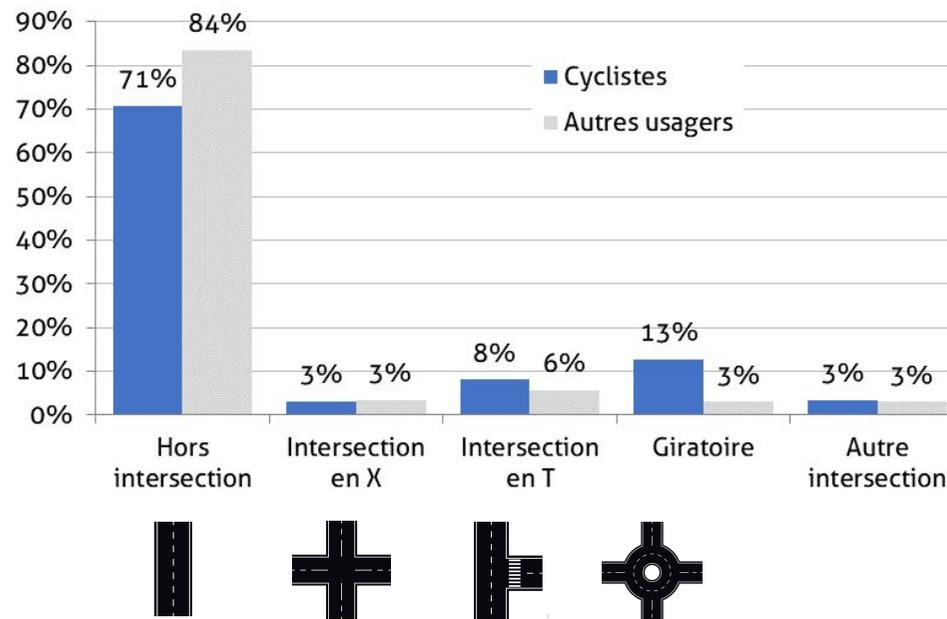


3 2 L'accidentologie cyclable : qui, quand et dans quel contexte ?

La majorité des accidents en agglomération et hors intersection

Bien que pesant pour moins de 30 %, les intersections sont des secteurs de circulation particulièrement délicats à aborder pour les cyclistes puisqu'elles sont le lieu des manœuvres dans lesquelles les changements de directions et les angles morts peuvent provoquer des collisions. Les giratoires arrivent en tête des intersections les plus accidentogènes (13 % des cyclistes contre 3 % chez les autres usagers), suivis par les intersections en T, puis par les autres types de croisements.

Localisation de l'accident - type d'intersections

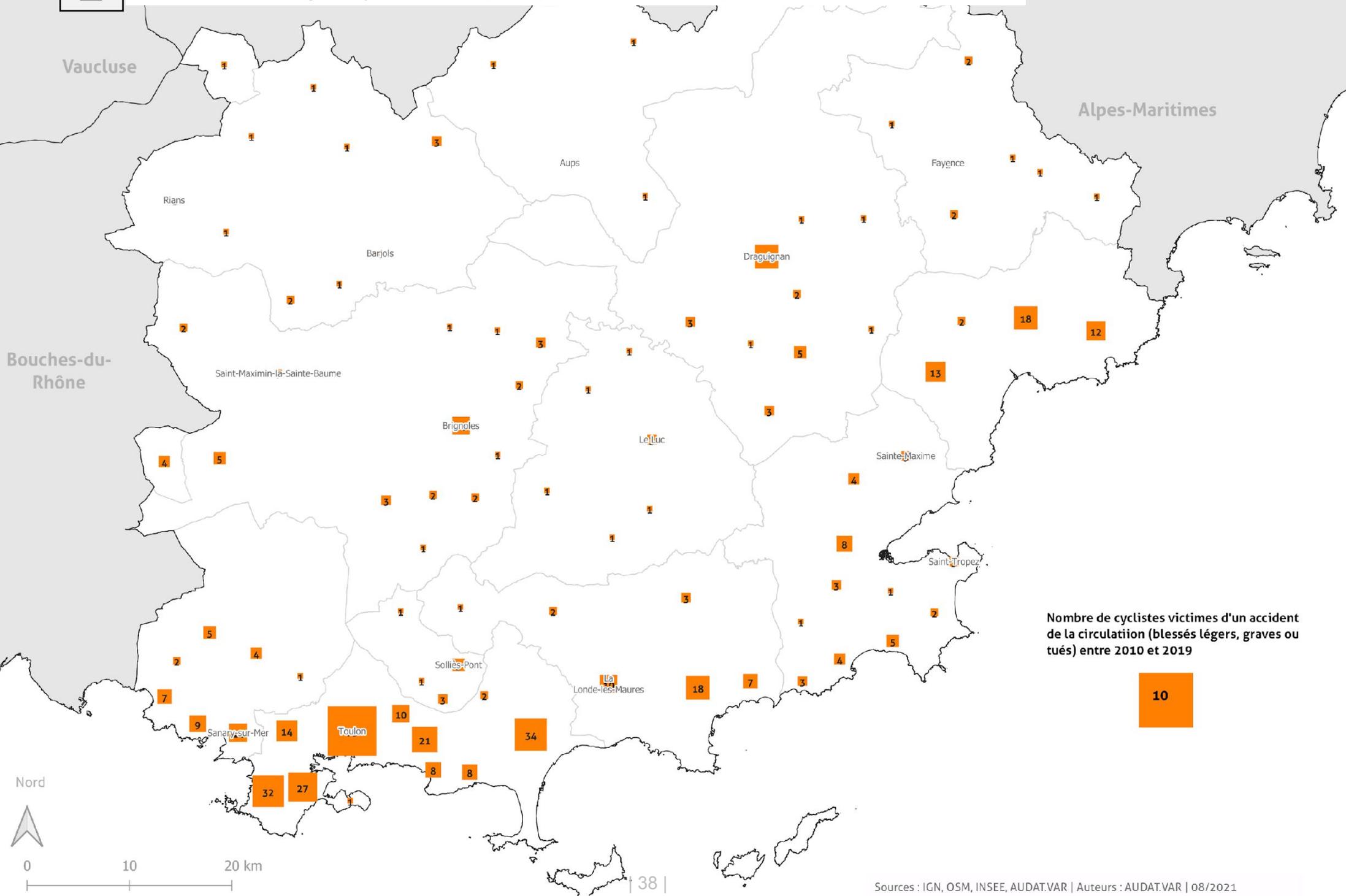


Enjeux pour le plan d'actions

- L'identification du profil des usagers les plus exposés au risque d'accidents ces dernières années
- La priorisation des points clés des campagnes de prévention et des formations de (re)mise en selle

3 2

L'accidentologie cyclable : qui, quand et dans quel contexte ?



3 État des lieux des aménagements existants

474 kilomètres d'aménagements cyclables

En suivant la méthodologie de comptage du CEREMA* (coefficient 1 pour les aménagements à double-sens et 0,5 pour les aménagements à sens unique, les routes partagées et les traversées cyclables n'étant pas comptabilisées, le Var compte 474 km d'aménagements cyclables en 2021.

80 % de ces aménagements sont situés dans 5 EPCI

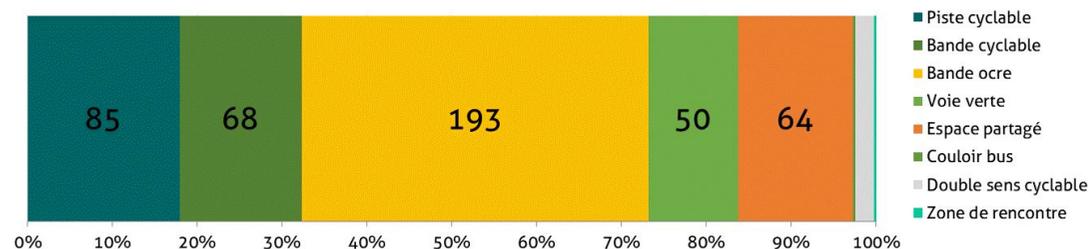
La grande majorité (80 %) de cette offre cyclable est concentrée dans 5 territoires du département :

- 29 % dans le périmètre de la Métropole toulonnaise,
- 17 % en Dracénie Provence Version Agglomération,
- 13 % dans le Golfe de Saint-Tropez,
- 11 % en Estérel Côte d'Azur Agglomération,
- 10 % en Méditerranée Porte des Maures.

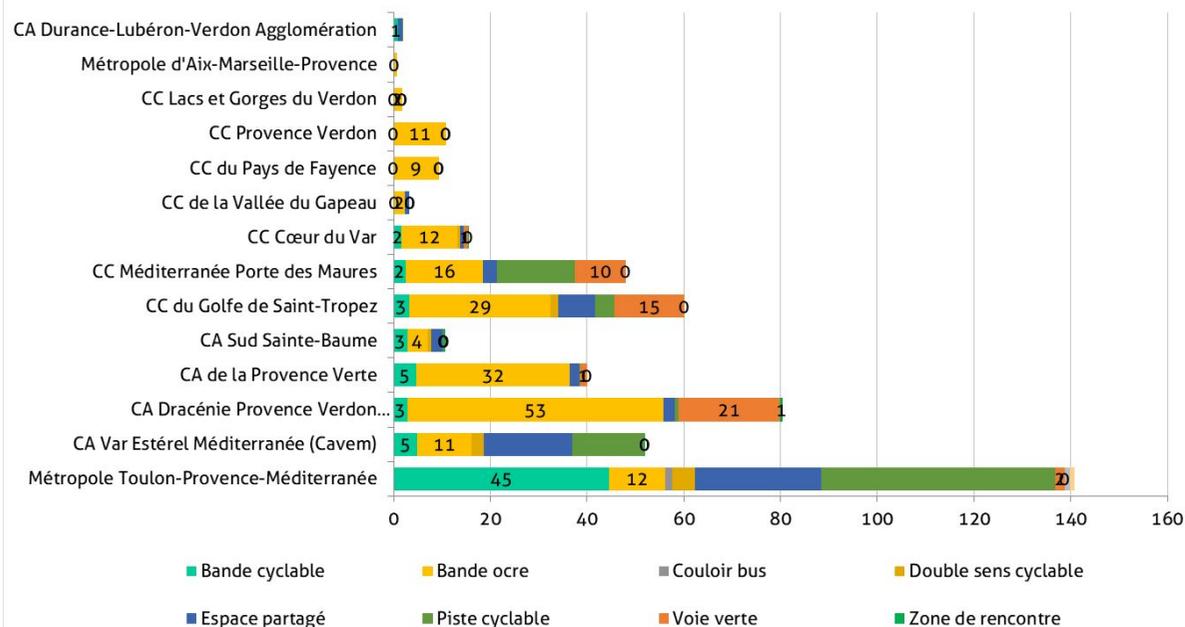
La majorité est constituée par les bandes ocre

Les bandes dérasées multifonctionnelles (BDM) dites «bandes ocre» représentent 41 % des aménagements. Elles sont conçues pour le refuge momentané des usagers en difficulté, mais les véhicules motorisés n'ont pas le droit d'y circuler. En revanche, elles peuvent être utilisées par les cyclistes et les piétons, et constituent à l'usage un gain de sécurité par rapport aux voies de circulation. Elles sont essentiellement présentes en dehors du milieu urbain et on les trouve par conséquent principalement hors de la Métropole.

Types d'aménagements cyclables - km



Linéaires d'aménagements cyclables par territoire



* Attention : les zones 30 n'ont pas été recensées

Largeur recommandée :

Séparée de la chaussée : 2 m pour une piste unidirectionnelle

3 m pour une piste bidirectionnelle, avec séparateur infranchissable

À hauteur de trottoir : 1,5 m pour une piste unidirectionnelle, 3 m pour une piste bidirectionnelle, avec séparation obligatoire et cheminement piéton placé côté habitation.

Signalisation :

Le panneau B22A indique l'entrée d'une piste ou bande cyclable obligatoire pour les cycles sans remorque ou side-car. Cette obligation d'emprunter la piste est aussi une interdiction d'emprunter les voies réservées aux automobiles. L'arrêté de police rendant la piste obligatoire doit avoir obtenu l'avis du préfet. Le panneau C113 voie conseillée aux cycles ne nécessite pas l'avis du préfet.

Les pistes cyclables sont essentiellement littorales et souvent partagées avec d'autres usages

Les pistes cyclables, qui sont les aménagements les plus sécurisés car séparés de la chaussée et dédiés aux cyclistes, représentent 18 % des aménagements à l'échelle du Var. L'essentiel (94 %) se concentre dans la Métropole (57 %), en Méditerranée Porte des Maures (19 %) et en Estérel Côte d'Azur Agglomération (18 %). Compte tenu des emprises foncières nécessaires à leur mise en place et donc des coûts d'acquisitions induits qui s'ajoutent aux coûts d'aménagement, elles sont assez peu développées en dehors de l'itinéraire littoral de la V65 (parcours cyclable du littoral) qui compte 54 % des pistes cyclables.

De nombreuses sections sont en réalité également fortement utilisées par les piétons, coureurs à pied, pratiquant de rollers, skate ou trottinettes et sont donc à l'usage davantage des voies vertes. Ces usages de loisirs s'ajoutent aux usages variés des cyclistes (utilitaires, touristiques, performances...) qui attirent un public diversifié (familles, enfants, sportifs...) mais peuvent générer des conflits en période de pointe, en particulier les week-end.

Les pistes cyclables ne sont par ailleurs pas forcément toujours adaptées aux milieux urbains à cause des nombreuses coupures à gérer pour leur mise en œuvre (intersections, sorties de garage...) et du partage avec les piétons.



Pistes cyclables – Bd. Bazeilles, Toulon



Piste bidir. – Rte. du Barrage (D98), Bormes

Largeurs préconisées :

1,5 m hors marquage (T3-5U), 1 m minimum très ponctuellement
 2 m maxi, mais avec un risque de stationnement sauvage
 Surlargeur préconisée de 0,5 m en cas de présence de stationnement latéral

Nécessité de maîtriser le stationnement

Signalisation :

Le panneau B22A indique l'entrée d'une piste ou bande cyclable obligatoire pour les cycles sans remorque ou side-car. Cette obligation d'emprunter la piste est aussi une interdiction d'emprunter les voies réservées aux automobiles. L'arrêt de police rendant la piste obligatoire doit avoir obtenu l'avis du préfet. Le panneau C113 voie conseillée aux cycles ne nécessite pas l'avis du préfet.

Les bandes cyclables sont de largeurs (très) variables

Les bandes cyclables représentent 14 % des aménagements cyclables varois. Elles permettent de proposer une offre cyclable relativement facile à mettre en œuvre mais doivent respecter une largeur de 1,5 m ou de 1 m minimum en milieu contraint. La largeur constatée est cependant très variable et peut descendre à 0,8 m voire moins dans certains secteurs urbains. De plus, il est fortement recommandé d'ajouter une surlargeur de 50 cm en cas de présence de stationnement longitudinal pour prévenir des ouvertures de portière et des manœuvres de sortie de stationnement. Or, cette surlargeur est rarement constatée. La peinture verte est également majoritairement employée pour matérialiser ces aménagements, ce qui génère à l'usage des risques de glisse importants lorsque la chaussée est humide.



Bandes cyclables – Av. des Tirailleurs Sénégalais, Toulon



Bandes cyclables – Av. du Brus, Six-Fours-les-Plages

Largeurs préconisées :

1,25 m minimum marquage compris

1,5 m lorsque l'axe de la chaussée est matérialisé par une ligne discontinue

1,8 m lorsque l'axe de la chaussée est matérialisé par une ligne continue

Prévu pour tous les usages (hors stationnement) et usagers

Permettre la correction d'un écart de trajectoire pour les véhicules, les manœuvres d'urgence de départ, évitement de carrefour, départ ponctuel pour les véhicules lents, la circulation des piétons, l'arrêt de véhicule.

Permet la circulation des cyclistes

La circulation des cyclistes est autorisée sur accotement revêtu hors et en agglomération - article R 431-9 du code de la route depuis le 1er janvier 2016.

Signalisation :

Pas de signalisation nécessaire



Bandes ocres – RD3, Artigues



Bandes ocres – RD25, Sainte-Maxime

Les «bandes ocres» représentent 41 % des aménagements cyclables varois

Appelés communément «bandes ocres» par rapport à la couleur fréquemment choisie pour leur revêtement, les accotements revêtus ont plusieurs dénominations : bande dérasée multifonctionnelle (BDM) et bande dérasée de droite (BDD). Ces aménagements représentent 41 % des aménagements cyclables du territoire. Ils sont mis en œuvre sur le réseau routier départemental, généralement sur des linéaires continus de longueur conséquente.

3 3 État des lieux des aménagements existants

Les espaces partagés et voies vertes

Les espaces partagés et les voies vertes accueillent piétons et cyclistes, et représentent 24 % des aménagements. De nombreuses portions sont constituées de trottoirs à la largeur variable qui autorisent la circulation des cyclistes mais qui, à l'usage, se révèlent peu adaptés à la cohabitation avec les piétons.

Les routes partagées sont davantage des itinéraires conseillés

Ce ne sont pas des aménagements cyclables à proprement parler dans le sens où elles ne constituent pas des infrastructures à destination cyclable (pistes, bandes...) ou de limitation de la circulation automobile (zones apaisées...). Elles signalent simplement aux cyclistes les portions routières préférables et aux automobilistes la présence probable de cyclistes. Les routes partagées constituent l'essentiel des portions varoises aménagées de l'EuroVelo 8 (81 %).

Les « nouveaux » types d'aménagements sont inexistant

Certains types d'aménagements ont connu un développement récent mais s'avèrent très peu mobilisés par les gestionnaires de voiries varois. On peut noter en particulier l'absence des aménagements suivants qui pourraient notamment être développés sur l'EV8 et la V65 :

- **Chaussée à voie centrale banalisée** : Cet aménagement concerne les voies étroites à trafic modéré. Les vélos circulent sur les rives latérales. Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale et, lorsqu'ils croisent un véhicule, sont autorisés à se déporter sur la rive, en prenant garde à la présence éventuelle de cyclistes.
- **Vélorue** : Il s'agit, dans une rue où la vitesse est modérée, de donner une priorité relative aux cyclistes sur le trafic motorisé. Ainsi, le cycliste se positionne au milieu de la voie et la voiture reste derrière le cycliste. Pour cela, la position du cycliste est matérialisée au milieu de la chaussée à l'aide d'un marquage spécifique constitué de la figurine vélo et d'un double chevron.



Espace partagé – Rue du Suveret, Fréjus



Route partagée – Chem. des bords du Gapeau, Hyères

3 3 État des lieux des aménagements existants

Les 2/3 des aménagements sont sur le réseau départemental

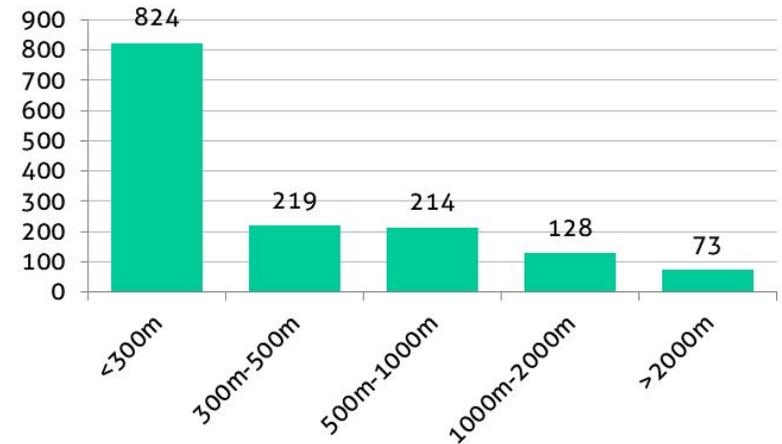
La majorité des aménagements comptabilisés (64 %) est située sur le domaine routier du Département. Ce chiffre ne tient pas compte des possibles conventionnements de gestion entre le Département du Var et les communes pour les portions situées dans le périmètre des agglomérations.

72 % des tronçons font moins de 500 m

La discontinuité des aménagements cyclables* engendre une problématique d'insécurité à chaque fin de section, à l'endroit où le cycliste est de nouveau mêlé au flux de circulation automobile. Ces discontinuités interviennent souvent à l'approche d'un point dur (intersection, giratoire, franchissement, etc.) ce qui augmente d'autant le niveau de dangerosité. Sur les près de 1500 tronçons cyclables inventoriés, plus de la moitié (57 %) font moins de 300 m et 72 % moins de 500 m. À une allure de 20 km/h, un tronçon de 300 m offre une relative «tranquillité d'esprit» pour une durée de seulement 55 secondes, et 1 minute 30 sur une section de 500 m.

* Les routes partagées ne sont pas incluses dans ce calcul, bien qu'elles constituent des sections intégrées dans les itinéraires de l'EV8 et de la V65

Longueur brut des tronçons cyclables en mètres - hors routes partagées



3 État des lieux des aménagements existants

Un guide d'aménagements cyclables du Département du Var fourni, mais à actualiser et partager

Le Conseil Départemental a produit un guide de recommandations techniques pour les aménagements cyclables. Bien que complet, ce document pourrait être actualisé pour en faciliter la lecture et valorisé auprès des services techniques du Département et des autres gestionnaires de voiries (communes, EPCI).

De nombreuses références externes produites par des acteurs institutionnels et associatifs

Il existe aujourd'hui de nombreuses ressources techniques qui couvrent l'ensemble des thématiques de l'aménagement cyclable : les aménagements de linéaires sécurisés, les zones apaisées, le stationnement dans l'espace public, le stationnement dans les enceintes privées, etc. Ces documents sont relativement dispersés et pas toujours bien connus des acteurs techniques locaux.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES POUR LES AMENAGEMENTS CYCLABLES DU DEPARTEMENT DU VAR

1) L'ACCOTEMENT REVETU, 2) VOIE VERTE, 3) LES SITES PARTAGES, 4) BANDE CYCLABLE, 5) PISTE CYCLABLE, 6) ZONE 30, 7) ZONE DE RENCONTRE « 20 Km/Heure », 8) LE DOUBLE SENS CYCLABLE, 9) LE COULOIR BUS, 10) EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DETAILS ...

Recommandations techniques validées par :		M. Alain PUVOST Le Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes
Le groupe de travail	M. Raymond FERAUD Directeur des Routes	

1) L'ACCOTEMENT REVETU
f) Création d'accotement

Chaussée existante appuie sur le trottoir existant et doit être protégée et sécurisée.

Le profil de l'accotement doit être défini en fonction de la structure de la chaussée à laquelle il est associé.

7) ZONE DE RENCONTRE « 20Km/Heure »
a) Définition

Cette notion (Zone de rencontre) s'intercale entre « la zone 30 » et « l'aire piétonne »

- la priorité est donnée aux piétons qui n'ont pas obligation de circuler sur les trottoirs,
- la vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h,
- le double sens cyclable devient la norme et non plus l'exception.

LIEUX D'APPLICATION PRIVILEGIES
En centre urbain, aux abords directs des zones piétonnes, des commerces.

TEXTES OFFICIELS
Décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
- En entrée de zone de rencontre : aménagement de plateau surélevé sécurisé
- Aménager l'entrée de la zone de façon cohérente, de sorte que la vitesse de 20 km/heure soit respectée.
- La signalisation horizontale n'est pas indispensable
- Zone de partage

10) DETAILS
Piste cyclable
Profil type avec séparateur : bordure de défense en zone 30 Km/heure

Distances: 0,30, 0,20, 0,30, 0,12, 3,00



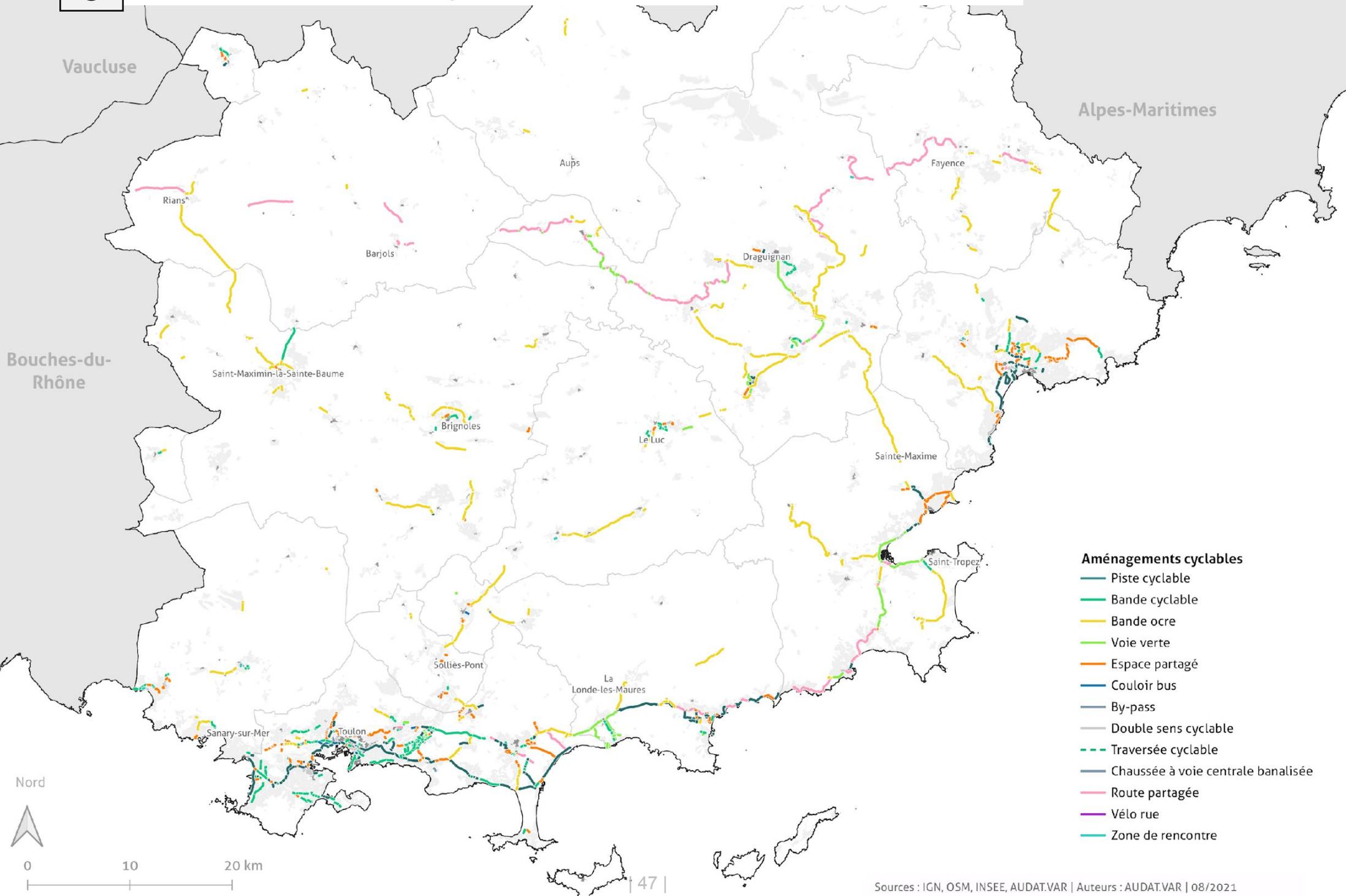
3 3 État des lieux des aménagements existants



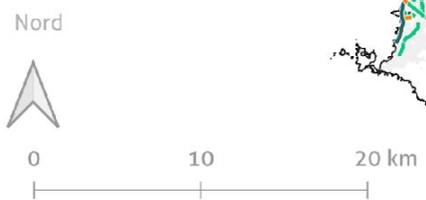
Enjeux pour le plan d'actions

- Les modalités de soutien du Département aux EPCI varois pour le développement de l'offre et/ou la mise en œuvre des schémas directeurs cyclables locaux
- La hiérarchisation des sections départementales à aménager
- La hiérarchisation des discontinuités à résorber
- La clarification des modes de comptabilisation des aménagements cyclables
- L'actualisation et le partage d'un ou plusieurs guides de réalisation des aménagements cyclables
- La promotion de la diversification des aménagements cyclables pour densifier l'offre cyclable en milieu urbain / contraint.

3 État des lieux des aménagements existants



- Aménagements cyclables**
- Piste cyclable
 - Bande cyclable
 - Bande ocre
 - Voie verte
 - Espace partagé
 - Couloir bus
 - By-pass
 - Double sens cyclable
 - - - Traversée cyclable
 - Chaussée à voie centrale banalisée
 - Route partagée
 - Vélo rue
 - Zone de rencontre



3 4 L'accessibilité cyclable des collèges

71 collèges avec des contextes urbains et cyclables variables et une hiérarchie à fixer

Les collèges varois sont localisés dans des contextes urbains variables, ce qui sous-entend des besoins, des types d'aménagements cyclables à développer et des acteurs compétents également différents. L'intercommunalité d'un collège situé en plein cœur d'une zone urbaine de Métropole aura un rôle dans le développement de l'accessibilité cyclable plus important et plus structuré qu'une communauté de communes qui vient de prendre la compétence mobilité mais qui n'a pas la compétence voirie.

Selon que l'on considère l'environnement urbain à travers le contexte démographie, l'environnement cyclable ou la capacité d'accueil, on peut distinguer les 71 collèges selon au moins 3 hiérarchies.



Cf. Annexe « Atlas des collèges varois » - 71 planches



le Aller plus loin dans le diag.

- Recenser les plans de mobilité scolaires en vigueur
- Recenser les capacités de stationnement cyclable des collèges



Enjeux pour le plan d'actions

- Développer le stationnement cyclable dans les établissements
- La priorisation des collèges à traiter pour le développement des aménagements cyclables
- L'adoption partagée d'une charte du mobilier cyclable
- Le soutien aux plans de mobilité scolaires
- Le développement des aménagements cyclables autour des établissements
- La connaissance des habitudes et modes de déplacements des collégiens via la réalisation d'une enquête mobilité scolaire

Les 15 collèges avec le moins d'aménagements cyclables à 3 km

	Collège	Km.
1	Collège Henri Nans - Aups	0
2	Collège Frédéric Montenard - Besse-sur-Issole	0
3	Collège Joseph d'Arbaud - Barjols	0
4	Collège André Cabasse - Roquebrune-sur-Argens	0
5	Collège Geneviève De Gaulle-Anthonioz - Carcès	0
6	Collège Gérard Philippe - Cogolin	0
7	Collège des Seize Fontaines - Saint-Zacharie	1
8	Collège Louis Clément - Saint-Mandrier-sur-Mer	1
9	Collège Léonard de Vinci - Montauroux	1
10	Collège Gabrielle Colette - Puget-sur-Argens	1
11	Collège Marie Mauron - Fayence	1
12	Collège De La Vallée du Gapeau - Solliès-Pont	1
13	Collège Lou Castellas - Solliès-Pont	2
14	Collège André Malraux - La Farlède	2
15	Collège La Guicharde - Sanary-sur-Mer	2

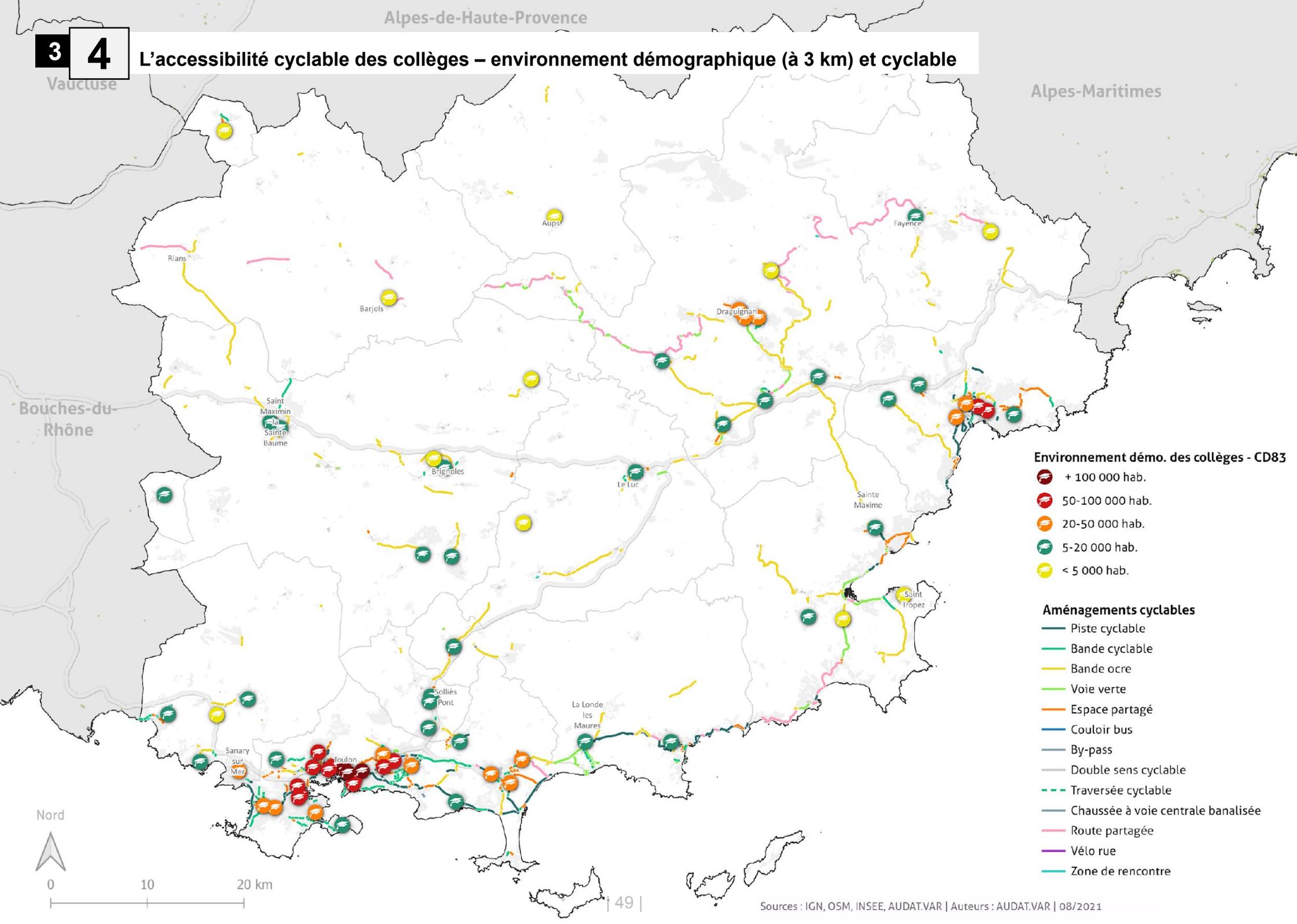
Les 15 collèges avec le plus de résidents autour (à 3 km)

	Collège	Hab.
1	Collège Marcel Pagnol - Toulon	112 573
2	Collège Peiresc - Toulon	111 898
3	Collège Voltaire - Toulon	100 213
4	Collège George Sand - Toulon	98 200
5	Collège Django Reinhardt - Toulon	96 559
6	Collège Maurice Ravel - Toulon	91 388
7	Collège Pierre Puget - Toulon	88 128
8	Collège Les Pins d'Alep - Toulon	67 341
9	Collège Maurice Genevoix - Toulon	66 349
10	Collège Marie Curie - La Seyne-sur-Mer	61 345
11	Collège La Marquisanne - Toulon	61 008
12	Collège Paul Eluard - La Seyne-sur-Mer	59 799
13	Collège André Léotard - Fréjus	56 942
14	Collège Henri Wallon - La Seyne-sur-Mer	52 052
15	Collège Alphonse Karr - Saint-Raphaël	50 736

Les 15 collèges avec la plus grande capacité d'accueil

	Collège	Capacité
1	Collège Peiresc - Toulon	1 100
2	Collège Jacques-Yves Cousteau - La Garde	1 100
3	Collège Maurice Ravel - Toulon	900
4	Collège Pierre Puget - Toulon	900
5	Collège Les Pins d'Alep - Toulon	900
6	Collège Marie Curie - La Seyne-sur-Mer	900
7	Collège La Marquisanne - Toulon	900
8	Collège Alphonse Karr - Saint-Raphaël	900
9	Collège Henri Bosco - La Valette-du-Var	900
10	Collège Reynier - Six-Fours-les-Plages	900
11	Collège Alphonse Daudet - La Valette-du-	900
12	Collège Gustave Roux - Hyères	900
13	Collège Jules Ferry - Hyères	900
14	Collège Général Ferrié - Draguignan	900
15	Collège Jean Rostand - Draguignan	900

L'accessibilité cyclable des collèges – environnement démographique (à 3 km) et cyclable



Environnement dém. des collèges - CD83

- + 100 000 hab.
- 50-100 000 hab.
- 20-50 000 hab.
- 5-20 000 hab.
- < 5 000 hab.

Aménagements cyclables

- Piste cyclable
- Bande cyclable
- Bande ocre
- Voie verte
- Espace partagé
- Couloir bus
- By-pass
- Double sens cyclable
- - - Traversée cyclable
- Chaussée à voie centrale banalisée
- Route partagée
- Vélo rue
- Zone de rencontre

Nord



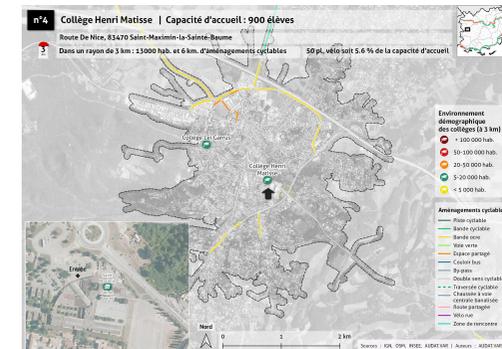
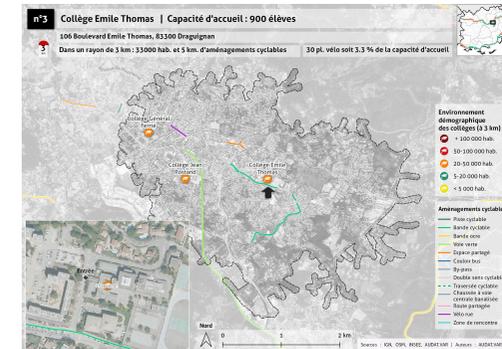
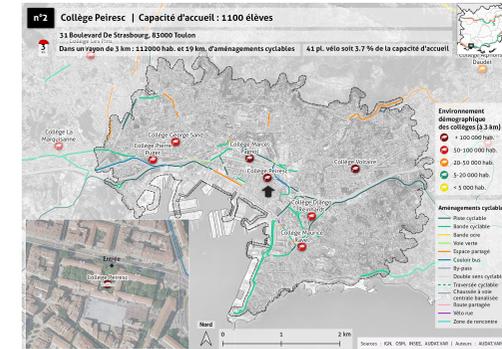
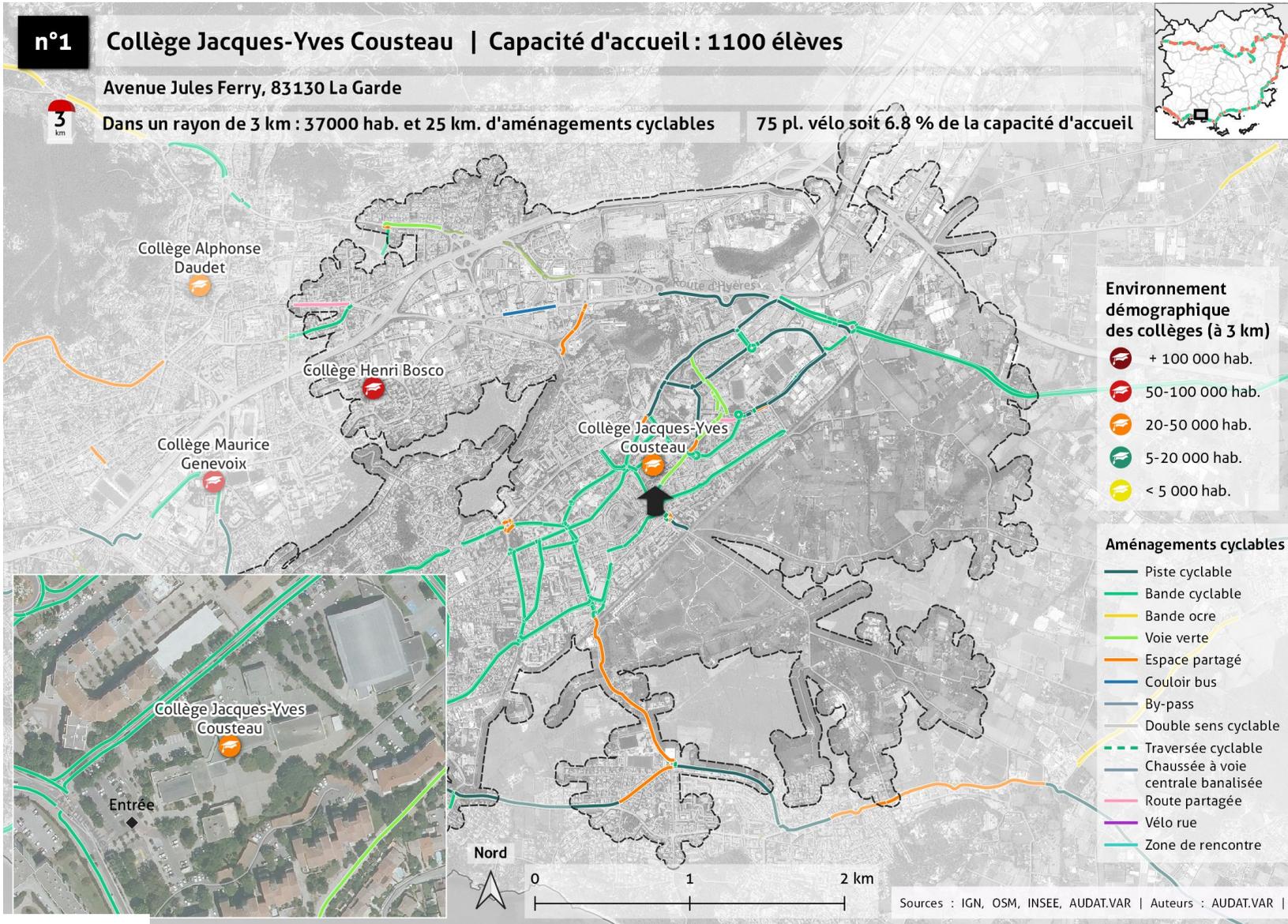
0 10 20 km

3 4 L'accessibilité cyclable des collèges

L'atlas des collèges indique pour chaque établissement la localisation, la capacité d'accueil, le nombre d'habitants à 3 km, les aménagements cyclables à proximité et la localisation du point d'accès à l'établissement.



Cf. Annexe « Atlas des collèges varois » - 71 planches



3 5 L'intermodalité cyclable

Les pôles de correspondances : nœuds d'intermodalité

L'accessibilité cyclable des pôles de correspondances de transports en commun constitue un élément clé dans le développement de l'usage du vélo au quotidien. La complémentarité vélo + transports en commun touche des enjeux croisés :

- L'augmentation du potentiel du vélo sur les longues distances
- Le report modal voiture->vélo pour l'accès aux TC et en particulier via les gares du territoire
- La diminution du besoin de capacité en stationnement et donc d'immobilisation foncière autour des pôles de correspondance

Dans cette analyse, les 77 pôles de correspondances considérés sont les gares ferroviaires (25), les haltes routières les plus importantes (34), les parking relais (10) et les embarcadères maritimes (8).

L'accessibilité cyclable = aménagements cyclables + stationnement sécurisé

On peut qualifier le niveau d'accessibilité de ces pôles de correspondances à travers la quantité d'aménagements cyclables environnant, dans la mesure où ils permettent la sécurisation des cyclistes en circulation pour atteindre le site, et les capacités de stationnement vélo, avec en particulier le stationnement sécurisé qui permet d'envisager de déposer sereinement son vélo pour une durée moyenne (la journée) ou plus longue (plusieurs jours).



Enjeux pour le plan d'actions

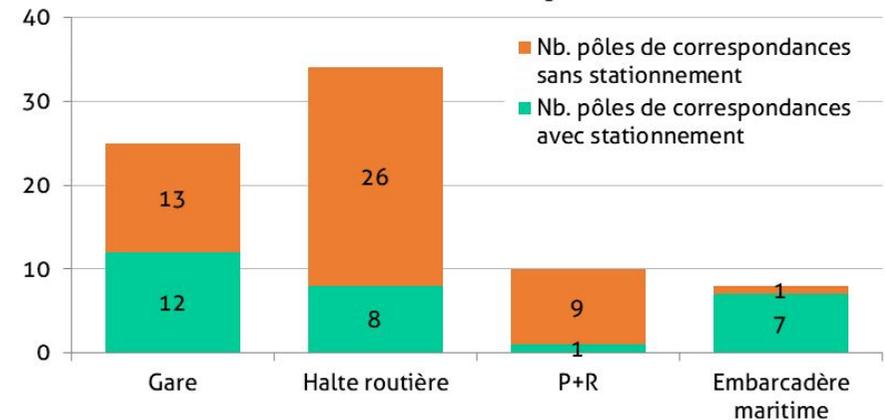
- Le développement de stationnements sécurisés dans les principaux pôles de correspondances
- L'identification des pôles de correspondances à équiper en priorité
- L'adoption partagée d'une charte du mobilier cyclable pour sécuriser au maximum le stationnement

36 % des pôles de correspondances proposent du stationnement pour les vélos

Sur les 77 pôles de correspondances recensés, 28 proposent du stationnement cyclable pour un total de 563 places :

- 12 gares (sur 25) avec 256 places
- 8 haltes routières (sur les 34 retenues) avec 172 places
- 1 parking relais (sur les 10) avec 43 places
- 7 embarcadères maritimes avec 92 places

Nombre de pôles de correspondances avec stationnement cyclable



3 5 L'intermodalité cyclable

31 % de places ne sont pas spécifiquement destinées aux vélos

Sur les 563 places recensées, 177 sont des places pour deux-roues et peuvent donc aussi bien être utilisées par des deux-roues motorisés que par des vélos. Pour l'ensemble des gares, la proportion de ces places «mixtes» s'élève à 43 %.

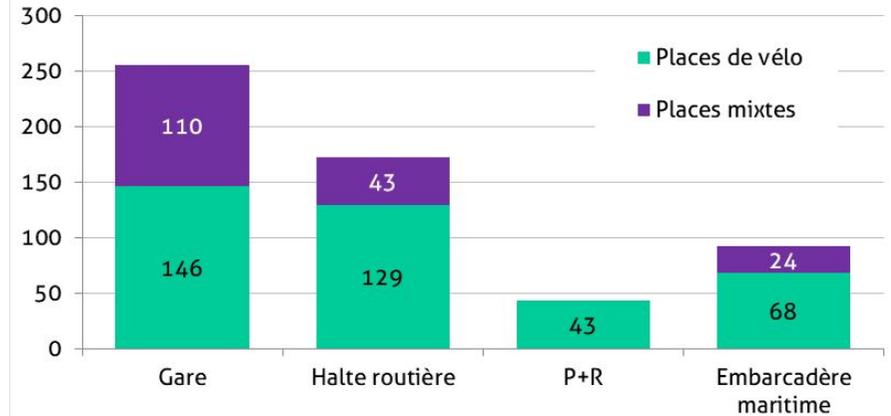
Seulement 9 % des places sont sécurisées

Le niveau de sécurisation dépend directement du type de mobilier proposé. Les arceaux conviennent davantage à du stationnement de courte durée (quelques heures) et doivent permettre d'attacher au moins une roue ainsi que le cadre, ce que ne permettent pas les rack à vélo où seule la roue peut être cadenassée.

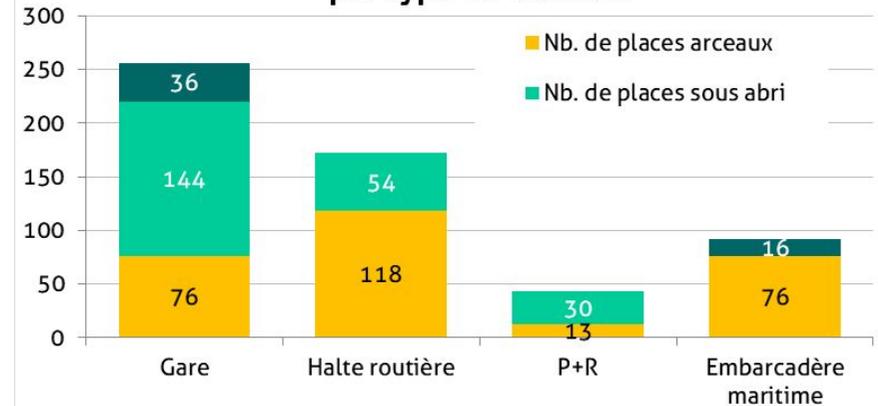
Pour du stationnement de longue durée (une journée, une nuit ou davantage), les box sécurisés permettent d'offrir un niveau de sécurité satisfaisant, en particulier pour les vélos coûteux (VAE, vélos cargo...). L'abri permet de protéger le vélo contre les intempéries ou le soleil. Sur l'ensemble des pôles de correspondances on compte seulement 52 places sécurisées, soit 9 % des places comptabilisées et 228 places sous abri (40 % des places). On trouve ces places sécurisées essentiellement dans 3 gares de la métropole (La Crau, La Garde et La Pauline). À titre de comparaison, on comptait en 2020 près de 400 places de vélo sécurisées à la gare de Rennes, 500 à celle de Chambéry et 1000 à la gare de Grenoble.



Nombre de places de stationnement vélo et mixtes

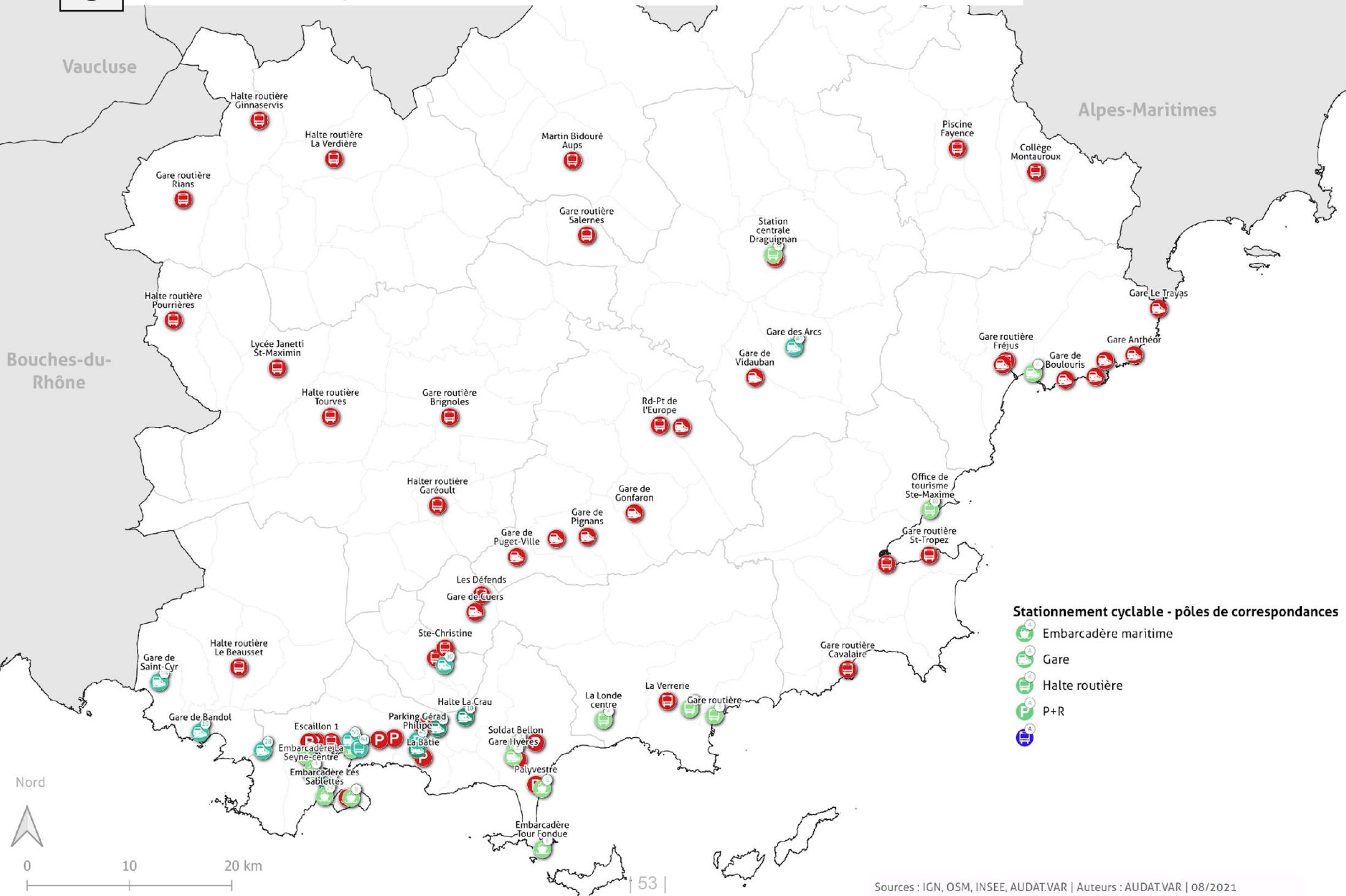


Nombre de places de stationnement par type de mobilier



3 5

L'intermodalité cyclable



3 5 L'intermodalité cyclable – zoom sur les gares

26 gares dont beaucoup sont plutôt faiblement desservies par un réseau cyclable

Outre les capacités de stationnements cyclables en gare, c'est la sécurisation des voiries environnantes qui contribue également à favoriser l'usage du vélo dans des secteurs qui peuvent concentrer une circulation routière relativement dense aux heures de pointe du matin et du soir. Un certain nombre de gares proposent peu voire pas d'aménagements cyclables dans un environnement proche (à 3 km).



Cf. Annexe « Atlas des gares varoises » - 26 planches



Aller plus loin dans le diag.

- Hiérarchiser les gares en fonction de leur niveau de desserte



Enjeux pour le plan d'actions

- La connexion cyclable entre les gares et les centres-villes, et avec les zones d'activités
- La hiérarchisation des gares pour la mise en œuvre des connexions cyclables

Contexte démographique et cyclable autour des gares du Var

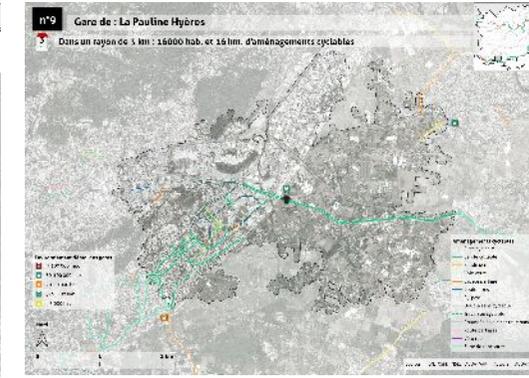
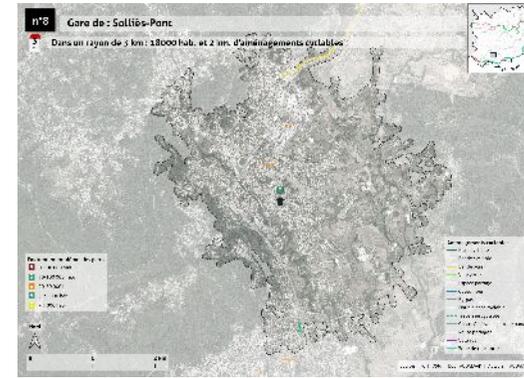
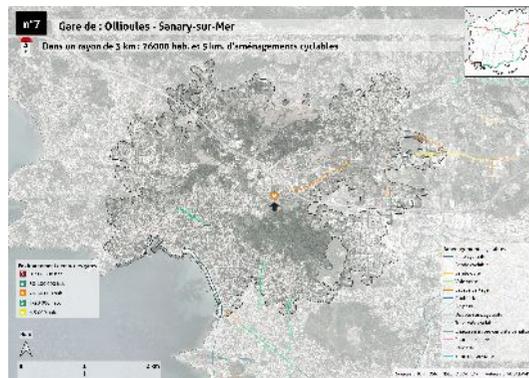
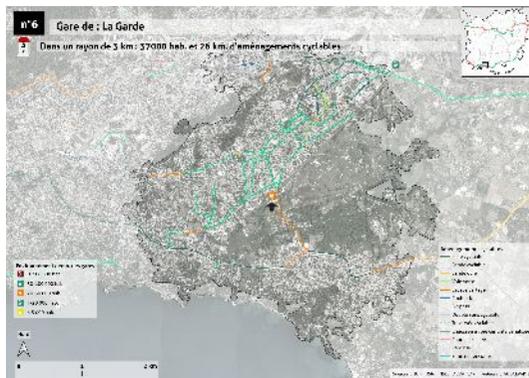
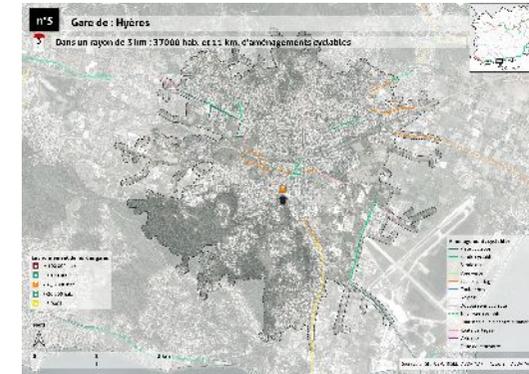
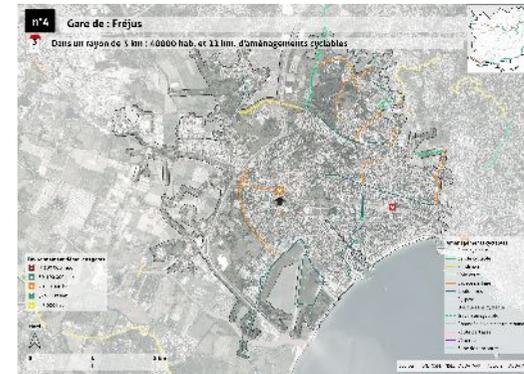
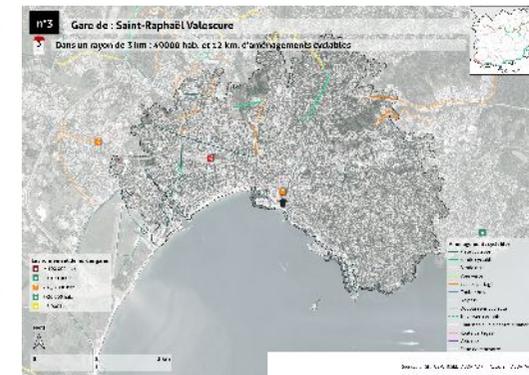
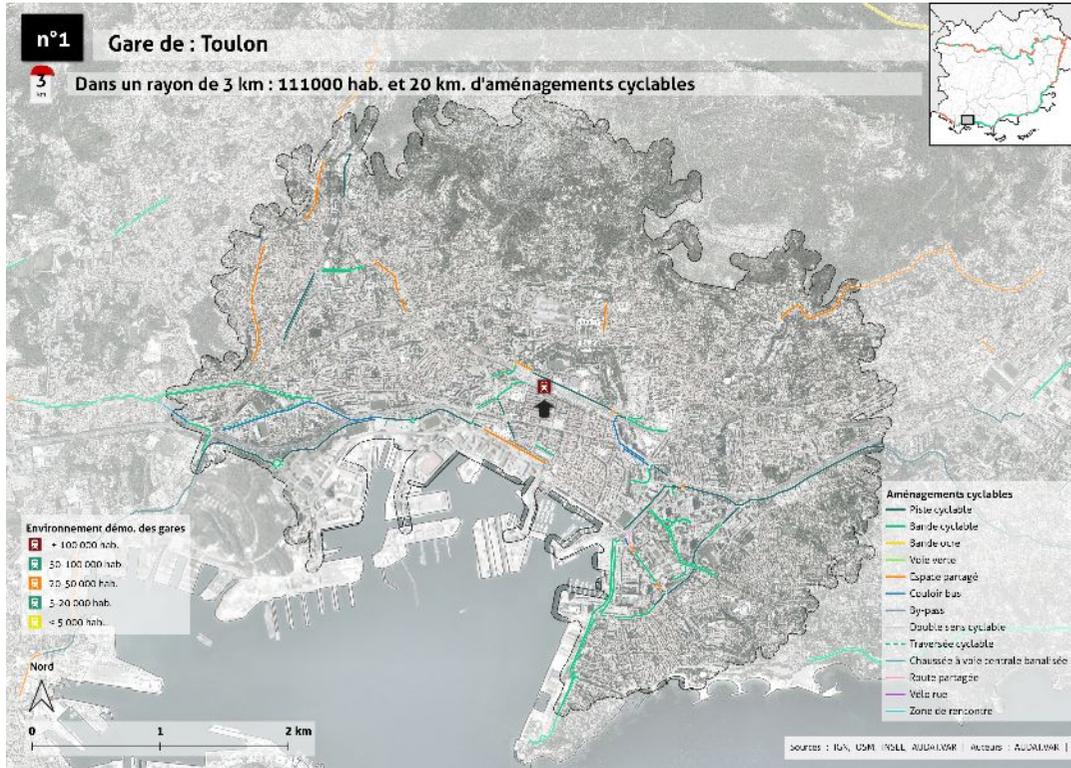
	Population à 3 km	Aménagements cyclables à 3 km
Toulon	110 964	19.5
Fréjus - Saint-Raphael Autotrain	53 657	16.8
Saint-Raphaël Valescure	48 660	11.6
Fréjus	39 971	22.3
Hyères	37 138	10.7
La Garde	37 122	25.5
Ollioules - Sanary-sur-Mer	26 162	4.9
Solliès-Pont	17 559	1.5
La Pauline Hyères	16 124	16.5
La Crau	13 567	7.5
Boulouris sur Mer	13 364	1.4
Saint-Cyr Les Lecques - La Cadière	12 246	4.5
Cuers - Pierrefeu	10 538	5.1
Bandol	10 216	2.4
Vidauban	8 881	9.5
Le Luc - Le Cannet	8 508	3.4
Les Arcs - Draguignan	5 779	7.4
Pignans	4 389	4.8
Gonfaron	4 112	3.0
Puget-Ville	3 927	1.1
Carnoules	3 178	2.0
Agay	1 885	2.0
Le Dramont	1 795	0.0
Anthéor Cap Roux	532	0.0
Le Trayas	193	0.0
La Seyne - Six Fours	3	0.0



3 5 L'intermodalité cyclable – zoom sur les gares



Cf. Annexe « Atlas des gares varoises » - 26 planches



4

Les services autour du vélo

1

Acheter ou louer un vélo

p. 57

2

Entretien et réparer son vélo

p. 59

4 1 Acheter ou louer un vélo

Un enjeu de pratique cyclable mais également économique pour les territoires

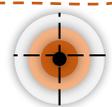
Si les infrastructures pour sécuriser la circulation et le stationnement du vélo sont déterminantes pour le développement de son usage, les canaux d'acquisition et de réparation sont logiquement nécessaires mais également générateurs d'une économie à fort potentiel.

Le (vaste) marché de l'occasion

L'acquisition d'un vélo peut être réalisée également sur le marché de l'occasion. On dénombrait en janvier sur les principales plateformes de vente (Le Bon Coin, Paru-Vendu et Troc-vélo) plus de 5000 annonces de ventes de vélos d'occasion dans le Var. Ces annonces concernent pour l'essentiel des vélos «classiques» (sans assistance électrique) même si les VAE grossissent progressivement leur part dans le marché de l'occasion.

Le manque de loueurs limite la pratique cyclable des touristes

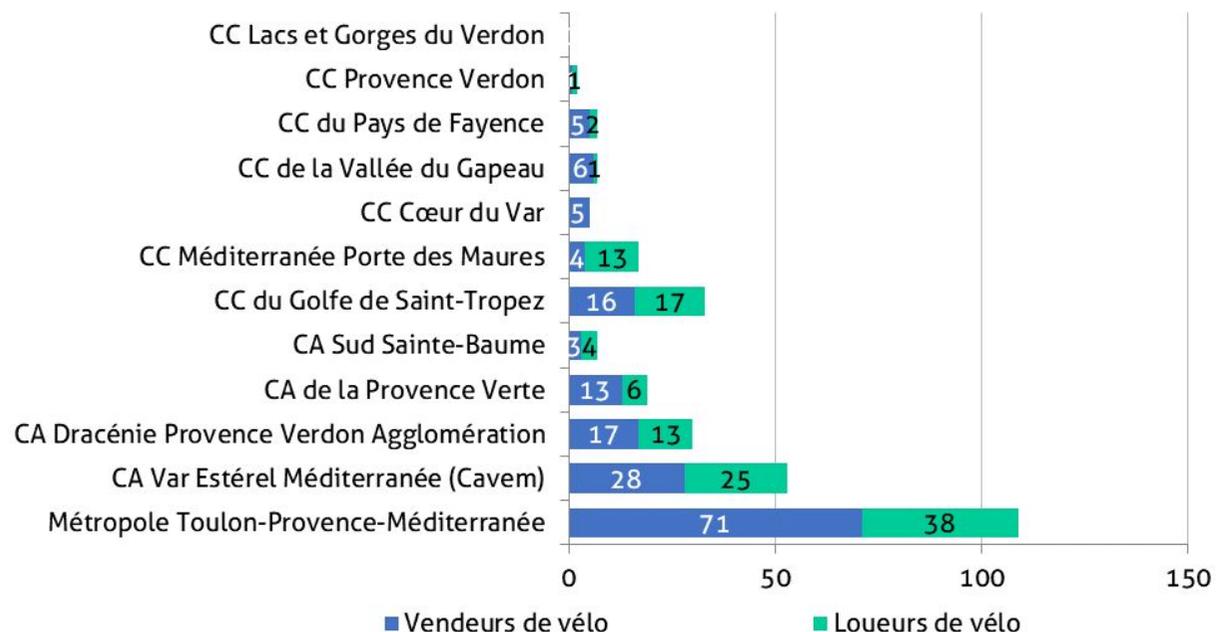
Les possibilités de location de vélos s'avèrent faibles voire inexistantes dans certains territoires qui accueillent pourtant une forte fréquentation touristique. C'est le cas par exemple dans les communautés de communes Provence Verdon et Lacs et Gorges du Verdon. On constate dans cette dernière le recours aux loueurs situés dans les Alpes-de-Haute-Provence.



Enjeux pour le plan d'actions

- L'accès à des possibilités de location de vélo sur l'ensemble du territoire varois, notamment pour des pratiques touristiques

Loueurs et vendeurs de vélo



4 1

Acheter ou louer un vélo

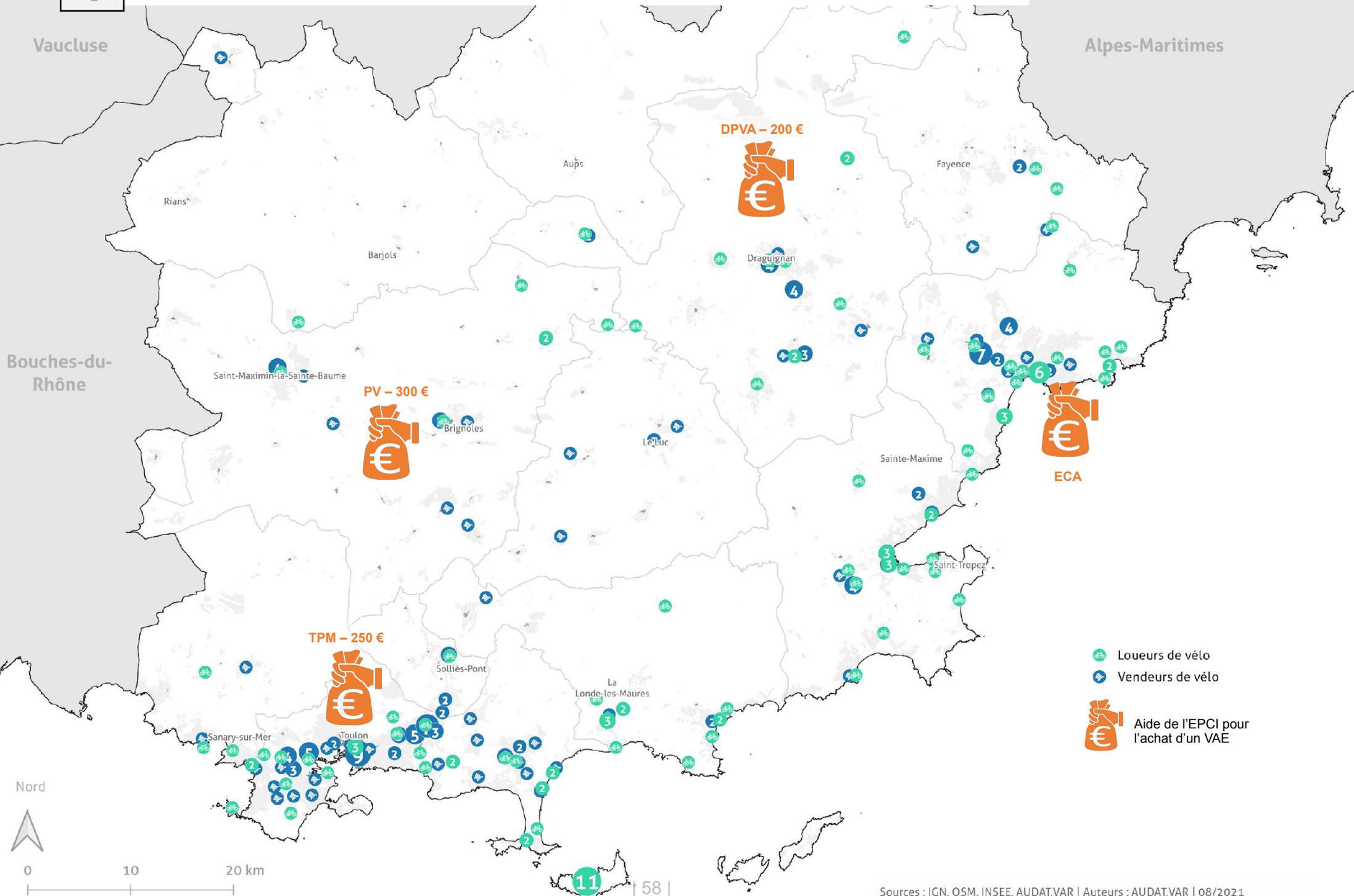
Vaucluse

Alpes-Maritimes

Bouches-du-Rhône

Nord

0 10 20 km

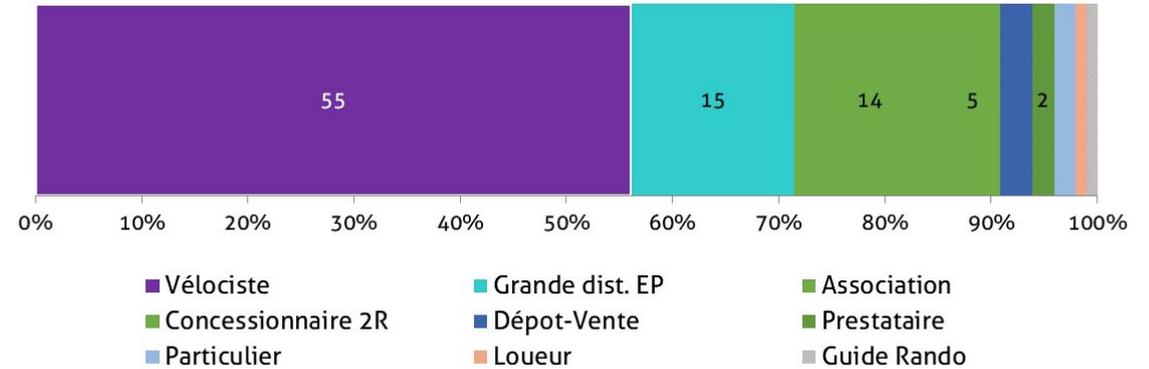


4 2 Entretien et réparer son vélo

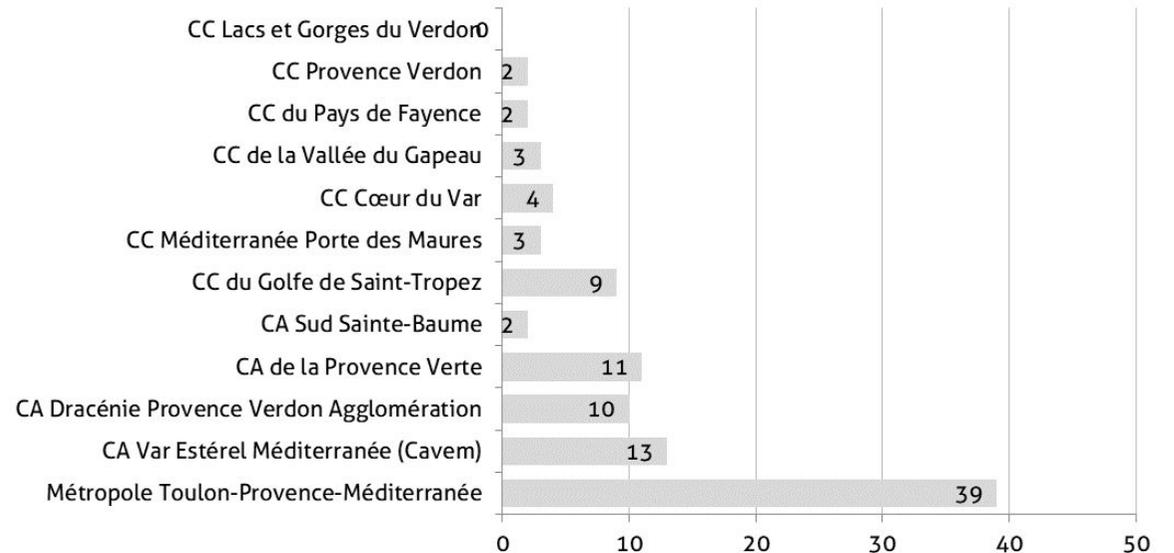
Un besoin de réparateurs pour des vélos de plus en plus techniques

Si l'acte d'achat d'un vélo peut être délocalisé du territoire de résidence (fréquence d'achat faible, possibilité de commande à distance), l'entretien régulier (1 fois par an minimum pour une pratique régulière) et la réparation doivent pouvoir être réalisés à proximité. Le nombre limité de structures de réparation peut constituer une problématique pour le développement du vélo dans un usage quotidien / régulier. Le développement des VAE pose aussi le problème de leur entretien et de leur réparation qui requièrent des compétences techniques nouvelles que les réparateurs historiques n'ont pas toujours à disposition, nécessitant parfois l'expédition du vélo.

Réparateurs de vélo dans le Var



Nombre de réparateurs de vélo par EPCI

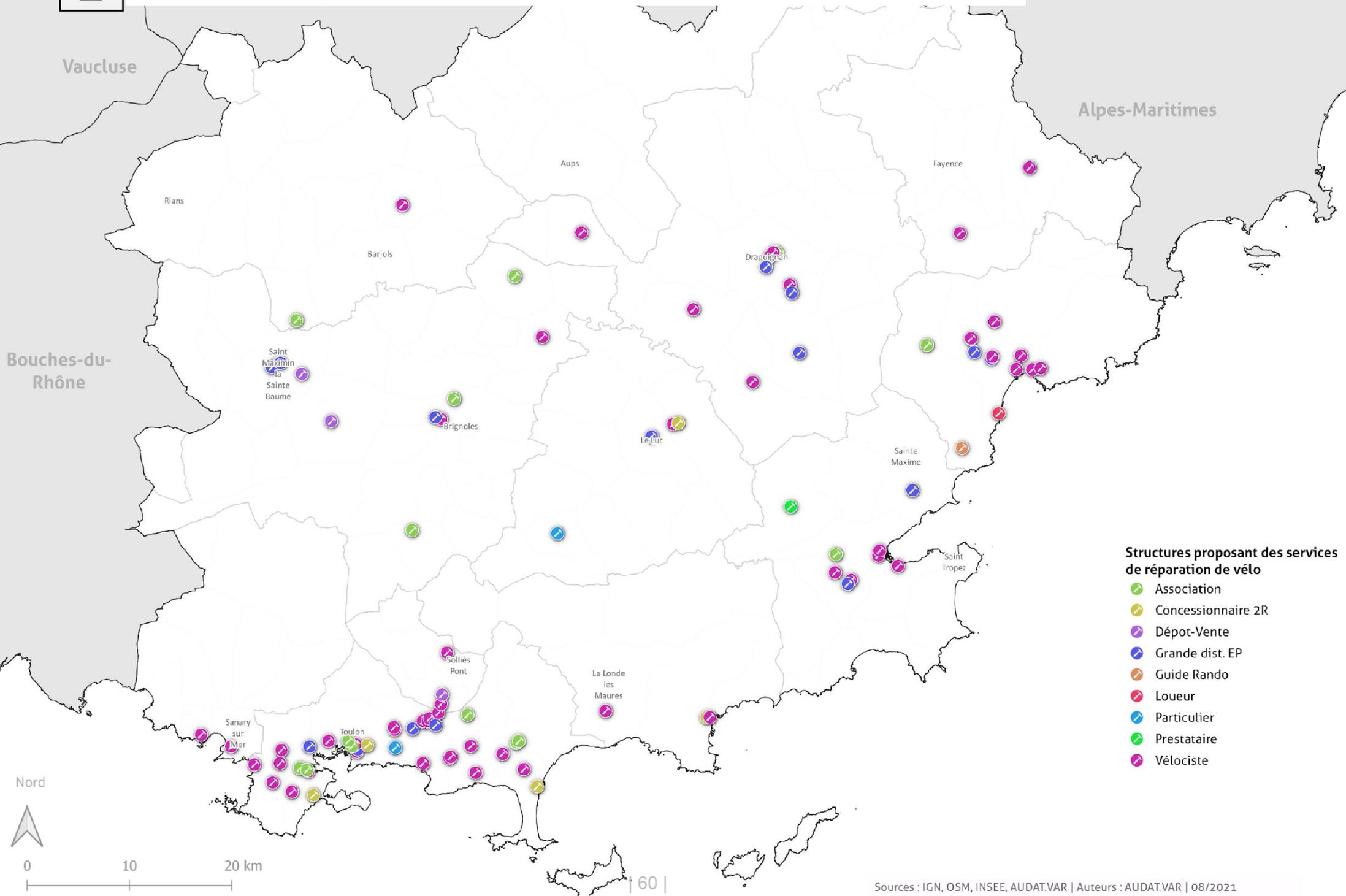


Enjeux pour le plan d'actions

- L'identification par le grand public des structures proposant des services de réparation de vélo
- Le soutien au développement des structures de réparation et d'entretien

4 2

Entretien et réparer son vélo



Structures proposant des services de réparation de vélo

- Association
- Concessionnaire 2R
- Dépôt-Vente
- Grande dist. EP
- Guide Rando
- Loueur
- Particulier
- Prestataire
- Vélociste

5

La promotion du vélo par les acteurs locaux

- 1 Les acteurs pour l'apprentissage et la sécurisation p. 62
- 2 État des lieux des politiques cyclables intercommunales p. 64
- 3 Panorama général des acteurs de la mobilité cyclable p. 66

5 1 Les acteurs pour l'apprentissage et la sécurisation

Les opérateurs de marquage vélo

L'Association de promotion et d'identification des cycles et de la mobilité active (APIC) a été désignée par l'arrêté du 28 décembre 2020 relatif à la gestion du fichier national unique des cycles identifiés (NOR : TRAT2033442A), gestionnaire du fichier national unique des cycles identifiés. Les membres de l'APIC issus du monde du cycle (fédération d'utilisateurs, union de professionnels du cycle, professionnels de l'identification) apportent leur expertise et leur expérience pour conduire ce dispositif.

Un opérateur d'identification agréé est un fournisseur de solution complète d'identification et d'enregistrement. Il est l'intermédiaire entre le commerçant et le fichier national. Il propose au commerçant un ou plusieurs procédés d'identification et met à disposition une plateforme sécurisée d'enregistrement des données des nouveaux propriétaires. Les opérateurs d'identification suivants sont agréés par l'État : Bicycode, Euro Identification, Malinéo, Manufacture française du cycle, Auvray, Décathlon, Starway.

2 territoires sans structure pour la promotion du vélo

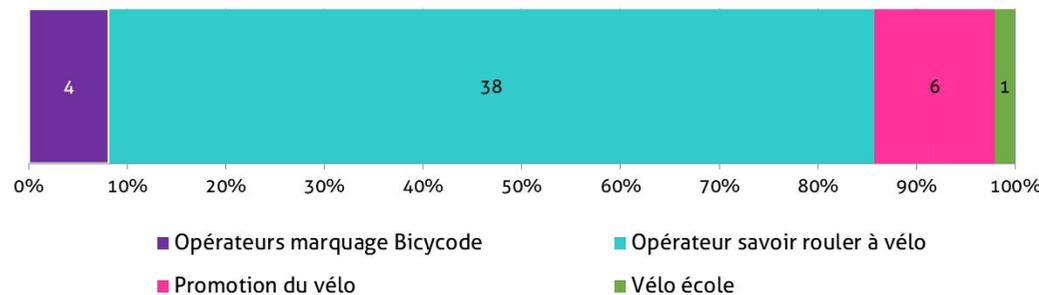
Le programme Savoir rouler à Vélo destiné aux enfants de 6 à 11 ans vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Il peut être organisé par plusieurs types de structures : les associations sportives, les associations sportives scolaires, les autres associations, les associations de prévention, l'école, le centre de loisirs, la mairie, les professionnels du cycle, les coordinations sécurité routière en préfecture, etc. Ces structures peuvent constituer des partenaires essentiels des collectivités locales pour organiser la promotion et la sensibilisation auprès des publics scolaires mais pas uniquement.



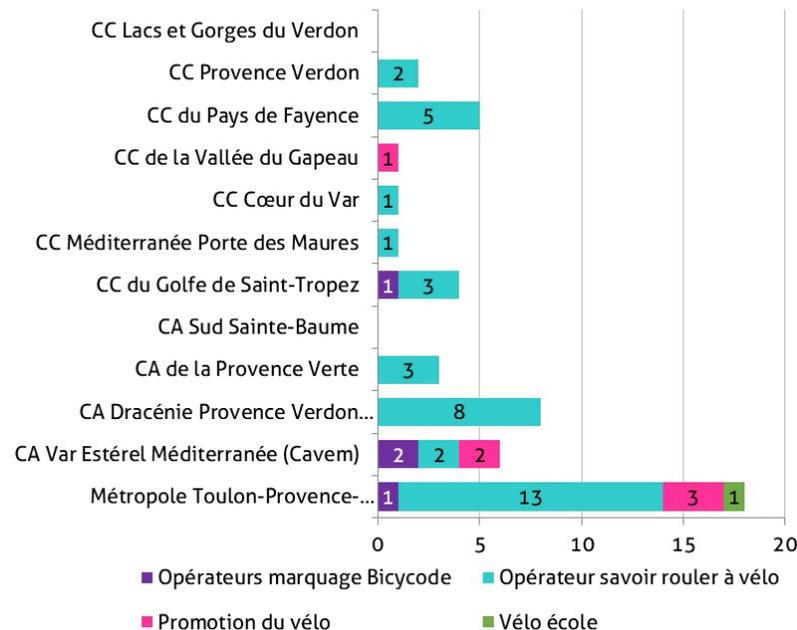
Enjeux pour le plan d'actions

- L'animation et le soutien des acteurs autour d'événements pédagogiques pour l'apprentissage du vélo en milieu scolaire
- Le développement de l'usage du Bicycode

Autres acteurs de la promotion du vélo - Var

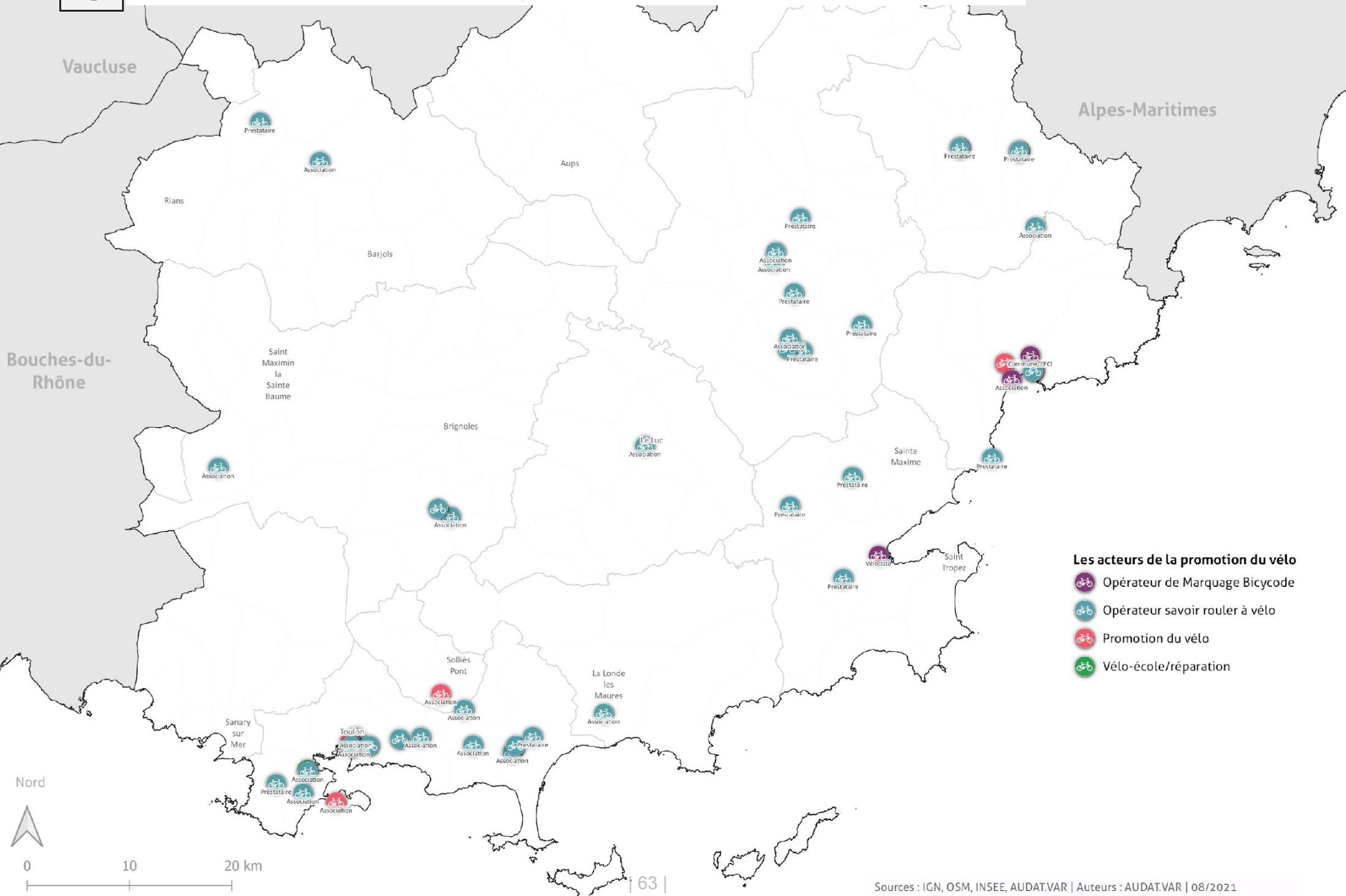


Autres acteurs de la promotion du vélo

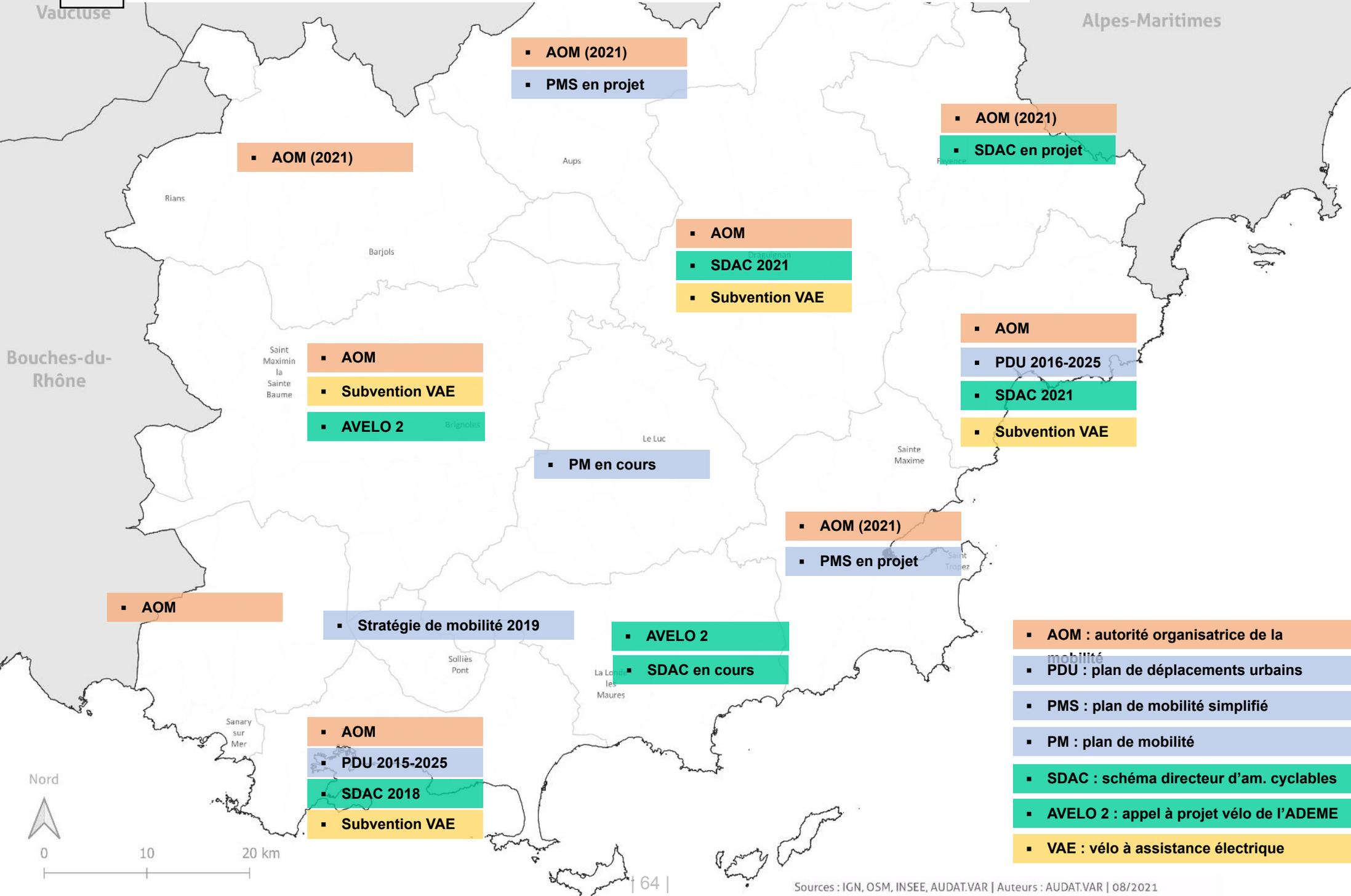


5 1

Les acteurs pour l'apprentissage et la sécurisation



État des lieux des politiques cyclables intercommunales



▪ AOM (2021)

▪ AOM (2021)
▪ PMS en projet

▪ AOM (2021)
▪ SDAC en projet

▪ AOM
▪ SDAC 2021
▪ Subvention VAE

▪ AOM
▪ Subvention VAE
▪ AVELO 2

▪ AOM
▪ PDU 2016-2025
▪ SDAC 2021
▪ Subvention VAE

▪ PM en cours

▪ AOM (2021)
▪ PMS en projet

▪ AOM

▪ Stratégie de mobilité 2019

▪ AVELO 2
▪ SDAC en cours

- AOM : autorité organisatrice de la mobilité
- PDU : plan de déplacements urbains
- PMS : plan de mobilité simplifié
- PM : plan de mobilité
- SDAC : schéma directeur d'am. cyclables
- AVELO 2 : appel à projet vélo de l'ADEME
- VAE : vélo à assistance électrique

▪ AOM
▪ PDU 2015-2025
▪ SDAC 2018
▪ Subvention VAE



5 2 État des lieux des politiques cyclables intercommunales

5 Autorités organisatrices de la mobilité de plein droit

5 territoires étaient autorité organisatrice de la mobilité avant 2021 en exerçant de plein droit au lieu et place des communes membres, l'organisation de la mobilité : la Métropole et les 4 communautés d'agglomération du département.

4 Autorités organisatrices de la mobilité (LOM)

La loi d'orientation des mobilités a permis à 4 communautés de communes de se prononcer en 2021 pour la prise de compétence mobilité : la CC Provence Verdon, la CC Lacs et Gorges du Verdon, la CC Pays de Fayence et la CC Golfe de Saint-Tropez.

2 Plan de déplacements urbains approuvés

La Métropole Toulon Provence Méditerranée et Estérel Côte d'Azur Agglomération ont approuvé en 2016 leur plan de déplacements urbains. 2015-2025 (MTPM) et 2016-2025 (ECAA).

1 Stratégie de mobilité approuvée

La communauté de communes Vallée du Gapeau a voté en 2019 une stratégie de mobilité locale en 4 axes : les transports en commun, les pôles d'échanges multimodaux, le covoiturage et le vélo.

1 Plan de mobilité en cours d'élaboration

Lauréate en 2021 de l'appel à projet territoire de nouvelle mobilité durable (TENMOD), la communauté de communes Cœur du Var élabore en 2022 une stratégie de mobilité à l'échelle de son territoire.

2 Plans de mobilité simplifiés en projet

Les communautés de communes des Lacs et Gorges du Verdon et du Golfe de Saint-Tropez ont pour projet l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié sur leur territoire, nouveau type de document de planification de mobilité instauré par la LOM, plus souple et moins contraignant que les plans de mobilité urbains (ex-PDU).

3 Schémas directeurs des aménagements cyclables approuvés

La Métropole Toulon Provence Méditerranée, Dracénie Provence Verdon Agglomération et Estérel Côte d'Azur Agglomération ont un schéma directeur des aménagements cyclables approuvé.

1 Schéma directeur des aménagements cyclables en cours d'élaboration

La communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a entamé l'élaboration d'un schéma directeur des aménagements cyclables (phase diagnostic).

1 Schéma directeur des aménagements cyclables en projet

La communauté de communes du Pays de Fayence (AOM 2021) souhaite élaborer prochainement un schéma directeur des aménagements cyclables.

2 Lauréats varois de l'appel à projet AVELO 2

La communauté d'agglomération Provence Verte et la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures sont lauréates de l'appel à projets AVELO 2 lancé par l'ADEME en 2021.

4 Subvention VAE

La Métropole et les communautés d'agglomération Dracénie Provence Verdon et Estérel Côte d'Azur ont mis en place une subvention pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

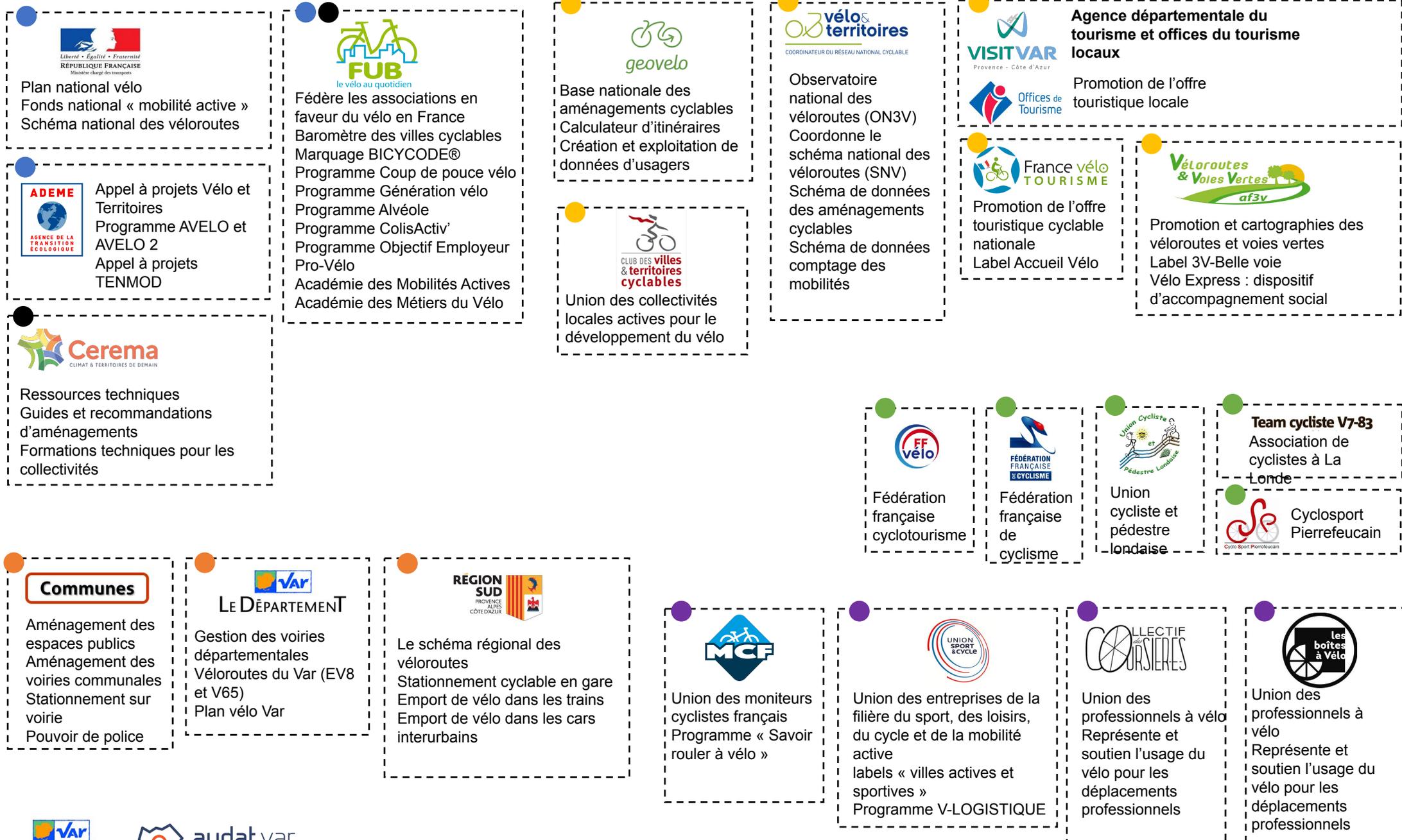


Enjeux pour le plan d'actions

- Les modalités de soutien à la mise en œuvre des SDAC approuvés
- Le soutien à l'élaboration des SDAC en projet
- La centralisation et le suivi partagé des données sur le système vélo varois
- La compilation des aménagements projetés dans les SDAC existants et en cours d'élaboration

5 3 Panorama général des acteurs de la mobilité cyclable

- Aménagement
- Financement
- Promotion de l'offre
- Usagers
- Entreprises / pro.
- Conseil technique



vélo Plan
Département du Var
2023 - 2027

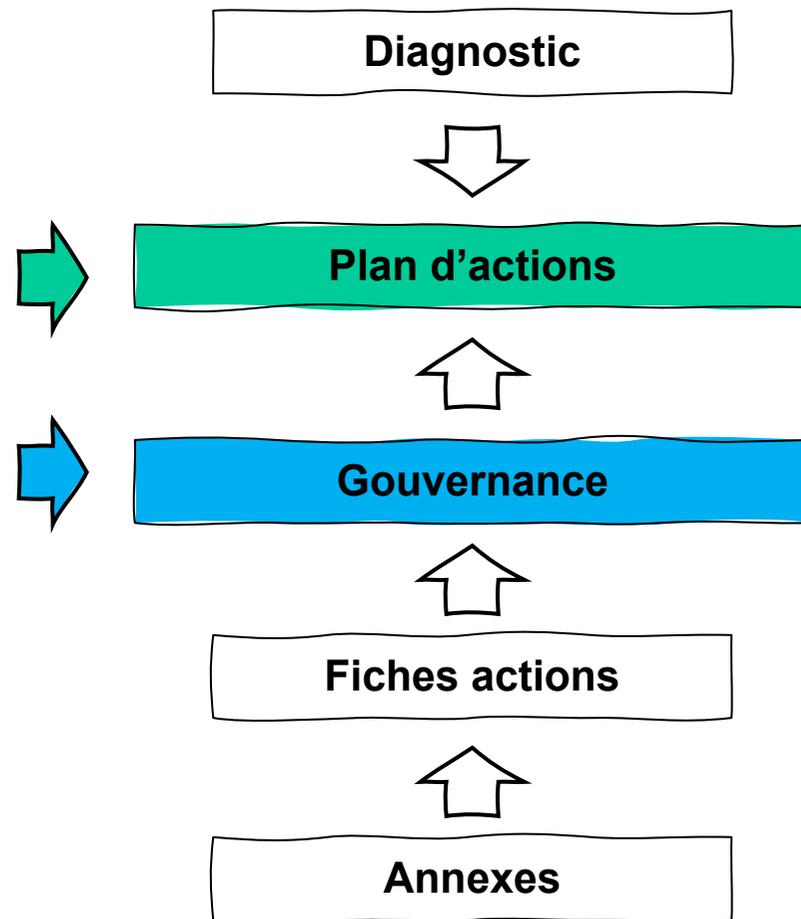
► LE PLAN D' ACTIONS
ET LA GOUVERNANCE

L'essor des politiques cyclables, la prise de conscience grandissante des bénéfices collectifs et individuels de la pratique du vélo et plus récemment les contraintes liées à la crise sanitaire sont porteurs pour la fabrication par les territoires de schémas dédiés aux modes de déplacements doux et notamment au vélo.

Dès 1997, le Département du Var s'est engagé dans le développement d'un schéma départemental des itinéraires cyclables et par la suite a investi dans l'aménagement de deux parcours emblématiques : le parcours cyclable du littoral varois (V65) et également la Méditerranée à vélo (EV8). Dans cette continuité, le souhait est de prolonger l'action en faveur d'une offre vélo et d'aller vers la réalisation d'un Plan vélo départemental.

De par ses compétences propres en matière de gestion des routes départementales, d'espaces naturels sensibles, de tourisme, d'éducation (collèges), d'ingénierie territoriale et de solidarité, le Département du Var occupe une place légitime. Par l'association des partenaires tels que les EPCI, la Région, l'Agence Départementale du Tourisme, la fédération française de cyclotourisme et autres acteurs locaux, le Département du Var entend développer la pratique du vélo. L'action départementale viendra renforcer la coordination des initiatives des partenaires et veiller à une articulation efficace au bénéfice de tous les publics.

Le présent document présente le plan d'actions et le dispositif de gouvernance du Plan vélo départemental.



1	Le plan d'actions	p. 4
2	La calendrier de mise en œuvre	p. 7
3	Les budgets prévisionnels	p. 8
4	Les instances de suivi et de travail	p. 9

1 Le plan d'actions : 5 axes thématiques

Le Plan d'Actions constitue le cœur opérationnel et la finalité du Plan vélo départemental. Il compile l'ensemble des projets que le Conseil Départemental du Var souhaite réaliser pour le développement du vélo sur le territoire. Près d'une cinquantaine de projets sont décrits dans des fiches actions et sont regroupés dans 5 grands axes thématiques, eux-mêmes déclinés en une vingtaine d'objectifs stratégiques. Selon le niveau d'avancement des réflexions techniques et travaux préalables, un calendrier et un financement estimatifs peuvent être indiqués.

5 axes thématiques



21 objectifs stratégiques



47 actions opérationnelles

1 - Le développement des infrastructures

Cet axe concerne l'ensemble des actions relatives à l'aménagement d'infrastructures cyclables, et en particulier la finalisation du parcours cyclable du littoral varois et la poursuite de l'Eurovelo 8. Cet axe est essentiel dans la mesure où il concerne la première attente des usagers et représente pour le Département un investissement considérable.

2 - Tourisme et communication

Le vélo représente un levier pour le développement et la diversification de l'offre touristique pour le Département. Les actions de cet axe visent à améliorer la valorisation de l'offre cyclable à destination du public et en particulier du public touristique.

3 - Le vélo au collège

La gestion des collèges étant un volet d'intervention majeur pour le Département, la problématique de déplacements des publics scolaires, par définition captifs, trouve des réponses dans les actions de cet axe thématique.

5 - La mobilité solidaire

La solidarité est un autre volet emblématique de l'action départementale et essentiel pour les varois. Le Plan vélo départemental et les actions de cet axe thématique sont des opportunités pour travailler les problématiques d'insertion professionnelle et d'accès à des solutions de déplacements.

4 - L'exploitation de la DATA

La stratégie de communication de l'offre et l'accompagnement des acteurs institutionnels et privés nécessitent le bon niveau de structuration de la donnée relative à l'offre cyclable. C'est à travers les actions de cet axe thématique que le Département souhaite y travailler.

1 Le plan d'actions : les axes et objectifs

5 axes

21 objectifs

1 - Le développement des infrastructures

Finaliser l'aménagement des véloroutes varoises

Faciliter le stationnement à destination des usagers du vélo

Développer les infrastructures cyclables dans le Var

Accompagner les EPCI et les communes dans la réalisation d'aménagements cyclables

Actualiser le jalonnement des itinéraires cyclotouristiques

2 - Tourisme et communication

Améliorer la promotion de l'offre touristique cyclable

Compléter l'offre départementale d'itinéraires cyclotouristiques

Améliorer les conditions d'accueil des cyclistes sur le territoire

Développer les services sur les aires d'arrêt

3 - Le vélo au collège

Développer l'accessibilité cyclable des collèges

Promouvoir l'élaboration de plans de mobilité scolaires (PMS)

Promouvoir la pratique du vélo auprès des collégiens

4 - L'exploitation de la DATA

Accompagner les EPCI dans l'élaboration de leur politique cyclable

Améliorer la promotion de l'offre touristique cyclable

Mesurer la fréquentation cyclable du territoire

Centraliser le suivi des politiques cyclables des EPCI

Partager les données d'offre cyclable au plus grand nombre

5 - La mobilité solidaire

Développer la place du vélo dans l'appareil économique varois

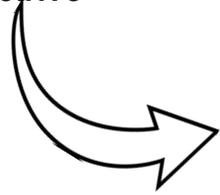
Développer une filière d'insertion professionnelle autour de la mobilité douce

Intégrer le vélo dans les démarches d'insertion sociale

Rendre plus accessible la pratique du vélo

1 Le plan d'actions : les fiches actions

Chaque action est décrite dans une fiche action avec l'ensemble des informations relatives à sa mise en œuvre



LE DÉPARTEMENT

N°	Axe d'intervention	
	Objectif poursuivi	
Intitulé de l'action		
Descriptif de l'action et de ses visées		Public ciblé en priorité par l'action
		Calendrier prévisionnel de mise en œuvre
		Budget prévisionnel estimatif
		Indicateurs à mobiliser pour le suivi et l'évaluation
Porteur / pilote en charge de la mise en œuvre	Partenaire(s) potentiel(s) impliqué(s) dans la mise en œuvre	

2 47 actions : le calendrier de mise en œuvre

Axe	N° action	Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 - Le développement des infrastructures	1	Finaliser l'aménagement du parcours cyclable du littoral						
	2	Poursuivre l'aménagement de l'Eurovélo 8 "la Méditerranée à vélo"						
	3	Définir un itinéraire préférentiel de jonction entre le parcours cyclable du littoral et l'Eurovélo 8						
	4	Définir un itinéraire préférentiel de jonction entre le parcours cyclable du littoral du département du Var et celui des						
	5	Etudier la jonction entre les parcours de la Vigne à Vélo et l'Eurovélo 8 ainsi que la traversée de Draguignan						
	6	Finaliser le jalonnement des boucles cyclosporives départementales						
	7	Mettre en œuvre des aménagements en mode doux sur les routes départementales						
	8	Créer, tenir à jour et mettre à disposition un ou des référentiel(s) technique(s)						
	9	Accompagner financièrement les collectivités qui aménagent le parcours cyclable du littoral et l'Eurovélo 8						
	10	Implanter du stationnement cyclable sur les sites recevant du public et les sites culturels départementaux						
	11	Inciter à inscrire dans les PLU les obligations réglementaires en matière de stationnement cyclable						
2 - Tourisme et communication	12	Diversifier l'offre cyclable en créant des circuits à destination des familles						
	13	Créer un ou plusieurs circuits cyclables en itinérance dans le département						
	14	Intégrer les itinéraires cyclables des EPCI dans la plateforme Sport Nature Var						
	15	Créer des circuits cyclables à partir des circuits touristiques des ENS						
	16	Définir des critères qui permettront de valoriser certains itinéraires des communes et EPCI						
	17	Réaliser une vidéo pour promouvoir l'offre cyclable auprès du grand public						
	18	Mettre en place des actions d'animation autour du vélo sur les réseaux sociaux						
	19	Finaliser l'intégration des itinéraires cyclables départementaux existants dans la plateforme Sport Nature Var / Géotrek						
	20	Créer un portail vélo départemental d'information et de ressource sur le vélo						
	21	Développer un réseau d'aires d'arrêt équipées sur les grands itinéraires du département						
	22	Mettre à jour et diffuser les supports de communication version papier qui compilent l'offre cyclotouristique						
3 - Le vélo au collège	23	Recenser les points d'eau, toilettes et autres équipements de services aux cyclotouristes sur Open Street Map						
	24	Soutenir le développement du label Accueil vélo						
	25	Assurer le référencement du site Sportnature.var						
	26	Valoriser les événements cyclables soutenus par le Département						
	27	Étudier le potentiel cyclable des collèges varois pour une sélection d'établissements pilotes						
	28	Aménager des parcours cyclables autour d'une sélection de collèges pilotes						
	29	Compléter les capacités de stationnement cyclable dans les collèges pilotes et /ou identifiés comme sous-dimensionnés						
	30	Réaliser une enquête mobilité scolaire sur l'ensemble des collèges varois						
	31	Valoriser les actions en matière de sensibilisation sur la mobilité cyclable à destination des collégiens						
	32	Animation et valorisation de la pratique du vélo auprès des collégiens						
	4 - L'exploitation de la DATA	33	Fournir un jeu de données géoréférencées pour la construction du diagnostic cyclable des EPCI					
34		Diffuser un modèle de données pour le recensement des aménagements cyclables et du stationnement cyclable						
35		Organiser la complémentarité des différentes bases de données touristiques						
36		Intégrer les schémas cyclables des EPCI dans un SIG départemental						
37		Encourager le recensement des équipements de services aux cyclistes						
38		Renforcer le réseau d'éco-compteurs et exploiter les données de la plateforme Outdoorvision						
39		Etudier l'intégration des données cyclables départementales dans OSM et autres plateformes open data						
5 - La mobilité solidaire	40	Étudier l'opportunité de chantiers d'insertion sur la mobilité douce						
	41	Mettre en place le versement du forfait mobilités durables au Département						
	42	Caractériser le besoin en mobilité douce des personnes en démarche d'insertion et des publics en situation de précarité						
	43	Appuyer les initiatives locales publiques ou associatives de vente, réparation, entretien ou de mise à disposition de vélos						
	44	Contribuer à développer la filière professionnelle vélo varoise						
	45	Recenser sur le territoire l'offre de mobilité douce destinée aux personnes en difficulté						
	46	Étendre le dispositif des aides individuelles du Département à l'acquisition et/ou la remise en état d'un vélo						
	47	Promouvoir les solutions cyclables à destination des personnes à mobilité réduite						

Axe	N° action	Actions	Budget
1 - Le développement des infrastructures	1	Finaliser l'aménagement du parcours cyclable du littoral	19 200 000 €
	2	Poursuivre l'aménagement de l'Eurovélo 8 "la Méditerranée à vélo"	4 000 000 €
	3	Définir un itinéraire préférentiel de jonction entre le parcours cyclable du littoral et l'Eurovélo 8	100 000 €
	4	Définir un itinéraire préférentiel de jonction entre le parcours cyclable du littoral du département du Var et celui des	100 000 €
	5	Etudier la jonction entre les parcours de la Vigne à Vélo et l'Eurovélo 8 ainsi que la traversée de Draguignan	100 000 €
	6	Finaliser le jalonnement des boucles cyclosporives départementales	250 000 €
	7	Mettre en œuvre des aménagements en mode doux sur les routes départementales	1 300 000 €
	8	Créer, tenir à jour et mettre à disposition un ou des référentiel(s) technique(s)	Sans objet/temps agent
	9	Accompagner financièrement les collectivités qui aménagent le parcours cyclable du littoral et l'Eurovélo 8	Inclus dans les budgets des actions n°1, n°2 et n°7
	10	Implanter le stationnement cyclable sur les sites recevant du public et les sites culturels départementaux	À définir
2 - Tourisme et communication	11	Inciter à inscrire dans les PLU les obligations réglementaires en matière de stationnement cyclable	Sans objet/temps agent
	12	Diversifier l'offre cyclable en créant des circuits à destination des familles	Sans objet/temps agent
	13	Créer un ou plusieurs circuits cyclables en itinérance dans le département	Sans objet/temps agent
	14	Intégrer les itinéraires cyclables des EPCI dans la plateforme Sport Nature Var	Sans objet/temps agent
	15	Créer des circuits cyclables à partir de circuits touristiques des ENS	Sans objet/temps agent
	16	Définir des critères qui permettront de valoriser certains itinéraires des communes et EPCI	Sans objet/temps agent
	17	Réaliser un vidéo pour promouvoir l'offre cyclable auprès du grand public	30 000 €
	18	Mettre en place des actions d'animation autour du vélo sur les réseaux sociaux	Sans objet/temps agent
	19	Finaliser l'intégration des itinéraires cyclables départementaux existants dans la plateforme Sport Nature Var / G'éotrek	Sans objet/temps agent
	20	Créer un portail vélo départemental d'information et de ressource sur le vélo	À définir
	21	Développer un réseau d'aires d'arrêt équipées sur les grands itinéraires du département	À définir
	22	Mettre à jour et diffuser les supports de communication version papier qui compilent l'offre cyclotouristique	À définir
	23	Recenser les points d'eau, toilettes et autres équipements de services aux cyclotouristes sur Open Street Map	Sans objet/temps agent
	24	Soutenir le développement du label Accueil vélo	Sans objet/temps agent
	25	Assurer le référencement du site Sportnature.var	100 000 €
3 - Le vélo au collège	26	Valoriser les événements cyclables soutenus par le Département	50 000 € / an
	27	Étudier le potentiel cyclable des collèges varois pour une sélection d'établissements pilotes	Sans objet/temps agent
	28	Aménager des parcours cyclables autour d'une sélection de collèges pilotes	À définir
	29	Compléter les capacités de stationnement cyclable dans les collèges pilotes et /ou identifiés comme sous-dimensionnés	À définir
	30	Réaliser une enquête mobilité scolaire sur l'ensemble des collèges varois	À intégrer au programme de travail l'Audat.var
	31	Valoriser les actions en matière de sensibilisation sur la mobilité cyclable à destination des collégiens	Sans objet/temps agent
4 - L'exploitation de la DATA	32	Animation et valorisation de la pratique du vélo auprès des collégiens	50 000 €
	33	Fournir un jeu de données géoréférencées pour la construction du diagnostic cyclable des EPCI	Sans objet/temps agent
	34	Diffuser un modèle de données pour le recensement des aménagements cyclables et du stationnement cyclable	Sans objet/temps agent
	35	Organiser la complémentarité des différentes bases de données touristiques	À définir
	36	Intégrer les schémas cyclables des EPCI dans un SIG départemental	Sans objet/temps agent
	37	Encourager le recensement des équipements de services aux cyclistes	Sans objet/temps agent
	38	Renforcer le réseau d'éco-compteurs et exploiter les données de la plateforme Outdoorvision	150 000 €
	39	Etudier l'intégration des données cyclables départementales dans OSM et autres plateformes open data	Sans objet/temps agent
5 - La mobilité solidaire	40	Étudier l'opportunité de chantiers d'insertion sur la mobilité douce	À définir
	41	Mettre en place le versement du forfait mobilités durables au Département	À définir
	42	Caractériser le besoin en mobilité douce des personnes en démarche d'insertion et des publics en situation de précarité	Sans objet/temps agent
	43	Appuyer les initiatives locales publiques ou associatives de vente, réparation, entretien ou de mise à disposition de vélos	117 000 €
	44	Contribuer à développer la filière professionnelle vélo varoise	À définir
	45	Recenser sur le territoire l'offre de mobilité douce destinée aux personnes en difficulté	Sans objet/temps agent
	46	Étendre le dispositif de aides individuelles du Département à l'acquisition et/ou la remise en état d'un vélo	70 000 €
	47	Promouvoir les solutions cyclables à destination des personnes à mobilité réduite	À définir

4 Les instances de suivi et de travail

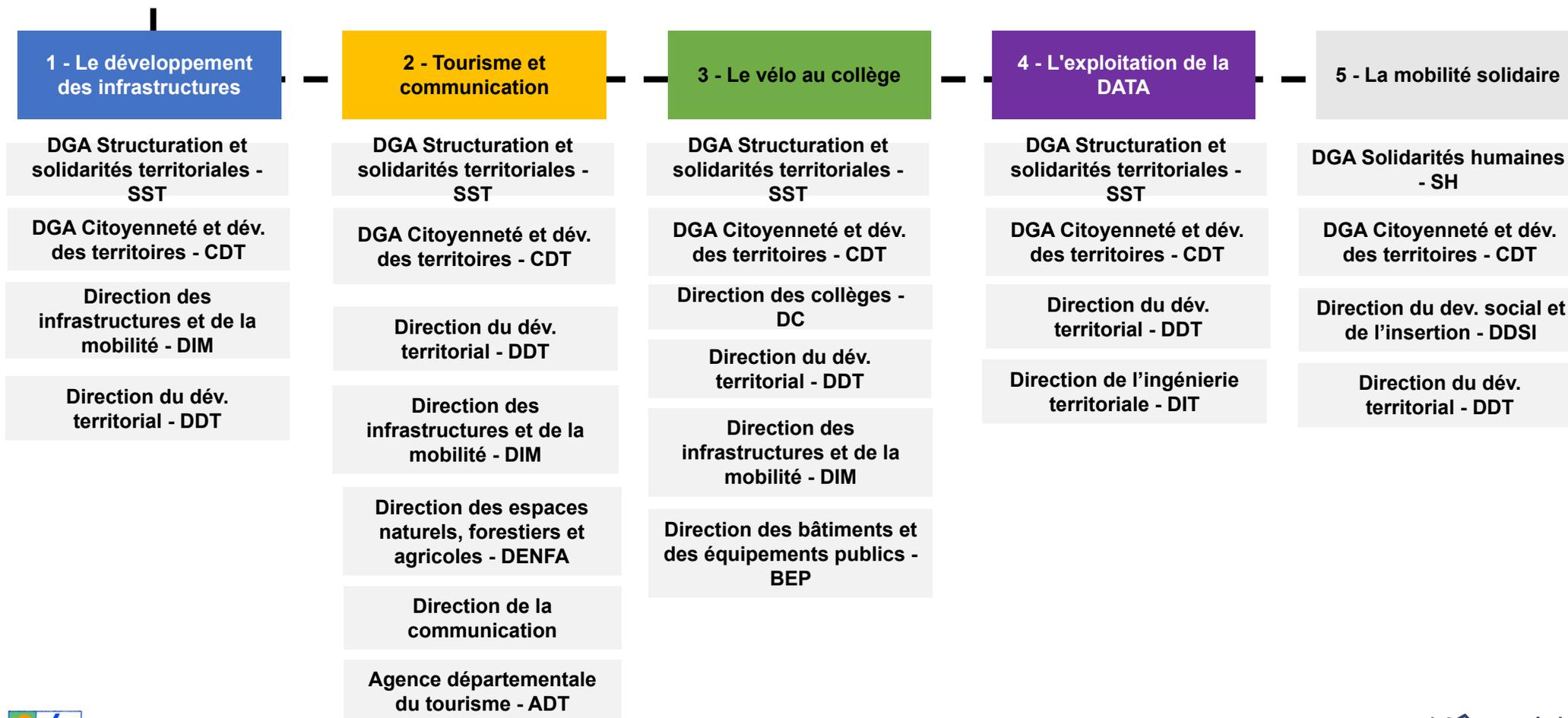
Le comité de pilotage du Plan vélo départemental

Composé des élus départementaux en charge des questions relatives à la mobilité douce, à la solidarité, au tourisme et aux espaces naturels sensibles, il se réunit pour approuver le contenu du Plan vélo départemental, puis une à deux fois par an pour partager l'état d'avancement du plan d'action, décider, si nécessaire, des ajustements opportuns et valider la poursuite des travaux.



Les groupes de travail techniques

Composés des directions concernées par la mise en œuvre des actions du Plan vélo départemental relatives à chacun des axes thématiques, ils se réunissent 2 fois par an pour partager l'état d'avancement des projets, renseigner les indicateurs de suivi et proposer les ajustements nécessaires.



4 Les instances de suivi et de travail

Les instances techniques complémentaires

En complément des groupes de travail techniques internes au Département, d'autres instances peuvent permettre d'assurer la transversalité institutionnelle et la cohérence des politiques cyclables menées par les différents acteurs compétents.

Club des référents techniques vélo des EPCI

Cette instance a vocation à réunir les acteurs techniques des intercommunalités varoises, et en particulier des EPCI engagés dans des démarches de planification cyclables de type schémas directeur des aménagements cyclables (SDAC) pour partager les problématiques locales et les opportunités d'interventions partenariales et assurer la coordination des politiques cyclables.

Club des géomaticiens varois

Plusieurs actions du Plan vélo départemental concernent la constitution et l'exploitation de la DATA relative à l'offre et aux usages cyclables. Le travail sur les méthodes et schémas de données avec les acteurs techniques de systèmes d'information géographique (SIG) peut contribuer à valoriser efficacement leurs contenus auprès du grand public mais aussi d'assurer un suivi à l'échelle du département.

Les partenaires

Certaines des actions du Plan Vélo Var peuvent mobiliser d'autres acteurs que le Département. La liste suivante n'est pas exhaustive et peut évoluer au fur à mesure de l'avancement de la mise en œuvre et / ou des réflexions préalables.



vélo Plan
Département du Var
2023 - 2027

► **LES FICHES ACTIONS**

N°1

Axe : 1 - Le développement des infrastructures

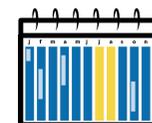
Objectif : Finaliser l'aménagement des véloroutes varoises

Finaliser l'aménagement du parcours cyclable du littoral

Le parcours cyclable du littoral varois (PCL) traverse 20 communes varoises de Six-Fours-les-Plages à Saint-Raphaël et suit le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer de Provence, sur environ 120 km. Il représente une infrastructure touristique majeure pour le département et, dans ses portions urbaines, favorise les déplacements cyclables du quotidien à l'échelle des EPCI et communes traversées. Ces dernières années, le Département du Var a déjà investi massivement dans cette infrastructure avec à ce jour, près de 100 km aménagés, dont environ 77 km en site propre. Les études internes réalisées par les services techniques du Département permettent d'envisager la finalisation de la majeure partie des aménagements avant 2027.



Public cible :
Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :
La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :
19 200 000 €



Indicateurs :

- Km aménagés par type d'aménagements
- Nb. d'opérations réalisées



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
Région Sud PACA, Etat + Europe (financeurs), Communes et EPCI pour mise en oeuvre locale, Départements voisins

N°2

Axe : 1 - Le développement des infrastructures

Objectif : Finaliser l'aménagement des véloroutes varoises

Poursuivre l'aménagement de l'Eurovélo 8 "la Méditerranée à vélo"

L'EuroVelo 8 (EV8), également nommée «la Méditerranée à vélo», est une véloroute EuroVelo qui fait partie d'un programme d'aménagement de voie cyclable à l'échelle européenne. Longue de 5 900 km elle relie Cadix en Espagne à Athènes en Grèce, puis se poursuit jusqu'à Chypre. L'itinéraire traverse ainsi l'Europe du Sud d'ouest en est principalement le long de la côte méditerranéenne.

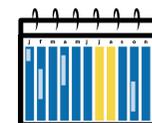
La portion varoise représente 135 km, relie Rians à Montauroux, traverse 24 communes sur un axe est-ouest et dessert 4 EPCI.

Majoritairement en routes partagées sur des sections à faible trafic, le Département du Var prévoit la sécurisation et l'aménagement de nombreuses sections à court et moyen terme.



Public cible :

Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

4 000 000 €



Indicateurs :

- Km aménagés par type d'aménagements
- Nb. d'opérations réalisées



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Région Sud PACA, Etat + Europe (financeurs), Communes et EPCI pour mise en oeuvre locale, Départements voisins

N°3

Axe : 1 - Le développement des infrastructures

Objectif : Finaliser l'aménagement des véloroutes varoises

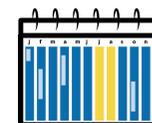
Définir un itinéraire préférentiel de jonction entre le parcours cyclable du littoral et l'Eurovélo 8

L'itinéraire du parcours cyclable du littoral s'étend entre les communes de Six-Fours-les-Plages et de Saint-Raphaël. Une liaison à l'est entre la commune de Saint-Raphaël et la commune de Montauroux pourrait permettre la jonction entre le PCL et l'EV8 et intégrer le PCL dans le projet de véloroute 65 qui prévoit de relier Les Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône) à Nice (Alpes-Maritimes). Cette portion est soumise à des contraintes qui doivent être étudiées pour déterminer un itinéraire crédible et potentiellement aménageable pour concrétiser cette jonction. Il existe un tracé préférentiel entre la commune de Fréjus et celle de Montauroux via le barrage de Malpasset. Il s'agira de confirmer (ou pas) ce tracé, son opportunité et sa faisabilité avec une étude préliminaire pour définir un ou plusieurs scénarios de jonction.



Public cible :

Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :

2024/2025



Budget prévisionnel estimatif (€) :

100000



Indicateurs :

- Étude réalisée : oui/non



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

EPCI, Communes, Départements voisins

N°4

Axe : 1 - Le développement des infrastructures

Objectif : Finaliser l'aménagement des véloroutes varoises

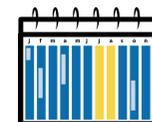
Définir un itinéraire préférentiel de jonction entre le parcours cyclable du littoral du département du Var et celui des Bouches du Rhône.

L'itinéraire du parcours cyclable du littoral s'étend entre la commune de Six-Fours-les-Plages et Saint-Raphaël. Un itinéraire à l'ouest entre la commune de Sanary-sur-Mer et la commune de Saint-Cyr-sur-Mer pourrait permettre de faire la jonction avec le PCL varois et d'intégrer la véloroute 65 qui prévoit de relier Les Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône) à Nice (Alpes-Maritimes). Cette portion est soumise à des contraintes qui sont à étudier pour déterminer un itinéraire crédible et potentiellement aménageable pour concrétiser cette jonction.

Il s'agit de réaliser une étude qui définira un ou plusieurs scénarios de jonction.



Public cible :
Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :
2026/2027



Budget prévisionnel estimatif (€) :
100000



Indicateurs :
- Étude réalisée : oui/non



Porteur / pilote :
Département du Var/Communauté de Communes Sud Sainte-Baume



Partenaire(s) potentiel(s) :
CA SSB, Communes

N°5

Axe : 1 - Le développement des infrastructures

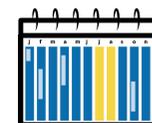
Objectif : Finaliser l'aménagement des véloroutes varoises

Etudier la jonction entre les parcours de la Vigne à Vélo et l'Eurovélo 8 ainsi que la traversée de Draguignan

La Vigne à Vélo qui traverse la Dracénie a notamment pour vocation de constituer une liaison cyclable entre la gare SNCF des Arcs-Draguignan et le centre-ville de Draguignan, pour rejoindre l'Eurovelo. Il s'agit d'étudier la traversée de Draguignan par l'EV8 et par la même occasion faire le lien avec la Vigne à Vélo. L'étude pourra définir un ou plusieurs scénarios de jonction et pourra ainsi constituer une aide à la décision à destination des acteurs institutionnels compétents, à savoir les communes, l'agglomération Dracénie Provence Verdon et le Département du Var.



Public cible :
Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :
2024/2025



Budget prévisionnel estimatif (€) :
100000



Indicateurs :
- Étude réalisée : oui/non



Porteur / pilote :
Département du Var/Dracénie
Provence Verdon Agglomération



Partenaire(s) potentiel(s) :
DPVA, Communes

N°6

Axe : 1 - Le développement des infrastructures

Objectif : Actualiser le jalonnement des itinéraires cyclotouristiques

Finaliser le jalonnement des boucles cycloportives départementales

Les boucles cycloportives sont matérialisées par un jalonnement directionnel dédié qui est déterminant pour la bonne appropriation des itinéraires par les pratiquants. Le temps et les aléas météorologiques ou actes de malveillance ont détérioré une partie de ce jalonnement. L'audit réalisé par les services du Département du Var fait état d'un besoin de renouvellement ou d'implantation d'environ 54 % des panneaux directionnels, sur une totalité de 367 panneaux :

- 12 % (45 panneaux) étant dégradés
- 38 % (138 panneaux) étant absents sur le support
- 4 % (14 panneaux) nécessitant l'implantation d'un support.

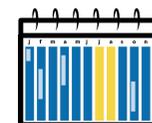
À ces besoins identifiés s'ajouteront ceux liés aux boucles n°11, 14 et 16, dont l'itinéraire doit être revu en raison de l'intensification du trafic routier.

Au delà des nécessités de renouvellement dûes aux dégradations, la signalétique directionnelle sera actualisée, notamment pour tenir compte des recommandations nationales inscrites dans le guide "Jalonnement des réseaux et itinéraires cyclables" édité par Vélo & Territoires. Elle sera complétée par une signalétique d'étape (arrivée/départ, mi-parcours...) avec un format spécifique.

L'usage du jalonnement au sol/signalétique horizontale pourra être étudié et expérimenté afin notamment de limiter la multiplication des panneaux et de mieux matérialiser la vocation cyclable de certaines voiries.



Public cible :
Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :
2023-2025



Budget prévisionnel estimatif (€) :
250000



Indicateurs :

- Nb. panneaux installés
- Nb. boucles jalonnées



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

N°7

Axe : 1 - Le développement des infrastructures

Objectif : Développer les infrastructures cyclables dans le Var

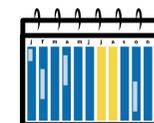
Mettre en œuvre des aménagements en mode doux sur les routes départementales

En complément de la poursuite de l'aménagement des véloroutes varoises, le Département du Var intégrera la dimension cyclable dans ses projets de requalification ou de création de voiries, lorsque la configuration permet d'envisager des solutions techniques pertinentes et réalistes.



Public cible :

Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

1 300 000 €



Indicateurs :

- Km aménagés par type d'aménagements
- Nb. d'opérations



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Région Sud PACA, Etat + Europe (financeurs), Communes et EPCI pour mise en oeuvre locale, Départements voisins

N°8

Axe : 1 - Le développement des infrastructures

Objectif : Accompagner les EPCI et les communes dans la réalisation d'aménagements cyclable

Créer, tenir à jour et mettre à disposition un ou des référentiel(s) technique(s)

La gestion de la voirie est partagée entre le Département du Var (réseau départemental), les EPCI varois (voiries communautaires) et les communes (voiries communales). Les principes et références techniques communs pourront participer à une meilleure cohérence des réalisations et faciliter les travaux des acteurs locaux : signalisation des itinéraires vélo, technique des aménagements cyclables, méthodologie de définition d'itinéraires vélo, etc.

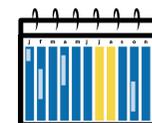
Il s'agira dans un premier temps de recenser les guides qui pourront être mis à disposition (notamment ceux du CEREMA). Le corpus technique existant sera privilégié mais fera l'objet d'une sélection afin de ne pas multiplier les références et de ne pas complexifier l'appropriation d'une documentation trop vaste. Dans un second temps, il s'agira d'organiser la diffusion et le partage des guides par les acteurs techniques concernés. Cela pourra se faire à travers des moments de type formation, webinaire, etc.

Ces références techniques concerneront, notamment, les thématiques suivantes :

- La normalisation du jalonnement cyclable,
- Le traitement des surfaces et les couleurs employées,
- Les cas pratiques dans des contextes contraints/singuliers avec les solutions apportées par le Département du Var,
- Les bonnes pratiques à développer en cas de travaux sur les pistes cyclables et la signalisation à mettre en oeuvre,
- Le système de cotation national relatif à la difficulté des parcours.



Public cible :
Services techniques du Département du Var, des EPCI et des Communes et EPCI



Calendrier :
2023-2027



Budget prévisionnel estimatif (€) :
Sans objet/temps agent



Indicateurs :
- Guides créés et diffusés : oui/non



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
EPCI, Communes, Etat, CEREMA

N°9

Axe : 1 - Le développement des infrastructures

Objectif : Accompagner les EPCI et les communes dans la réalisation d'aménagements cyclables

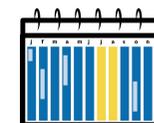
Accompagner financièrement les collectivités qui aménagent le parcours cyclable du littoral et l'Eurovélo 8

Afin de répondre aux sollicitations des EPCI ou communes qui souhaitent réaliser des aménagements d'infrastructures cyclables ou pour compléter la programmation du Département et favoriser les initiatives locales, le Département pourra participer, au travers de conventions particulières, à la réalisation de certains aménagements notamment pour assurer la continuité du PCL et de l'EV8. Cela pourra par exemple prendre la forme de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et les EPCI ou les communes.



Public cible :

Communes ou EPCI



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Inclus dans les budgets des actions n°1, n°2 et n°7



Indicateurs :

- Km aménagés grâce au soutien du Département du Var
- Nb. d'opérations soutenues



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Région Sud PACA, Etat + Europe (financeurs), Communes et EPCI pour mise en oeuvre locale, Départements voisins

N°10

Axe : 1 - Le développement des infrastructures

Objectif : Faciliter le stationnement à destination des usagers du vélo

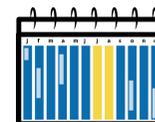
Implanter du stationnement cyclable sur les sites recevant du public et les sites culturels départementaux

Le vol des vélos étant identifié, à l'échelle nationale, comme le deuxième frein à la pratique cyclable du quotidien, l'implantation d'un mobilier de stationnement sécuritaire (arceau permettant d'attacher un point du cadre) pour un usage de courte durée (1h-2h), sera réalisé sur les sites départementaux accueillant du public et les sites culturels départementaux (musées...), si cela est jugé opportun.

Le choix du mobilier prendra en compte les recommandations nationales en la matière, notamment à travers le(s) guide(s) technique(s) que le Département du Var choisira de promouvoir.



Public cible :
Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :
La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :
À définir



Indicateurs :

- Nb. de sites équipés
- Nb. de places de vélos sur site



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
Sans objet

N°11

Axe : 1 - Le développement des infrastructures

Objectif : Faciliter le stationnement à destination des usagers du vélo

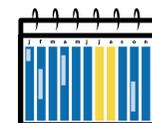
Inciter à inscrire dans les PLU les obligations réglementaires en matière de stationnement cyclable

Les obligations en matière d'infrastructures de stationnement de vélos figurent dans les articles R113-11 et suivants du code de la construction et de l'habitat. Toutefois, ces obligations peuvent parfois échapper aux porteurs de projet de construction ne connaissant pas forcément l'ensemble des textes applicables. De ce fait, ces obligations ne sont pas forcément prises en compte lors de l'établissement du permis de construire par l'architecte, et se retrouvent reportées à des échéances ultérieures.

Afin d'éclairer les porteurs de projet dès le début de leur réflexion, les articles du code de la construction et de l'habitat peuvent être utilement rappelées dans le règlement du plan local d'urbanisme (PLU). À cette fin, le Département du Var veillera à traiter cet aspect dans les avis rendus sur les PLU en tant que personne publique associée.



Public cible :
Communes



Calendrier :
2023-2027



Budget prévisionnel estimatif (€) :
Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Nb. d'avis PLU transmis
- Nb. de PLU prenant en compte cette suggestion



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
Sans objet

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°12

Objectif : Compléter l'offre départementale d'itinéraires cyclotouristiques

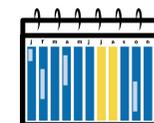
Diversifier l'offre cyclable en créant des circuits à destination des familles

L'offre d'itinéraires cyclables constituée par le Département du Var est essentiellement tournée vers la pratique cyclosportive routière et s'adresse donc à des pratiquants sportifs, voire en recherche de performance. Pour toucher d'autres publics, et en particulier un public familial, la diversification des circuits avec des itinéraires courts, à faible dénivelé et sécurisés (soit par les aménagements soit par la faiblesse du trafic routier) pourra être développée.



Public cible :

Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :

2023-2027



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Nb. et types de circuits conçus



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

ADT, Fédération Française de cyclotourisme, EPCI et associations (comme VLP)

N°13

Axe : 2 - Tourisme et communication

Objectif : Compléter l'offre départementale d'itinéraires cyclotouristiques

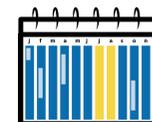
Créer un ou plusieurs circuits cyclables en itinérance dans le département

L'Eurovélo 8 et le projet de Véloroute 65 (le parcours cyclable du littoral varois) sont deux circuits d'itinérance qui traversent le département du Var. Un circuit d'itinérance (à faire sur plusieurs jours) sur le territoire du département pourra être étudié afin de diversifier l'offre locale et répondre à cette pratique touristique en fort développement. Il pourra s'appuyer sur les infrastructures existantes et en particulier celles de l'EV8, du Parcours Cyclable du Littoral Varois et de la Vigne à Vélo.



Public cible :

Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :

À partir de 2025



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Circuit créé : oui/non



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

ADT, Fédération Française de cyclotourisme, EPCI, voire des associations comme VLP

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°14

Objectif : Compléter l'offre départementale d'itinéraires cyclotouristiques

Intégrer les itinéraires cyclables des EPCI dans la plateforme Sport Nature Var

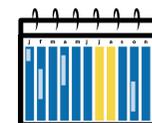
La plateforme d'information touristique Sport Nature Var mise en oeuvre par le Département permet de communiquer et valoriser auprès du grand public les randonnées pédestres, équestres, VTT et les plongées inscrites au Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Pour ce qui est des parcours cyclables, la plateforme permet d'indiquer toutes les informations liées au niveau de difficulté des parcours (durée moyenne, distance, dénivelé positif cumulé, etc.) ainsi que le téléchargement des tracées aux formats standards (GPX et KML). Une quinzaine d'itinéraires cyclosporifs et 5 itinéraires VTT sont d'ores et déjà proposés sur la plateforme.

Il s'agira de compléter l'offre avec des parcours existants ou à venir conçus par les communes ou EPCI : itinéraire Truffes et Cascades, le Tour du Verdon à Vélo, la Vigne à Vélo, etc. L'intégration et la publication de ces parcours pourra être soumise à certaines conditions relatives, notamment, à la sécurité du parcours et à la normalisation de son descriptif.



Public cible :

Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Nb. d'itinéraires cyclables diffusés dans Sport Nature Var



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

EPCI, Communes

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°15

Objectif : Compléter l'offre départementale d'itinéraires cyclotouristiques

Créer des circuits cyclables à partir des circuits touristiques des ENS

Le Département a choisi de valoriser ses Espaces Naturels Sensibles par la création de circuits de découvertes thématiques répartis sur l'ensemble du territoire. Les objectifs sont :

- faire découvrir les richesses et la diversité du patrimoine naturel et historique varois,
- agir sur la sur-fréquentation en incitant le public à circuler de site en site,
- accueillir le public sur des aires adaptées.

Les 5 circuits choisis sont les suivants : les ENS d'histoire en histoire, les ENS et les labeurs d'hier, les jardins naturels sensibles, balades en pré alpes varoises, ENS de la Rade.

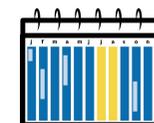
À cette occasion il serait judicieux :

- de prévoir pour chacun de ces circuits la possibilité, sur des aménagements existants ou à venir, de se déplacer d'ENS en ENS à vélo et de pouvoir réaliser ces circuits en itinérance,
- d'envisager la possibilité de lier certains ENS, grâce au jalonnement ou dans les documents de communication, avec des axes cyclo touristiques majeurs comme l'EV8, le PCL varois, la Vigne à vélo, ce qui aurait comme avantage de limiter l'utilisation des véhicules à moteur à proximité de ces espaces,
- de prévoir dans les aménagements des ENS des aménagements spécifiques en faveur des cyclistes,
- d'étudier la possibilité de développer des parcours sportifs ou familiaux à vélo sur les ENS.



Public cible :

Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Nb. d'actions entreprises



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

EPCI, Communes

N°16

Axe : 2 - Tourisme et communication

Objectif : Compléter l'offre départementale d'itinéraires cyclotouristiques

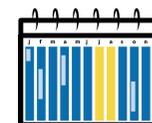
Définir des critères qui permettront de valoriser certains itinéraires des communes et EPCI

La diversification de l'offre cyclotouristique varoise pourra également s'appuyer sur l'offre existante des EPCI, à condition que cette dernière soit conçue en cohérence avec certains critères qu'il reste à définir : distance, trafic des voiries empruntées, public cible, format du balisage, modalité de gestion, etc.

Cette action pourra notamment se réaliser dans le cadre du travail de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).



Public cible :
EPCI, Communes



Calendrier :
2023/2024



Budget prévisionnel estimatif (€) :
Sans objet/temps agent



Indicateurs :
- Critères définis et diffusés : oui/non



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
ADT, Directions internes au Département

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°17

Objectif : Améliorer la promotion de l'offre touristique cyclable

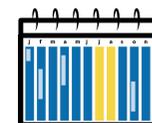
Réaliser une vidéo pour promouvoir l'offre cyclable auprès du grand public

Les vidéos promotionnelles sont devenues ces dernières années des supports de communication incontournables sur les réseaux sociaux. Il s'agit donc de valoriser le Var comme destination cyclable à travers l'offre cyclable sous toutes ses formes : touristiques, quotidiennes, VTT, sportives, familiales, etc.



Public cible :

Tout public



Calendrier :

2024



Budget prévisionnel estimatif (€) :

30 000 €



Indicateurs :

- Vidéo réalisée et diffusée :
oui/non



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

ADT

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°18

Objectif : Améliorer la promotion de l'offre touristique cyclable

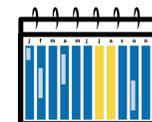
Mettre en place des actions d'animation autour du vélo sur les réseaux sociaux

Campagne de communication en faveur du Vélo dans le Var à destination des touristes mais également à destination des varois pour la pratique du vélo au quotidien. Assurer une animation en continu avec des concours (semaine du vélo sur instagram au mois de mai), challenges photos, événements sportifs (inviter des champions nationaux et régionaux comme par exemple Aurélien Fontenoy), éductours, invitation d'influenceurs, etc. et réaliser la promotion sur les réseaux sociaux de l'ADT et du Département. Partager des publications vidéos en collaboration sur Instagram, s'appuyer sur les opérations vélos qui seront lancées par les territoires (ex Bike festival à Sainte Maxime).



Public cible :

Tout public



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

À définir



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

ADT

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°19

Objectif : Améliorer la promotion de l'offre touristique cyclable

Finaliser l'intégration des itinéraires cyclables départementaux existants dans la plateforme Sport Nature Var / Géotrek

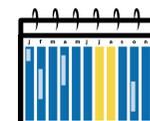
La plateforme d'information touristique Sport Nature Var mise en oeuvre par le Département permet de communiquer et valoriser auprès du grand public les randonnées pédestres, équestres, VTT et les plongées inscrites au Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Pour ce qui est des parcours cyclables, la plateforme permet d'indiquer toutes les informations liées au niveau de difficulté des parcours (durée moyenne, distance, dénivelé positif cumulé, etc.) ainsi que le téléchargement des tracés aux formats standards (GPX et KML).

Sur les 22 boucles initialement créées par le Département en partenariat avec la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), 17 circuits ont fait l'objet d'un jalonnement, les 5 circuits restants n'étant pas jalonnés pour des raisons de domanialité. Le jalonnement de ces 17 circuits doit être actualisé pour correspondre aux nouveaux standards en vigueur (action n°6). À ce jour 13 boucles opérationnelles sont communiquées sur la plateforme Sport Nature Var. Les boucles restantes doivent faire l'objet de modifications de parcours afin de tenir compte des évolutions liées notamment à la densité du trafic automobile.

Il s'agira de finaliser ces diagnostics et d'intégrer la totalité des boucles sur la plateforme Sport Nature Var.



Public cible :
Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :
2022



Budget prévisionnel estimatif (€) :
Sans objet/temps agent



Indicateurs :
- Nb. d'itinéraires cyclables diffusés dans Sport Nature Var



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°20

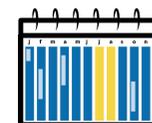
Objectif : Améliorer la promotion de l'offre touristique cyclable

Créer un portail vélo départemental d'information et de ressource sur le vélo

Pour valoriser l'ensemble de l'offre cyclotouristique varoise existante et à venir dans le département, un portail (ou une "page vélo" sur le site internet du Département) dédié spécifiquement au vélo dans le Var sera créé. Un volet grand public permettra de rassembler et renvoyer vers les supports de communication et d'information existant par ailleurs, et un volet professionnel pourra permettre d'obtenir un ensemble d'informations et de ressources sous forme de "boîte à outils" ou d'espace de travail partagé.



Public cible :
Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :
2022/2023



Budget prévisionnel estimatif (€) :
À définir



Indicateurs :
- Portail créé : oui/non



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
À définir

N°21

Axe : 2 - Tourisme et communication

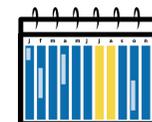
Objectif : Développer les services sur les aires d'arrêt

Développer un réseau d'aires d'arrêt équipées sur les grands itinéraires du département

Les équipements d'aires d'arrêts (bancs, appuis vélo, tables de pique-nique, relais information service (RIS), parkings voitures, abris, toilettes, points d'eau...) seront définis dans un guide spécifique et pourront être aménagés par le Département, les EPCI ou les communes. Ce guide s'appuyera sur les recommandations établies par Vélo & Territoires concernant le niveau d'équipement, les distances entre les aires, etc. L'entretien et la surveillance pourront être prévus via un conventionnement avec les communes ou EPCI.



Public cible :
Habitants, vélotouristes



Calendrier :
À définir



Budget prévisionnel estimatif (€) :
À définir



Indicateurs :
- Nb. d'aires d'arrêts aménagées



Porteur / pilote :
Département du Var, EPCI, communes



Partenaire(s) potentiel(s) :
Communes (pour l'entretien)

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°22

Objectif : Améliorer la promotion de l'offre touristique cyclable

Mettre à jour et diffuser les supports de communication version papier qui compilent l'offre cyclotouristique

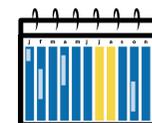
Les supports papier ou imprimables constituent un moyen de communication approprié pour certains contextes (information publique au sein des offices du tourisme, communication in situ lors d'événements promotionnels, etc.). Ces supports de communication téléchargeables et imprimables permettront, par exemple, de rassembler les circuits par type de pratique (vélo de routes, VTT...) ou par thématique.

Ces supports pourront être travaillés avec l'Agence Départementale du Tourisme (ADT) avec l'opportunité d'une harmonisation des présentations et des modalités de diffusions. Ils pourront notamment être rassemblés sur le portail vélo du site internet du Département.



Public cible :

Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :

2023/2024



Budget prévisionnel estimatif (€) :

À définir



Indicateurs :

- Nb. de supports imprimables créés et diffusés
- Nb. de supports imprimés



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

ADT

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°23

Objectif : Améliorer les conditions d'accueil des cyclistes sur le territoire

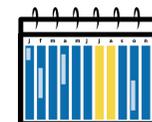
Recenser les points d'eau, toilettes et autres équipements de services aux cyclotouristes sur Open Street Map

Un recensement pourra être initié par les services du Département qui solliciteront les collectivités, les associations et clubs de vélo avec une «carto party» pour localiser les points d'eau, toilettes et autres équipements existant le long ou à proximité des itinéraires cyclotouristiques avec un positionnement GPS. Il s'agira de les identifier sur les outils et supports de communication, dont la base de données open source Open Street Map, (ou autres bases de données) est utilisée par de nombreuses applications grand public. Ce recensement pourra alimenter le diagnostic départemental et conduire à étudier les possibilités de nouvelles installations.



Public cible :

les touristes, les pratiquants du vélo ...



Calendrier :

2024



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Nb. et type d'équipements recensés



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

EPCI, Communes, ADT (pour la marque Accueil Vélo)

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°24

Objectif : Améliorer les conditions d'accueil des cyclistes sur le territoire

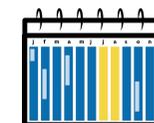
Soutenir le développement du label Accueil vélo

En partenariat avec les EPCI qui labellisent les prestataires, l'agence de développement touristique (ADT) animera et coordonnera le réseau local des prestataires pour assurer la promotion de la marque, organiser des temps d'échanges pour recueillir les remontées des prestataires et assurer le lien avec la Région Sud PACA.



Public cible :

Professionnels du tourisme



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Nb. et type de structures labellisées Accueil Vélo



Porteur / pilote :

ADT et les Territoires



Partenaire(s) potentiel(s) :

ADT, EPCI

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°25

Objectif : Améliorer la promotion de l'offre touristique cyclable

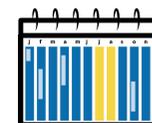
Assurer le référencement du site Sportnature.var

L'accès à l'information touristique (mais pas uniquement) via les moteurs de recherche populaires est aujourd'hui l'entrée privilégiée par la grande majorité des utilisateurs. Les mots clés et la hiérarchie des résultats, le référencement naturel, ou SEO (Search Engine Optimization), englobent l'ensemble des méthodes et techniques qui visent à positionner les pages web publiées dans les premiers résultats naturels des moteurs de recherche (Google, Bing, Yahoo, etc.). L'objectif est donc d'améliorer la visibilité des pages en question, en appliquant une série de «règles» édictées par les moteurs de recherche. Il s'agit de procéder au référencement du portail Sportnature.var de manière à ce qu'il apparaisse en tête de liste avec l'usage des mots clés relatifs à l'offre cyclable varoise (exemple : "itinéraire vélo Var").



Public cible :

Tout public



Calendrier :

2023



Budget prévisionnel estimatif (€) :

100000



Indicateurs :

À définir



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

ADT

Axe : 2 - Tourisme et communication

N°26

Objectif : Améliorer la promotion de l'offre touristique cyclable

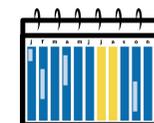
Valoriser les événements cyclables soutenus par le Département

En lien notamment avec la Direction de la Culture, des Sports et de la Jeunesse (mais aussi d'autres directions comme les collèges), il s'agit de valoriser les manifestations financées par le Département, ainsi que les grands événements exceptionnels comme le Tour de France et, en partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme, d'assurer une communication efficace sur ces manifestations.



Public cible :

Tout public



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

50 000 € / an



Indicateurs :

À définir



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

ADT

N°27

Axe : 3 - Le vélo au collège

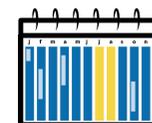
Objectif : Développer l'accessibilité cyclable des collèges

Étudier le potentiel cyclable des collèges varois pour une sélection d'établissements pilotes

Pour améliorer la sécurité des déplacements cyclables et favoriser l'usage du vélo chez les collégiens, enseignants et personnels scolaires, il importe de garantir des moyens d'accès sécurisés aux abords des établissements. Compte tenu du nombre important de collèges gérés par le Département du Var (71 établissements), il s'agira donc dans un premier temps d'élaborer une méthode pour établir une sélection d'établissements sur la base d'une série de critères à partager avec les partenaires potentiellement impliqués (communes, EPCI).



Public cible :
Collégiens, enseignants et personnels scolaires



Calendrier :
2023



Budget prévisionnel estimatif (€) :
Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Méthode élaborée : oui/non
- Nb. de collèges pilotes sélectionnés



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
EPCI, Communes, Audat.var

Axe : 3 - Le vélo au collège

N°28

Objectif : Développer l'accessibilité cyclable des collèges

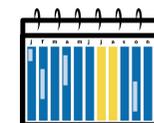
Aménager des parcours cyclables autour d'une sélection de collèges pilotes

La sélection des collèges pilotes (cf. action n°27) pourra alors faire l'objet d'un programme d'aménagements cyclables à élaborer en partenariat avec les acteurs locaux gestionnaires de voirie (communes, EPCI). Chacun de ces établissements pilotes pourra faire l'objet d'expérimentation en cohérence avec les contraintes géographiques (configuration du plan de circulation, emprise viaire, niveau de trafic, environnement urbain, démographie, etc.), et en coordination avec les acteurs compétents. Ces expérimentations et le suivi qui en sera fait, pourront constituer des références locales et, potentiellement, reproduits pour d'autres établissements.



Public cible :

Collégiens, enseignants et personnels scolaires, voire grand public en fonction de la situation urbaine



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

À définir



Indicateurs :

- Sélection de collèges validée : oui/non
- Nb. de collèges sélectionnés
- Population environnante potentiellement concernée
- Nb. d'élèves potentiellement concernés



Porteur / pilote :

Département du Var/EPCI concernés



Partenaire(s) potentiel(s) :

Communes, EPCI

Axe : 3 - Le vélo au collège

N°29

Objectif : Développer l'accessibilité cyclable des collèges

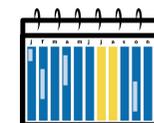
Compléter les capacités de stationnement cyclable dans les collèges pilotes et /ou identifiés comme sous-dimensionnés

Les possibilités de stationnements sécurisés à destination font partie intégrante des incitations à la pratique du vélo au quotidien. Pour le public des collèges, il s'agira d'adapter les capacités d'accueil des vélos (stationnements et/ou autres aménagements) des collèges pilotes sélectionnés (cf. action n°28) et des collèges où le besoin est identifié comme prioritaire. L'identification des besoins sera réalisée sur la base du recensement des capacités, l'avis des établissements et les possibilités techniques (espace disponible). Les résultats de l'enquête mobilité scolaire (action n° 30) pourront également alimenter les réflexions.



Public cible :

Collégiens, enseignants et personnels scolaires



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

À définir



Indicateurs :

- Capacité de stationnement cyclable totale
- Nb. collèges traités
- Nb. de places vélo créées



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Collèges

Axe : 3 - Le vélo au collège

N°30

Objectif : Promouvoir l'élaboration de plans de mobilité scolaires (PMS)

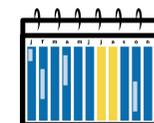
Réaliser une enquête mobilité scolaire sur l'ensemble des collèges varois

Pour établir un diagnostic à l'échelle départementale, alimenter et aiguiller l'action du Département et fournir un appui à la réalisation de plan de mobilité scolaire (PMS), une enquête de mobilité scolaire sera lancée sur l'ensemble des collèges du département. Elle permettra d'établir un "état zéro" de la pratique du vélo en particulier mais de manière plus générale des pratiques de mobilité quotidienne chez ces publics. Les résultats de cette enquête pourront être mis à disposition des établissements afin d'alimenter les diagnostics pour d'éventuels lancements de PMS.



Public cible :

Collégiens, enseignants et personnels scolaires



Calendrier :

2023



Budget prévisionnel estimatif (€) :

À intégrer au programme de travail l'Audat.var



Indicateurs :

- Enquête mobilité scolaire réalisée : oui/non



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Collèges, Audat.var

N°31

Axe : 3 - Le vélo au collège

Objectif : Promouvoir la pratique du vélo auprès des collégiens

Valoriser les actions en matière de sensibilisation sur la mobilité cyclable à destination des collégiens

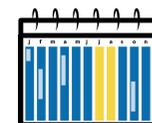
Plusieurs actions sont actuellement menées pour sensibiliser les collégiens à la sécurité routière (l'attestation scolaire de sécurité routière niveau 1 et 2 (ASSR1 et ASSR2), le challenge inter collèges, etc.). Le Département soutient ces actions par le biais de subventions allouées dans le cadre du programme "savoir rouler à vélo".

Il s'agira d'établir un suivi, par le biais d'un recensement annuel, de l'ensemble de ces actions pour évaluer leurs effets, déterminer l'opportunité de les reconduire et/ou de les compléter.



Public cible :

Public scolaire



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Nb. d'actions valorisées
- Nb. d'élèves impliqués



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Associations, Éducation nationale

Axe : 3 - Le vélo au collège

N°32

Objectif : Promouvoir la pratique du vélo auprès des collégiens

Animation et valorisation de la pratique du vélo auprès des collégiens

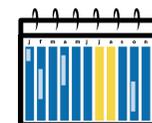
Afin de valoriser la pratique du vélo, et d'encourager les collégiens à effectuer leurs déplacements à vélo, des animations seront organisées au sein des collèges.

Il s'agira de s'appuyer dans un premier temps sur le challenge inter-collèges subventionné par le Département dans le cadre de l'action "savoir rouler à vélo". Des goodies, et des casques à l'effigie du Département pourront y être distribués en matière de récompense (par classe). D'autres animations pourront être proposées dans l'année, comme par exemple des challenges photos, permettant de s'adresser à l'ensemble des collégiens, et d'autres, pourront être établies sur critères sociaux en lien avec les partenaires associatifs de terrain.



Public cible :

les collégiens



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif

(€) :

50000



Indicateurs :



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Les collèges, associations pour les collégiens en difficultés

Axe : 4 - L'exploitation de la DATA

N°33

Objectif : Accompagner les EPCI dans l'élaboration de leur politique cyclable

Fournir un jeu de données géoréférencées pour la construction du diagnostic cyclable des EPCI

Afin de faciliter les travaux des EPCI préalables au lancement de l'élaboration d'un SDAC ou orienter le cahier des charges dans le cas du recours à un prestataire, il s'agira de définir la liste des données à produire, leur format, et le rythme d'actualisation de ces données.

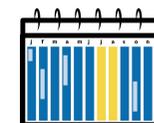
Cette liste pourra par exemple inclure :

- Le recensement des aménagements cyclables
- Les dernières données de comptages trafic du réseau routier départemental
- Les principaux générateurs de trafics extraits d'OSM
- Les itinéraires cycloportifs du Département du Var
- Les itinéraires inscrits au PDIPR
- La desserte du réseau ZOU83
- La localisation des espaces naturels sensibles ENS
- La pente du réseau routier, etc.



Public cible :

Services techniques des Communes et EPCI



Calendrier :

À partir de 2023



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Liste des données produites et diffusées



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Communes, EPCI, Audat.var, Région

N°34

Axe : 4 - L'exploitation de la DATA

Objectif : Accompagner les EPCI dans l'élaboration de leur politique cyclable

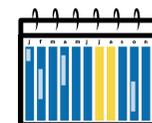
Diffuser un modèle de données pour le recensement des aménagements cyclables et du stationnement cyclable

Dans le cadre des travaux de l'équipe du Point d'accès national et de la mise en oeuvre de l'ouverture des données pour améliorer l'information dont disposent les voyageurs, l'équipe de transport.data.gouv.fr, en collaboration avec l'association Vélo & Territoires, propose une solution simple et structurée pour l'ouverture des données sur les aménagements cyclables : la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC). Le schéma de la base de données a été co-construit avec Vélo & Territoires, les producteurs de données et les réutilisateurs. Il est partagé sous plusieurs formats dont un gabarit au format shapefile et script SQL pour la création d'une base de données Postgres/PostGIS. Il s'agit d'étudier l'opportunité d'adopter ce modèle de données pour le suivi des aménagements cyclables varois et, le cas échéant, de le diffuser auprès de l'ensemble des partenaires.



Public cible :

Services techniques des Communes et EPCI



Calendrier :

À partir de 2023



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Schéma de données adopté et diffusé : oui/non



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Communes, EPCI, Audat.var, Région

Axe : 4 - L'exploitation de la DATA

N°35

Objectif : Améliorer la promotion de l'offre touristique cyclable

Organiser la complémentarité des différentes bases de données touristiques

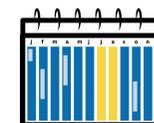
La pluralité des acteurs techniques et des outils de gestion de données touristiques rend nécessaire la clarification des rôles et méthodes d'intégration / actualisation de l'offre touristique cyclable. Cela pourra se faire en :

- identifiant via un schéma ou tableau l'ensemble des acteurs et des bases de données existantes,
- mettant en oeuvre les solutions techniques et les passerelles adéquates afin d'automatiser les saisies et les mises à jour de ces bases de données en évitant ainsi les erreurs, les doublons et la redondance du travail de saisie.



Public cible :

Institutionnels qui communiquent en matière touristique



Calendrier :

2023



Budget prévisionnel estimatif (€) :

À définir



Indicateurs :

À définir



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

La Région, l'ADT

Axe : 4 - L'exploitation de la DATA

N°36

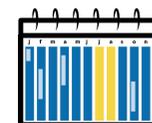
Objectif : Centraliser le suivi des politiques cyclables des EPCI

Intégrer les schémas cyclables des EPCI dans un SIG départemental

Les données relatives aux projets d'aménagements cyclables et d'implantation de mobiliers de stationnement validés par les territoires et les communes dans leurs schémas d'aménagements locaux seront agrégés à l'échelle du département dans des couches SIG dédiées. Le modèle de données pourra être diffusé via l'espace numérique dédié pour permettre aux acteurs institutionnels d'intégrer les modalités de production de ces données dans les consultations et faciliter ainsi l'agrégation des données.



Public cible :
Services techniques des Communes et EPCI



Calendrier :
À partir de 2023



Budget prévisionnel estimatif (€) :
Sans objet/temps agent



Indicateurs :
- Données des SDAC locaux compilées : oui/non



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
EPCI

N°37

Axe : 4 - L'exploitation de la DATA

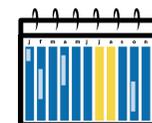
Objectif : Partager les données d'offre cyclable au plus grand nombre

Encourager le recensement des équipements de services aux cyclistes

Ce recensement pourra être initié par les services du Département qui solliciteront les collectivités, les associations et clubs de vélo avec une «carto party» pour localiser les points d'eau, toilettes et autres équipements existant le long ou à proximité des itinéraires cyclotouristiques avec un positionnement GPS. Les signaler, les identifier sur les outils et supports de communication, dont la base de données open source Open Street Map est utilisée par de nombreuses applications grand public. Ce recensement pourra alimenter le diagnostic départemental et conduire à étudier les possibilités de nouvelles installations.



Public cible :
Cyclistes, touristes, visiteurs et locaux



Calendrier :
La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :
Sans objet/temps agent



Indicateurs :
À définir



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
EPCI, Offices du Tourisme, Chambre des Métiers, associations, comités sportifs

N°38

Axe : 4 - L'exploitation de la DATA

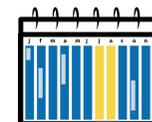
Objectif : Mesurer la fréquentation cyclable du territoire

Renforcer le réseau d'éco-compteurs et exploiter les données de la plateforme Outdoorvision

Pour mesurer la pratique cyclable dans la fréquentation des infrastructures et sites touristiques du département, il s'agit de développer le réseau de compteurs de trafic cyclable et de compléter cette connaissance avec les données compilées par la plateforme Outdoorvision. Ces données pourront être valorisées à la fois pour le suivi de la pratique cyclable mais aussi à travers la communication auprès du grand public, pour des opérations de sensibilisation ou autre.



Public cible :
Grand public, acteurs institutionnels et associatifs locaux et nationaux



Calendrier :
La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :
150000



Indicateurs :

- Nb. d'éco-compteurs installés
- Nb. de cyclistes comptabilisés



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
EPCI, Communes

Axe : 4 - L'exploitation de la DATA

N°39

Objectif : Partager les données d'offre cyclable au plus grand nombre

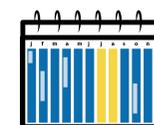
Etudier l'Intégration des données cyclables départementales dans OSM et autres plateformes open data

Pour favoriser la valorisation des données de description des aménagements cyclables à l'échelle locale et nationale, il s'agit d'abord d'établir la liste des données disponibles ou à produire qui auraient vocation à être diffusées et réutilisées par les acteurs institutionnels, les acteurs privés, et en particulier les créateurs d'applications et de système d'information à destination des publics cyclistes, mais potentiellement aussi directement auprès du grand public. La plateforme de données géoréférencées OSM (Open Street Map) occupe une place majeure dans la compilation et la redistribution des données territoriales géoréférencées, et notamment celles relatives à l'offre cyclable. Parallèlement, il s'agit d'étudier les modalités d'intégration de ces données dans la plateforme Open Street Map et les éventuelles passerelles techniques qui pourraient être établies avec le système d'information du Département.



Public cible :

Grand public, acteurs institutionnels et associatifs locaux et nationaux



Calendrier :

La mandature (2022-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Liste des données intégrées dans OSM



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

EPCI

N°40

Axe : 5 - La mobilité solidaire

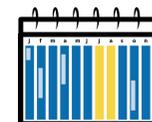
Objectif : Développer une filière d'insertion professionnelle autour de la mobilité douce

Étudier l'opportunité de chantiers d'insertion sur la mobilité douce

Il s'agit de travailler sur l'opportunité de mettre en place des chantiers d'insertion autour de la thématique cyclable, avec comme support possible la réparation, l'entretien et la vente de vélos. Les chantiers d'insertion seraient sur le modèle de ceux proposés par l'association des apprentis d'Auteuil (Brignoles). Un des objectifs serait d'assurer une couverture territoriale en matière de chantiers d'insertion dans le domaine cyclable, la plus large possible.



Public cible :
Tout public dans une démarche d'insertion



Calendrier :
2023-2027



Budget prévisionnel estimatif (€) :
À définir



Indicateurs :
À définir



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS)

N°41

Axe : 5 - La mobilité solidaire

Objectif : Rendre plus accessible la pratique du vélo

Etudier la possibilité d'une mise en place du forfait mobilités durables au Département

Il s'agit d'étudier l'opportunité de mettre en place le forfait mobilité durable au sein de la collectivité départementale. Au préalable une étude devra être menée afin d'évaluer le coût de ce dispositif, les modalités de mise en oeuvre et les besoins réels.

Entré en vigueur le 11 décembre 2020, le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du «forfait mobilités durables» dans la FPT permet le remboursement de tout ou partie des frais engagés pour les déplacements des agents entre leur résidence et leur lieu de travail.

Pour ce faire, 3 conditions cumulatives doivent être remplies :

1. Déplacements : Les agents effectuent leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- Avec leur propre vélo (mécanique et à assistance électrique inclus) ;
- En tant que conducteur ou passager en covoiturage.

2. Durée : Pendant un nombre minimal de 100 jours sur une année civile.

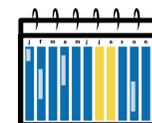
3. Déclaration : L'agent qui souhaite bénéficier de ce forfait dépose une déclaration sur l'honneur auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un ou des moyens de transport mentionnés ci-dessus.

Le montant annuel du «forfait mobilités durables» est de 200 € maximum. Il est versé par l'employeur l'année suivant le dépôt de la déclaration par l'agent.



Public cible :

Les agents du Département



Calendrier :

La mandature
(2021-2027)



Budget prévisionnel estimatif (€) :

À définir



Indicateurs :

- Forfait mobilités durables mis en places : oui/non
- Montant des frais cyclables remboursés



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Sans objet

Axe : 5 - La mobilité solidaire

N°42

Objectif : Rendre plus accessible la pratique du vélo

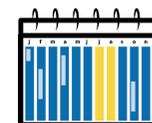
Caractériser le besoin en mobilité douce des personnes en démarche d'insertion et des publics en situation de précarité

La mobilité douce et en l'occurrence le vélo, à assistance électrique ou pas, potentiellement associé à l'accès aux réseaux de transports en commun, peut constituer une réponse adaptée aux problèmes de mobilité des publics en difficulté.

Il s'agit dans un premier temps de qualifier le besoin en sollicitant les référents de parcours des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et les opérateurs d'insertion fonds social européen (FSE) en s'appuyant sur un questionnaire ad'hoc et/ou sur les évaluations réalisées par les chargés de développement territoriaux. Dans un deuxième temps, une réflexion sera menée afin de proposer des solutions aux problèmes recensés lors de la qualification du besoin.



Public cible :
Allocataires du RSA
Jeunes 18-25 ans
DE (demandeurs d'emploi)



Calendrier :
2023-2024



Budget prévisionnel estimatif (€) :
Sans objet/temps agent



Indicateurs :
À définir



Porteur / pilote :
Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :
Référents de parcours RSA,
Opérateurs d'insertion, Structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique)

N°43

Axe : 5 - La mobilité solidaire

Objectif : Intégrer le vélo dans les démarches d'insertion sociale

Appuyer les initiatives locales publiques ou associatives de vente, réparation, entretien ou de mise à disposition de vélos sur moyenne durée

Les associations à vocation solidaire/sociale représentent des partenaires essentiels et bénéficient historiquement du soutien du Département. Il s'agit notamment des structures et projets suivants :

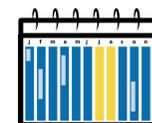
- Le projet «Intermédiation mobilité verte» porté par l'association Logivar Estérel – UDV, basée à Fréjus (cofinancée par le Département en 2022) : le projet vise à accompagner les personnes accueillies sur la problématique de la mobilité principalement pour l'emploi, la formation et la santé. Parmi les différentes solutions de mobilité proposées, une vingtaine de vélos sont mis à disposition.
- La mise à disposition de 4 vélos pour les salariés dans le cadre du chantier d'insertion porté par l'association CORAIL, basé à Saint-Raphaël.
- Les ateliers d'apprentissage de réparation de vélo inclus dans le chantier d'insertion de l'association APS à Hyères,
- Le chantier d'insertion "les rayonnants" des Apprentis d'Auteuil à Brignoles : le chantier consiste à récupérer des vélos, les réparer (tous publics) et/ou les électrifier pour les revendre ou les louer à la demande et sur des durées modulables. Les publics précaires bénéficient de tarifs préférentiels.

Il s'agit de continuer d'étudier l'opportunité de financer des structures associatives qui encouragent la pratique du vélo. L'appui du Département peut potentiellement prendre d'autres formes qu'un appui financier direct avec par exemple la mise à disposition d'une flotte de vélos au sein de ces associations pour qu'ils puissent être proposés aux publics concernés.



Public cible :

Tout public dans une démarche d'insertion



Calendrier :

2023-2027



Budget prévisionnel estimatif (€) :

117000



Indicateurs :

- Nb. d'initiatives/associations financées
- Montant des financements accordés



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Associations

Axe : 5 - La mobilité solidaire

N°44

Objectif : Développer la place du vélo dans l'appareil économique varois

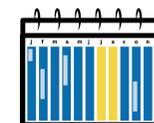
Contribuer à développer la filière professionnelle vélo varoise

Plusieurs études récentes font état du potentiel économique considérable que pourrait constituer la filière professionnelle des métiers du cycle, ainsi que de la forte demande du marché français. Il s'agit donc de soutenir, en lien avec la Chambre des Métiers, les actions qui visent à développer les filières d'activités autour du vélo à travers le renforcement du réseau de réparateurs de vélos, la montée en compétences nécessaires à la maintenance des vélos à assistance électriques qui prennent une place croissante dans les usages et qui nécessite de nouveaux savoir-faire, etc. Les centres de formation d'apprentis (CFA) peuvent également être des partenaires clés pour créer ou renforcer l'offre de formation.



Public cible :

Entrepreneurs, salariés, acteurs économiques



Calendrier :

À définir



Budget prévisionnel estimatif (€) :

À définir



Indicateurs :

À définir



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Chambre des Métiers, Région Sud PACA, CFA

Axe : 5 - La mobilité solidaire

N°45

Objectif : Intégrer le vélo dans les démarches d'insertion sociale

Recenser sur le territoire l'offre de mobilité douce destinée aux personnes en difficulté

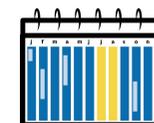
La pluralité des acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion sociale et de la solidarité rend peu lisible les dispositifs d'aides destinés en particulier aux publics en difficulté pour l'intégrer à la communication générale sur l'offre de mobilité douce disponible sur le département. Pour ce faire :

- Recenser l'ensemble des aides existantes
- Assurer l'actualisation de ce recensement
- Assurer le partage de ce recensement auprès des référents de parcours pour faciliter le travail d'orientation du public.



Public cible :

Publics en difficulté



Calendrier :

À partir de 2023



Budget prévisionnel estimatif (€) :

Sans objet/temps agent



Indicateurs :

- Recensement réalisé : oui/non



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

Référents de parcours, opérateurs d'insertion, Acteurs du SPIE (service public de l'insertion et de l'emploi) et de l'ASIP (accueil social inconditionnel de proximité)

Axe : 5 - La mobilité solidaire

N°46

Objectif : Intégrer le vélo dans les démarches d'insertion sociale

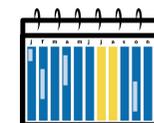
Étudier la possibilité d'extension du dispositif des aides individuelles du Département à l'acquisition et/ou la remise en état d'un vélo

Dans le cadre des parcours d'insertion, le dispositif d'aides individuelles peut venir financer des solutions de déplacements. Il s'agit donc d'intégrer l'acquisition ou la remise en état d'un vélo à la liste des dépenses finançables par ce dispositif. Le montant de l'aide accordée pourrait être fixé à hauteur de 100 euros par personne et par an.



Public cible :

Allocataires du RSA



Calendrier :

À partir de 2022



Budget prévisionnel estimatif (€) :

70000



Indicateurs :

- Dispositif étendu : oui/non
- Nombre d'acquisitions/remises en état financées



Porteur / pilote :

Département du Var



Partenaire(s) potentiel(s) :

DDSI service aides individuelles à l'insertion

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

